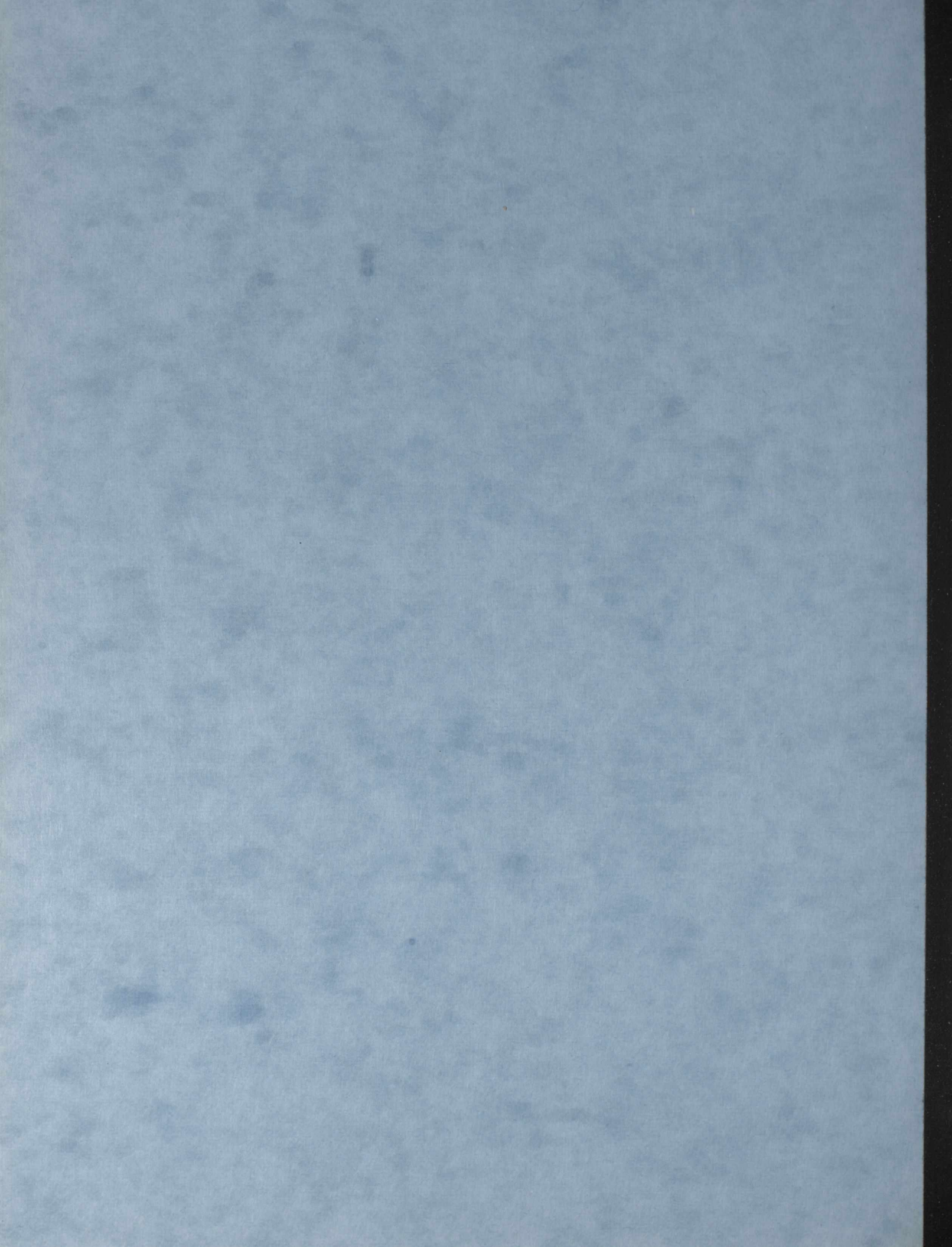


THE LIBRARY OF PARLIAMENT

CANADA. PARLEMENT. SÉNAT. COMITÉ
SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA
TECHNOLOGIE.

La bravoure et le mépris.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



**LE SÉNAT
DU
CANADA**



**THE SENATE
OF
CANADA**

La Bravoure et le Mépris

**Rapport du Comité sénatorial permanent
des affaires sociales, des sciences et de la technologie**

Janvier 1993



MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie :

L'honorable Noël A. Kinsella, *président par intérim*

L'honorable M. Lorne Bonnell, *vice-président*

Les honorables sénateurs :

Baroness, E.W.

Bonnell, M. Lorne

Boss, Peter

Cochrane, Ethel

DeWare, Robert M.

Forrestall, John M.

*Firth, Royce

(ou Moisan, Gilles L.)

Giguère, Philippe D.

Hébert, Jacques

Kinsella, Noël A.

Lewis, P. Derek

Macquarrie, Heath

Marshall, Jack

*Murray, Lowell, c.p.

Phillips, Orville

Sylvan, Joan

La Bravoure et le Mépris

* *Membres d'office :*

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants :

L'honorable Jack Marshall, *président*

L'honorable M. Lorne Bonnell, *vice-président*

Les honorables sénateurs :

Baroness, E.W.

Bonnell, M. Lorne

*Firth, Royce

(ou Moisan, Gilles L.)

Marshall, Jack

*Murray, Lowell, c.p.

(ou Lynch-Staunton)

Namas, Joan

Phillips, Orville H.

Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

* *Membres d'office :*

Janvier 1993

Autres sénateurs qui ont participé à l'étude du sous-comité : les honorables sénateurs Peter Boss, Paul David, Richard J. Doyle, John M. Forrestall, Philippe D. Giguère, Noël A. Kinsella et William J. Patten.

La Bravoure et le Mépris

Rapport du Comité sénatorial permanent
des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Janvier 1993

MEMBRES DU COMITÉ

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie :

L'honorable Noël A. Kinsella, *président par intérim*

L'honorable M. Lorne Bonnell, *vice-président*

Les honorables sénateurs :

Barootes, E.W.	Kinsella, Noël A.
Bonnell, M. Lorne	Lewis, P. Derek
Bosa, Peter	Macquarrie, Heath
Cochrane, Ethel	Marshall, Jack
DeWare, Mabel M.	*Murray, Lowell, c.p. (ou Lynch-Staunton)
Forrestall, John M.	Neiman, Joan
*Frith, Royce (ou Molgat, Gildas L.)	Phillips, Orville
Gigantès, Philippe D.	Sylvain, John
Hébert, Jacques	

* Membres d'office

Le Sous-comité des affaires des anciens combattants :

L'honorable Jack Marshall, *président*

L'honorable M. Lorne Bonnell, *vice-président*

Les honorables sénateurs :

Barootes, E.W.	*Murray, Lowell, c.p. (ou Lynch-Staunton)
Bonnell, M. Lorne	Neiman, Joan
*Frith, Royce (ou Molgat, Gildas L.)	Phillips, Orville H.
Marshall, Jack	Sylvain, John

* Membres d'office

Autres sénateurs qui ont participé à l'étude du Sous-comité : les honorables sénateurs Peter Bosa, Paul David, Richard J. Doyle, John M. Forrestall, Philippe D. Gigantès, Noël A. Kinsella et William J. Petten.

ORDRES DE RÉFÉRENCE

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat*, le jeudi 21 novembre 1991 :

«L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinsella :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier, en vue d'en faire rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (DORS/90-594, 28 août 1990) et toutes autres questions qui pourront être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat
Gordon L. Barnhart

Extrait des *Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, le mardi 18 février 1992 :

«L'honorable sénateur Kinsella propose :

Que le Comité réfère au Sous-comité des affaires des anciens combattants l'ordre de renvoi l'autorisant à étudier, en vue d'en faire rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (DORS/90-594, 28 août 1990) et toutes autres questions qui pourront être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sous-comité
Tônu Onu

ORDRES DE RÉFÉRENCE

Extrait des Procès-verbaux de Séance, le jeudi 21 novembre 1991 :

« L'honorable sénateur Marshall propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinzella :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier, en vue d'un futur rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (DORS 90-594, 28 août 1990) et toutes autres questions qui pourraient être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée. »

Le greffier de Séance
Gordon L. Bannan

Extrait des Procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le mardi 18 février 1992 :

« L'honorable sénateur Kinzella propose :

Que le Comité réfère au Sous-comité des affaires des anciens combattants l'ordre de renvoi l'autorisant à étudier, en vue d'un futur rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (DORS 90-594, 28 août 1990) et toutes autres questions qui pourraient être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée. »

Le greffier du sous-comité
Tina Orr

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉFACE	
CHAPITRE I INTRODUCTION	2
CHAPITRE II MORT SOUS LA LUNE - OBSERVATIONS GÉNÉRALES . . .	8
Un débat qui se poursuit	8
Fierté et douleur	9
Pourquoi les bombardements de zone?	12
L'anéantissement délibéré de civils?	14
La moralité de la guerre	16
L'offensive de bombardement fut-elle un échec?	17
"Bomber" Harris : un portrait honnête?	19
Le manque de force morale : un «système horrible»?	23
Le raid sur les barrages : un acte de folie?	24
Détails techniques	26
Conclusion	27
CHAPITRE III LA BATAILLE DE NORMANDIE, 1944	30
Un récit à faire?	30
Réaction de colère	31
Le soldat canadien en Normandie	33
Mal entraîné et pas assez patriote?	33
Dans le feu de l'action	34
L'exécution de prisonniers de guerre	36
La bataille de Caen	36
Une question de leadership	37
Crerar : l'héritage du désastre?	38
Keller : une question d'abus?	39
Simonds : un jugement à l'emporte pièce	40
Simonds et la crête de Verrières : des erreurs tragiques? . . .	42
Recherches sans faille?	44
Conclusion	44

CHAPITRE IV Rôle de la SRC et de l'ONF	46
L'Office national du film	46
La Société Radio-Canada	49
La Loi sur la radiodiffusion	49
Prédominance de la Société	51
Politique journalistique de la Société	52
L'ombudsman de la Société (Bureau de la politique et des pratiques journalistiques)	56

CHAPTER V CONCLUSION	58
----------------------------	----

LISTE DES RECOMMANDATIONS	64
---------------------------------	----

ANNEXE A - Correspondance avec la SRC

ANNEXE B - Liste des témoins

ANNEXE C - Liste des mémoires reçus

PRÉFACE

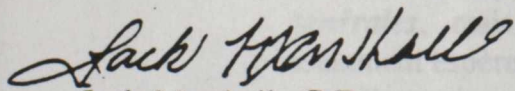
Au début du mois d'avril 1992, le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants a décidé d'examiner, à la demande d'anciens combattants de tout le pays, et en vue d'en faire rapport, la série controversée de CBC, de la SRC et de l'ONF intitulée *La Bravoure et le Mépris*. Les audiences du Sous-comité ont suscité un grand intérêt dans le public et fait couler beaucoup d'encre. Plus de mille Canadiens, dont des anciens combattants, ont écrit au Sous-comité ou à son président. Tous les mémoires et lettres, quel que soit le point de vue exprimé, ont été étudiés par les membres du Sous-comité. Ces interventions ont été indispensables aux délibérations et nous en savons gré à leurs auteurs. De même, nous remercions sincèrement les anciens combattants et tous ceux qui ont comparu devant le Sous-comité. Nous exprimons également notre reconnaissance aux nombreux anciens combattants et à toutes les personnes qui ont étroitement collaboré aux travaux du Sous-comité, qu'ils ont activement soutenu et encouragé dans ses activités au cours de l'année passée. Ils ont fait preuve d'un grand courage dans une situation difficile.

Dans le cadre de son étude, le Sous-comité a fait appel à des historiens professionnels spécialisés dans la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale. Nous leur savons gré d'avoir pris le temps de travailler avec notre personnel pour traiter des différents aspects de la série télévisée; nous sommes en particulier reconnaissants à ceux qui ont témoigné devant nous.

Enfin, je désire remercier les membres du Sous-comité pour leur difficile travail, et féliciter de leur précieuse collaboration les membres du personnel du Sous-comité : le greffier, M. Tônu Onu et par la suite M. Patrick Savoie; M. Peter Phelan, adjoint administratif du Sous-comité; MM. Vincent Rigby et Grant Purves, les attachés de recherche du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Soulignons de plus la contribution de plusieurs membres du personnel de soutien du Sous-comité : Mmes Mirella Agostini et Lucie Demers, ainsi que M. Richard Jones, tous trois de la Direction des comités et de la législation privée; Mme Paulette Bertrand, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement. Merci aussi aux membres de notre personnel, en particulier à Mmes Janelle Feldstein et Laura Fox.

Le président

Sous-comité des affaires
des anciens combattants



Jack Marshall, C.D.

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Le 21 novembre 1991, le Sénat a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie «à étudier, en vue d'en faire rapport, le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants et *toutes autres questions qui pourront être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants*». Ce mandat a été confié au Sous-comité des affaires des anciens combattants, présidé par l'honorable sénateur Jack Marshall. Alors que le Sous-comité se préparait à examiner le Règlement sur les soins de santé pour les anciens combattants, l'attention des anciens combattants a été attirée par une autre question. Étant donné la nature de son mandat, le Sous-comité n'avait d'autre choix que de tenir compte de leurs réactions.

La série *La Bravoure et le Mépris*, réalisée et scénarisée par le journaliste Brian McKenna, a été diffusée pour la première fois par la Société Radio-Canada dans les deux langues officielles, en janvier 1992. Présentée comme un documentaire par la publicité, cette série en trois épisodes dépeint le rôle du Canada dans plusieurs campagnes militaires importantes de la Seconde Guerre mondiale. Dans l'ensemble, ces films ont été bien accueillis par les journalistes du monde des arts et du spectacle, et par les chroniqueurs de la presse écrite. Le premier épisode, *La Bataille de Hong Kong, 1941*, relatait la chute de cette ville, en décembre de cette année-là, ainsi que la tragédie qu'ont vécue les Canadiens faits prisonniers de guerre par les Japonais. Ce film a aussi reçu un accueil favorable de la part de certains anciens combattants et d'organismes les représentant. Par contre, les deuxième et troisième épisodes, *Mort sous la lune - Observations générales* et *La Bataille de Normandie, 1944*, ont soulevé un tollé de protestations parmi ces groupes, qui les trouvaient inexacts et très partiaux. Particulièrement choqués, les Canadiens qui avaient participé à la guerre aérienne ont alors commencé à critiquer en détail l'épisode traitant de l'offensive aérienne.

Le 18 février 1992, la section torontoise de la *Aircrew Association* a fait parvenir une lettre ouverte à tous les parlementaires, à laquelle elle a joint une brève étude de trois pages de l'épisode *Mort sous la lune - Observations générales*. Cette critique, au ton neutre et raisonnable, se terminait ainsi :

On ne peut plus rien faire maintenant pour corriger les faits qui ont été dénaturés dans *Mort sous la lune - Observations générales*, mais les membres de la *Aircrew Association* non seulement espèrent, mais s'attendent que les producteurs apportent plus d'attention aux films à venir de la série et que la SRC vérifie

l'authenticité des données, dont elle exigera une présentation équilibrée, et qu'elle exposera dans les documentaires à venir avant de les présenter à la population canadienne.¹

Les anciens combattants et leurs associations, dirigés au départ par M. A.J. (Tony) Little, président de l'Association des prisonniers de guerre de l'ARC (section d'Ottawa), se sont adressés au Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants, afin qu'il répare les torts causés et leur fournisse une tribune pour répondre aux réalisateurs. Ils ont alors appris que la SRC avait l'intention de répondre à leurs plaintes et à leurs critiques en présentant de nouveau la série à la fin du mois de mars. Selon eux, cette décision était arrogante et ne tenait aucun compte de leurs préoccupations légitimes. Ils étaient particulièrement outrés d'apprendre que la série serait distribuée dans les écoles canadiennes à titre de matériel didactique sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale, avec l'approbation de l'Office national du film et de la SRC.

Le Sous-comité sénatorial n'a pas décidé à la légère d'entreprendre l'étude sur l'authenticité de *La Bravoure et le Mépris*. Il venait de mettre la dernière main à son rapport tant attendu sur la marine marchande et était sur le point de commencer son examen détaillé du Règlement sur les soins de santé pour les anciens combattants. Mais comme les plaintes des anciens combattants ne cessaient de monter au sujet de l'émission, le Sous-comité a considéré qu'il ne pouvait faire autrement que de modifier ses projets. Son mandat, qui est d'étudier en vue d'en faire rapport « toutes les questions qui pourront être soulevées au sujet des affaires des anciens combattants », l'autorisait manifestement à se pencher sur une émission d'un réseau de télévision public, qui avait gravement offensé un grand nombre d'anciens combattants ainsi que d'autres Canadiens connaissant le sujet.

Lorsque le Sous-comité a annoncé au Sénat son intention d'examiner la série *La Bravoure et le Mépris* et d'en faire rapport, cette décision est aussitôt devenue presque aussi controversée que l'émission elle-même. D'après les critiques, cet examen constituait une atteinte à la liberté d'expression, dérogeant au principe d'indépendance qui régit les relations entre le gouvernement et les organismes culturels. Les membres du Sous-comité ont pris sérieusement en considération ces protestations avant de fixer les objectifs de leur étude, qui sont les suivants :

fournir aux anciens combattants et aux organismes qui les représentent la tribune publique dont ils ont besoin pour réfuter ce qu'ils estiment être une diffamation publique, injuste et pernicieuse de leur conduite et de celle de leurs supérieurs lors de la Seconde Guerre mondiale;

¹ Délibérations, 8A:6.

inviter des spécialistes de l'histoire de la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale à donner leur avis au Sous-Comité sur la valeur et la pertinence historiques de la série *La Bravoure et le Mépris*;

examiner le rôle qu'ont joué deux organismes publics, l'Office national du film (ONF) et la Société Radio-Canada (SRC), dans la conception, la production, le financement et la décision de présenter, en le qualifiant de documentaire, une interprétation d'un sujet historique; et

donner aux producteurs la possibilité de répondre aux attaques formulées à l'endroit de leurs films et présenter au Sous-comité tout historien compétent qui les aurait aidés à faire le montage final de la série ou qui serait prêt à en défendre la valeur historique.

On ne peut guère prétendre que ces objectifs portent atteinte aux principes de la liberté intellectuelle ou de la liberté d'expression. Le réalisateur de la série, M. Brian McKenna, a reçu plus de trois millions de dollars en fonds publics pour tourner trois films de deux heures. De plus, la SRC lui a accordé au total dix-huit heures de diffusion à la télévision et lui a aussi fourni un auditoire de plusieurs millions de personnes, devant lequel il a pu exposer ses opinions sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale. Par contre, après une présentation au mois de mars, les anciens combattants n'ont eu droit qu'à très peu de temps d'antenne pour débattre de la question avec M. McKenna. Ils n'avaient pas encore reçu de réponse aux plaintes qu'ils avaient adressées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, organisme réglementant le secteur. D'autre part, les réponses émanant de CBC et de la SRC et signées par les membres de la direction ou par des employés du Service de relations publiques non seulement se portaient à la défense de l'émission, mais se faisaient l'écho du réalisateur et des producteurs de l'émission, qui affirmaient que leur oeuvre était inattaquable. Toutefois, leurs réponses ne faisaient aucunement mention de l'existence du bureau d'un ombudsman chargé d'étudier les plaintes et éventuellement de faire enquête. Dans ces circonstances, comment le Sous-comité peut-il avoir dérogé au principe de la liberté d'expression en offrant aux anciens combattants et à leurs associations, choqués par la série, le droit d'être entendus?

Selon le Sous-comité, la critique selon laquelle ses audiences contrevenaient au principe de l'indépendance qui régit les relations entre le gouvernement et les organismes culturels visait à brouiller les pistes. Les ministres jouissent de la prérogative et des pouvoirs administratifs de l'État. Eux seuls ont le pouvoir d'imposer des directives exécutoires aux ministères et sociétés d'État; eux seuls ont le pouvoir unique de proposer ou de refuser l'engagement de fonds publics. Sans le principe, la tradition et la pratique de cette relation d'indépendance face aux organismes culturels, le gouvernement, par le biais du ministre responsable, pourrait obliger

la SRC ou l'ONF à prendre des mesures quelconques au sujet de *La Bravoure et le Mépris* et leur faire pratiquement jouer le rôle d'organismes de propagande.

Les comités de la Chambre des communes et du Sénat n'ont que le pouvoir et la responsabilité de faire des recommandations. Le Sous-comité des affaires des anciens combattants n'est nullement habilité à forcer la SRC ou l'ONF à prendre quelque mesure que ce soit; ni le gouvernement, ni aucun organisme n'est obligé de mettre en oeuvre ses recommandations. Les crédits que leur alloue le gouvernement fédéral libèrent l'ONF et la SRC de la discipline du marché, ainsi d'ailleurs que des caprices de ce marché et de l'opinion publique. En raison de leur indépendance, ces organismes ne sont pas assujettis au contrôle direct du gouvernement. Prétendre que leurs activités ne doivent pas être soumises à l'examen d'un comité parlementaire, même d'un comité qui ne joue aucun rôle dans l'étude de leur budget annuel, équivaut à soutenir que ces organismes peuvent passer outre à l'examen du Parlement pour ce qui est de l'engagement de millions de dollars affectés à la production de *La Bravoure et le Mépris*. C'est soutenir en outre que ces organismes ne sont pas obligés d'expliquer pourquoi la série ou toute autre émission sur n'importe quel sujet a coûté si cher. Par conséquent, le Sous-comité a estimé qu'il ne pouvait accepter cette interprétation du principe d'indépendance.

Pendant que se tenaient ses audiences, le Sous-comité a reçu des centaines de lettres et de mémoires, présentés non seulement par des anciens combattants, des organismes d'anciens combattants et des historiens, mais aussi par des journalistes, des producteurs de documentaires et des citoyens préoccupés par la question. La vaste majorité de ces documents (80 p. cent) exprimaient une opinion défavorable. En choisissant les témoins, le Sous-comité a d'abord donné priorité aux organismes d'anciens combattants et aux anciens combattants qui avaient fait des recherches et préparé des mémoires étoffés, qui possédaient des connaissances détaillées de première main sur les événements et les personnages dépeints dans cette émission. Ensuite, la priorité du Sous-comité a été d'accorder la parole à des spécialistes de l'histoire de la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale et, plus particulièrement, à des spécialistes de l'offensive aérienne et du débarquement de Normandie.

Dès le départ, le Sous-comité a voulu donner l'occasion aux responsables du scénario, de la réalisation et de la production de la série, soit MM. Brian et Terence McKenna, Galafilm, la SRC et l'ONF, de défendre leur point de vue. Le Sous-comité était particulièrement intéressé d'entendre ceux qui, selon le générique, avaient effectué la recherche pour la série, parce qu'aucun des spécialistes qu'il avait contactés n'était prêt à la défendre, en privé ou en public. Le 16 juin 1992, M. Arnie Gelbart, de Galafilm, le producteur de l'émission, a proposé une liste de cinq historiens et de neuf anciens combattants, de même que le nom de M. McKenna. Seuls deux de ces historiens étaient spécialistes du domaine qui nous occupait. M. Brian Villa, de l'Université d'Ottawa, n'a pas répondu à l'invitation de venir témoigner. Le Sous-comité avait envoyé à M. John Keegan un exemplaire du scénario de post-production, en lui demandant ses commentaires, mais lui non plus n'a pas répondu. De même, M. Max Hastings qui, selon M. McKenna, était d'accord avec l'épisode relatif à l'aviation de

bombardement, n'a pas répondu à l'invitation de comparaître. Le Sous-comité a par contre reçu des observations de MM. Michael Bliss et Graeme Decarie, qui n'étaient pas spécialistes de l'histoire militaire du Canada. M. Bliss, à l'instar d'un certain nombre d'autres particuliers ou représentants d'organismes, a traité longuement de la liberté d'expression.² En outre, plusieurs anciens combattants ont aussi été invités à intervenir en faveur de la série, notamment certains de ceux qui avaient participé au tournage.

Durant toute la durée de ses audiences, le Sous-comité a eu des difficultés à établir son horaire, en raison des modifications apportées au calendrier parlementaire. Ainsi, il n'a pas été en mesure d'exécuter son plan initial d'audiences qui prévoyait la comparution de presque tous ses témoins au mois de juin. Ne disposant que de deux jours de travaux en juin, le Sous-comité a dû reporter la comparution de la plupart des témoins en novembre. Dans son nouvel horaire pour le mois de juin, il a décidé, étant donné ses objectifs, de concentrer ses audiences sur des groupes de spécialistes de l'histoire militaire provenant de l'extérieur, ainsi que sur certains des anciens combattants qui étaient d'avis que ni les cinéastes, ni la SRC, ni l'ONF n'avaient tenu compte de leurs opinions. Quand le Sous-comité s'est à nouveau réuni en novembre, il a écouté les interventions d'un grand nombre de témoins critiquant l'émission ou la défendant, dont MM. McKenna et Gelbart, ainsi que Mme Joan Pennefather, présidente de l'ONF. CBC et la SRC ont refusé d'envoyer des représentants.

Le présent rapport résume les enquêtes réalisées par le Sous-comité du Sénat, depuis sa création au cours de l'hiver 1992 jusqu'à janvier 1993, sur l'authenticité des faits présentés dans *La Bravoure et le Mépris*. Les deux chapitres qui suivent portent sur les deux épisodes les plus controversés : *Mort sous la lune - Observations générales* et *La Bataille de Normandie, 1944*. Le chapitre IV traite du rôle de CBC, de la SRC et de l'ONF dans la production de cette émission. Enfin, le Sous-comité présente un certain nombre de recommandations formulées à la lumière des arguments qui lui ont été présentés.

² M. Bliss, l'un des plus ardents critiques du Sous-comité du Sénat, a qualifié d'«inquisition» l'étude sur cette émission. Selon lui, cet examen constitue une menace à la circulation libre, sans entraves, d'opinions controversées qui sont, comme il se doit, le reflet d'une société libre. Délibérations du Sous-comité, 8:94-95.

CHAPITRE II

MORT SOUS LA LUNE - OBSERVATIONS GÉNÉRALES

À titre de vice-président de la *Bomber Command Association of Canada*, je tiens à affirmer que nos membres ont été consternés, dégoûtés et insultés par ce prétendu documentaire. (M. William DuBois, Délibérations du Sous-comité, 5:43.)

(*Mort sous la lune*) était une déformation grossière du sujet très complexe que constituaient les activités de l'aviation de bombardement durant six ans. Je ne suis pas à même de juger si cette déformation était le résultat de l'incompétence de certaines personnes ou d'une malveillance délibérée de leur part. (M. Martin Middlebrook, lettre envoyée au Sous-comité des affaires des anciens combattants, le 26 octobre 1992.)

UN DÉBAT QUI SE POURSUIT

Aucun épisode de *La Bravoure et le Mépris* n'a suscité autant de controverse que celui intitulé *Mort sous la lune - Observations générales*. Compte tenu du thème abordé, cela ne devrait pas être une surprise totale. Comme on l'a fait remarquer au Sous-comité, l'offensive de bombardement contre l'Allemagne est depuis longtemps source de controverse. Durant la Seconde Guerre mondiale, les conséquences stratégiques et morales de cette campagne ont fait l'objet de discussions au sein du gouvernement britannique, de l'establishment militaire et, dans une certaine mesure, de la population. Depuis, les historiens ont poursuivi le débat. Avec le recul et grâce aux documents récemment mis à leur disposition, certains d'entre eux ont remis en question le bien-fondé, sur le plan moral et stratégique, de l'offensive de bombardement, tout en évaluant sa contribution à la victoire définitive des Alliés. Compte tenu du nombre de preuves contradictoires, il n'est pas étonnant qu'il y ait encore de grandes divergences d'opinion. Cependant, la plupart des spécialistes s'entendent sur un point : l'histoire de l'offensive de bombardement est extrêmement complexe. Avant de tirer quelque conclusion que ce soit, des recherches méticuleuses visant à replacer la campagne dans son contexte historique intégral s'imposent. Même alors, les questions sont rarement très claires.

Voilà les paramètres qui ont guidé le Sous-comité dans son étude du volet *Mort sous la lune*. Au départ, son but n'était pas de condamner le film, comme certains l'ont laissé entendre, simplement parce qu'il était controversé. Le Sous-comité a plutôt cherché à savoir

si les opinions exprimées dans cet épisode reposaient sur une recherche minutieuse et équilibrée, éléments essentiels de tout récit historique. La SRC et l'ONF, en tant qu'organismes gouvernementaux, doivent cette honnêteté non seulement aux anciens combattants qui sont décrits dans le film, mais aux millions de citoyens canadiens qui ont regardé la série et pour qui notre histoire est importante.

FIERTÉ ET DOULEUR

L'histoire des 50 000 Canadiens qui ont participé à l'offensive de bombardement contre l'Allemagne est empreinte de courage et de persévérance. Nuit après nuit, dans le ciel de ce pays, ils ont risqué leur vie, tentant désespérément d'amener le III^e Reich à se rendre. Pendant des années, l'aviation de bombardement a été la seule arme que les alliés ont pu utiliser contre l'ennemi. Nombreux sont ceux qui se rappellent avec fierté les réalisations du 6^e Groupe (composé de Canadiens), formé en janvier 1943, et qui, à la fin de la guerre, était l'une des meilleures unités de l'aviation de bombardement.¹ Or, la fierté de tous les anciens combattants qui ont participé à l'offensive de bombardement est teintée de tristesse; on ne pourra jamais effacer le souvenir douloureux des quelque dix mille Canadiens du 6^e Groupe ou d'autres escadrons qui sont morts au combat.

Les auteurs de l'épisode *Mort sous la lune* prétendent que ces vies ont été inutilement sacrifiées au cours de l'une des campagnes les plus brutales et les plus malheureuses de la Seconde Guerre mondiale. Dirigée par un commandant dogmatique et sans pitié, l'offensive de bombardement ne visait rien d'autre que l'anéantissement de la population civile allemande. Sur le plan stratégique, la campagne a également été un échec lamentable, contribuant très peu à la victoire des Alliés; sur le plan moral, elle a permis aux Allemands d'embrasser une cause respectable. Toutefois, les victimes ont été, en définitive, les naïfs aviateurs eux-mêmes qui furent bernés par un état-major meurtrier qui a allègrement envoyé à la mort des milliers de jeunes hommes.

Ces opinions sont exprimées dans l'épisode *Mort sous la lune* avec passion et conviction. Ceux et celles qui sont en faveur du film signalent que les auteurs décrivent de façon très réaliste la bravoure du simple aviateur, ainsi que le caractère sauvage et insensé de la guerre. Ils louent aussi l'analyse des échecs du commandement allié. Des membres de l'organisme *Anciens combattants contre la guerre nucléaire* ont appuyé l'épisode, laissant entendre qu'il traduisait «avec (...) puissance les sentiments, les émotions, le côté humain et la bravoure des camarades avec qui nous avons servi...».² M. C.G. Gifford, décoré de la Croix du Service distingué dans l'Aviation, qui a participé à 49 raids de bombardement contre l'Allemagne, a

¹ Il est malheureux que les exploits du 6^e Groupe ne soient jamais mentionnés expressément dans *Mort sous la lune*.

² Marion Frank, président, section de Toronto, *Anciens combattants contre la guerre nucléaire*, au président du Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants, 10 août 1992.

soutenu devant le Sous-comité que le film exprimait précisément, dans une grande mesure, un point de vue qui existe depuis la guerre. Cet épisode a rendu «un grand service» en présentant ces questions aux Canadiens et en leur enseignant qu'«en temps de guerre, les militaires autant que les civils paient le prix des erreurs, des illusions et des tragédies personnelles des chefs politiques et militaires».³

Il n'est toutefois pas exagéré de dire que l'épisode *Mort sous la lune* a profondément blessé la grande majorité des anciens combattants canadiens et des organismes qui les représentent dans tout le pays. Sans nier le caractère inhumain de la guerre et les destructions qu'elle entraîne, bon nombre ont été néanmoins «consternés, dégoûtés et insultés par ce prétendu documentaire».⁴ Un ancien combattant a soutenu que le film était «plutôt une incompréhension totale de la guerre. La façon de représenter les personnages était tout à fait fausse... [Le] film était une caricature de ce que nous étions, de ce que nous faisons et du contexte dans lequel nous trouvions».⁵ M. Bob Ford, président du Conseil national de la Légion royale canadienne, qui représente 600 000 membres dont 230 000 anciens combattants dans l'ensemble du Canada, a déclaré au Sous-comité que l'épisode *Mort sous la lune* (sans mentionner *La Bataille de Normandie*) avait «causé des dommages sérieux, peut-être irréparables, aux connaissances des spectateurs au sujet de la participation du Canada à la Deuxième Guerre mondiale». Il a conclu que ce film présentait une vision tellement déformée que «si on devait l'utiliser comme seule source d'information au sujet des événements décrits, les spectateurs peu informés n'auraient pas d'autre choix que de considérer le Canada comme une nation d'incompétents et d'assassins qui, de concert avec ses alliés tout aussi sanguinaires, a mené une guerre à outrance contre le vaillant peuple allemand».⁶

Le reproche le plus souvent formulé par les anciens combattants est que les preuves visant à étayer le caractère légitime de l'offensive de bombardement ont été omises, amenant ainsi les producteurs à dresser un tableau de la situation tout à fait déformé. Non seulement il n'est question nulle part de la complexité de l'offensive de bombardement, mais la guerre n'est pas située dans son contexte global. Comme le fait remarquer M. William Rodney, DFC, qui faisait partie du 78^e Escadron (RAF) pendant la guerre, «en ne plaçant pas le bombardement de l'Allemagne dans son contexte et en commettant des omissions historiques graves, et même à ce qu'il semble délibérées, l'émission *La Bravoure et le Mépris* a gravement défiguré le

³ Délibérations du Sous-comité, 9:111, 9:106.

⁴ M. William DuBois, vice-président et directeur de la *Bomber Command Association of Canada*. Délibérations du Sous-comité, 5:43.

⁵ M. Ray Silver, Délibérations du Sous-comité, 7:15.

⁶ Délibérations du Sous-comité, 6:80-82.

rôle de l'aviation de bombardement et sa contribution à la victoire des Alliés». ⁷ Ainsi, de nombreux anciens combattants de l'aviation de bombardement estiment qu'ils sont décrits comme étant des meurtriers naïfs et stupides de femmes et d'enfants, qui ont risqué leur vie et qui ont assisté à la mort de leurs camarades pour rien. Ceux-ci soutiennent également que de nombreuses erreurs attribuables à des recherches superficielles ainsi qu'à une «propension à miser sur la banalité afin de susciter l'émotion» ⁸, surtout dans les scènes dramatiques, n'ont fait qu'empirer les choses.

La plupart des historiens spécialistes de l'histoire militaire qui ont comparu devant le Sous-comité étaient d'accord. M. William Carter du Collège militaire royal du Canada, qui a rédigé de nombreux ouvrages sur le 6^e Groupe, a qualifié l'épisode *Mort sous la lune* de «travail qui ne répond pas aux normes. Le contexte n'a pas été établi, il y avait de nombreuses inexactitudes et généralisations; à certains moments, l'ordre chronologique était bouleversé; on présentait des informations sans les étayer, et la série pêche par de graves erreurs de compréhension». ⁹ M. Hugh Halliday, du Musée canadien de la guerre, auteur prolifique sur l'ARC, ajoute que *Mort sous la lune* comprend «des erreurs énormes, certaines par omission (absence de contexte), d'autres par commission...». ¹⁰ En outre, M. Martin Middlebrook, l'auteur qui fait peut-être le plus autorité en matière d'aviation de bombardement, a précisé au Sous-comité que le film «constituait une déformation flagrante de la question très complexe de la guerre qu'a menée l'aviation de bombardement au cours d'une période de six ans». ¹¹ Même M. Stephen Harris du ministère de la Défense nationale, qui appuie l'affirmation selon laquelle «le *Bomber Command* a passé une bonne partie de son temps à bombarder les secteurs résidentiels des villes allemandes», admet que le film renferme certaines fautes «majeures». ¹²

Le reste du présent chapitre portera sur certaines des questions litigieuses soulevées dans l'épisode *Mort sous la lune*. Nous évaluerons également les opinions exprimées par les témoins devant le Sous-comité.

⁷ Délibérations du Sous-comité, 6:25.

⁸ Professeur Rodney (retraité), Délibérations du Sous-comité, 6:34.

⁹ Délibérations du Sous-comité, 3:13.

¹⁰ Délibérations du Sous-comité, 6:11.

¹¹ M. Martin Middlebrook à M. Vincent Rigby, attaché de recherche auprès du Sous-comité, 26 octobre 1992.

¹² Délibérations du Sous-comité, 3:52. Même les historiens qui, selon les dires des auteurs du film, appuient l'épisode *Mort sous la lune*, comme MM. Max Hastings et John Keegan, avaient semble-t-il de sérieuses réserves. Voir, par exemple, les commentaires formulés par M. Keegan dans la *Gazette* du 12 novembre 1992. Voir aussi ceux que M. Hastings a exprimés dans un document préparé suite à la réponse de Galafilm au rapport de l'ombudsman, le 10 novembre 1992.

POURQUOI LES BOMBARDEMENTS DE ZONE?

Mort sous la lune porte principalement sur la politique des bombardements de zone, adoptée en février 1942 par l'aviation de bombardement en vue de détruire les villes d'Allemagne et d'anéantir sa capacité de mener la guerre. Selon les réalisateurs, il s'agissait d'un «plan secret» dont l'objectif véritable était «de tuer intentionnellement des civils» en vue de briser le moral de la population.¹³ Peu d'aviateurs canadiens, dira-t-on dans le film, seront informés de l'existence de ce plan. En effet, ils seront amenés par leurs supérieurs à croire que les objectifs de bombardement étaient toujours les usines et les installations militaires allemandes et non les agglomérations urbaines. Même le gouvernement canadien n'a pas été consulté.

La discussion sur les objectifs des bombardements de zone suscite toujours la controverse. Cependant, comme de nombreux témoins l'ont fait remarquer au Sous-comité, aucun débat sensé n'est même possible tant que le contexte dans lequel cette politique a été adoptée ne sera pas expliqué adéquatement. Nombreux sont ceux qui prétendent que les auteurs de *Mort sous la lune* n'ont rien fait en ce sens.

On dit dans le film que «durant les quatre premières années de la guerre, l'aviation de bombardement a rarement tenté de mener des attaques de précision contre des cibles industrielles clés».¹⁴ À l'instar des anciens combattants, les historiens sont venus dire au Sous-comité que rien n'était plus éloigné de la vérité. L'un des premiers objectifs de l'offensive de bombardement était de détruire des cibles militaires et industrielles précises, objectif que l'aviation de bombardement a tenté activement d'atteindre au cours des deux premières années de la guerre. Cependant, on s'est rendu compte à l'été de 1941 que l'aviation de bombardement ne disposait pas de la technologie nécessaire pour mener des bombardements de précision la nuit (on avait déjà essayé les bombardements de jour, mais les pertes étaient trop nombreuses). Il est vrai que la plupart des bombardiers rataient leur cible, particulièrement dans la vallée de la Ruhr, de plusieurs milles. Le Cabinet de guerre se croyait donc face à une alternative, soit abandonner complètement les opérations de bombardements stratégiques, soit tenter d'atteindre les secteurs peuplés des villes industrielles en vue d'anéantir le moral de la population civile et de détruire la capacité industrielle de l'Allemagne. Le Cabinet de guerre a opté pour la deuxième solution et l'aviation de bombardement a accepté la mission.

Replacée dans le contexte de la guerre, cette décision n'était pas déraisonnable. En 1942, la position stratégique de la Grande-Bretagne était toujours faible : les États-Unis n'avaient pas encore mobilisé leurs ressources et les Soviétiques semblaient être sur le point

¹³ *La Bravoure et le Mépris*, scénario de post-production, *Mort sous la lune - Observations générales*, p.27.

¹⁴ Scénario de post-production, *Mort sous la lune*, p. 19

de subir la défaite. Les Alliés étaient donc soumis à de fortes pressions de la part de l'Union soviétique qui réclamait l'ouverture d'un deuxième front, mais les Britanniques et les Américains allaient être absolument incapables de débarquer sur le continent avant 1944. La seule offensive stratégique majeure que les Alliés pouvaient lancer contre le centre de l'Allemagne était l'offensive de bombardement. Outre le fait que cette campagne viendrait en aide aux Russes, elle servirait également à remonter le moral des Britanniques. Dans des circonstances aussi désespérées, l'aviation de bombardement «a été la seule force en place pour empêcher la balance du pouvoir de pencher vers la catastrophe».¹⁵ M. Walter Thompson, DFC et Barrette, qui effectua deux missions opérationnelles avec le 83^e Escadron de marqueurs, a fait remarquer que les réalisateurs n'avaient pas tenté de replacer les événements dans ce contexte ni de comprendre les craintes et les angoisses des Alliés. Au lieu de cela, ils ont critiqué une victime «qui prend les grands moyens pour sauver sa peau lorsqu'elle est en train de se faire étrangler».¹⁶

Après coup, on peut dire qu'il y aurait peut-être eu d'autres solutions aux bombardements de zone, notamment affecter davantage de ressources de l'aviation de bombardement à la Bataille de l'Atlantique ou au Moyen-Orient, consacrer plus d'énergie au perfectionnement de l'aide à la navigation et à la mise au point d'un chasseur d'escorte. Cependant, comme le fait remarquer M. Max Hastings, fervent critique de l'offensive de bombardement, «les dirigeants de l'effort de guerre allié auraient pu avoir une perception aussi claire de tous ces problèmes qu'une génération de libéraux ayant 30 années de recul».¹⁷ Très peu d'éléments corroborent l'argument soutenu dans *Mort sous la lune*, à savoir que les bombardements de précision auraient été une solution de rechange viable en 1942 ou 1943 si l'aviation de bombardement avait seulement pris la peine d'y consacrer ses efforts. Plusieurs témoins ont parlé des bombardements de précision effectués le jour par les Américains avant 1944, qui étaient loin d'être précis et qui se soldèrent par de lourdes pertes. L'aviation de bombardement tentait constamment d'améliorer ses attaques de précision, comme le prouvent la mise au point d'instruments servant à la navigation ou au bombardement, tels que Oboe, H2S et GEE, ainsi que la création d'escadrons de marqueurs. Toutefois, la plupart des spécialistes insistent sur le fait qu'elle n'y parvint qu'à la fin de 1944. Même à ce moment-là, de tels bombardements étaient loin d'être parfaits et demeuraient problématiques contre des cibles industrielles fortement défendues.¹⁸

¹⁵ M. Ray Silver, Délibérations du Sous-comité, 7:9.

¹⁶ Délibérations du Sous-Comité, 7:87. Il est intéressant de noter que M. Brian McKenna, le réalisateur du film, a admis devant le Sous-comité que l'offensive de bombardement avait débuté lorsque «l'Angleterre était acculée au pied du mur et n'avait aucune autre façon de s'attaquer à l'Allemagne nazie». Délibérations du Sous-comité, 9:78.

¹⁷ Cité par M. Terry Copp, Délibérations du Sous-comité, 3A:10.

¹⁸ Voir témoignage du lieutenant-général (retraité) Chester Hull, CMM, DFC, CD, Délibérations du Sous-comité, 4:9-10; de M. John Bates, 4:25; de l'honorable J.R. Barr, 7:67-68; et de M. Walter Thompson, 7:87.

L'ANÉANTISSEMENT DÉLIBÉRÉ DE CIVILS?

Le Sous-comité a assisté à bien des discussions à propos de la description que *Mort sous la lune* donne des bombardements de zone, présentés comme une tentative délibérée de massacrer des civils. Tandis que M. Doug Harvey, qui a participé au film, signalait au Sous-comité que «nous pensions que c'était notre travail de tuer des Allemands»¹⁹, un autre ancien combattant de l'aviation de bombardement précisait que «le bombardement de zone ne visait pas uniquement à commettre des homicides».²⁰ M. John Bates, de la *Aerospace Heritage Foundation*, ajoute «qu'une politique visant délibérément à tuer des civils - et il n'y a pas eu de politique de ce type - se distingue très nettement du bombardement de zone, lequel peut entraîner la mort de civils. Il s'agit là de deux échelles de valeurs morales entièrement différentes l'une de l'autre».²¹

Tout porte à croire que l'argument des réalisateurs est loin d'être convaincant, quand on pense que l'offensive de bombardement était une stratégie complexe impossible à décrire de façon simple. Le gouvernement n'a jamais eu pour politique «officielle» de tuer des civils. Comme l'explique M. Carter, l'objectif de l'offensive de bombardement après 1942 était de :

détruire les principaux centres industriels urbains de l'Allemagne et, partant, de détruire tous les éléments de la vie qui faisaient en sorte que les villes étaient habitables et que la production était possible. Un autre objectif consistait à «déloger», pour ainsi dire, les travailleurs civils... Aux yeux du *Bomber Command*, la clé consistait à interrompre la production de guerre allemande, que ce soit en attaquant directement les usines et les industries ou en brisant le moral des civils. Ainsi, le *Bomber Command* aurait continué d'attaquer les grands centres industriels même si d'importants segments de la population de ces centres les avaient déjà fuis.²²

Il ne fait aucun doute que la sémantique joue un rôle important dans le débat. L'objectif premier de l'attaque des centres industriels était de stopper la machine de guerre des Allemands, tout en sapant le moral de la population civile. Or, pour cela, il était inévitable que des civils soient tués, mais cela n'était pas nécessairement le but de cette politique. Certains éléments de preuve permettent de croire qu'à la fin de 1943, Arthur Harris, commandant en chef de l'aviation de bombardement, considérait que l'objectif principal de l'offensive de bombardement

¹⁹ Délibérations du Sous-comité, 4:57.

²⁰ M. Walter Thompson, Délibérations du Sous-comité, 7:79.

²¹ Délibérations du Sous-comité, 4:24.

²² Délibérations du Sous-comité, 3:14-15.

était les cibles civiles allemandes. Néanmoins, celui-ci acceptait probablement le fait qu'en essayant d'anéantir les centres industriels, les civils devenaient de moins en moins des «victimes secondaires».

Quant à elle, la directive de février 1942 qui établissait la politique des bombardements de zone était secrète, mais seulement dans la mesure où toutes les directives de ce genre étaient classées secrètes durant la guerre. Le but ou les résultats des raids écrasants n'étaient un secret pour personne en Grande-Bretagne et au Canada. La BBC annonçait quotidiennement les lourdes pertes et les terribles dégâts causés par ces raids. Rare étaient les d'aviateurs qui se faisaient des illusions après 1942, sachant que leurs missions étaient incroyablement destructrices pour les villes allemandes et que de nombreux civils étaient tués. On connaissait les conséquences inévitables des retours au bercail prématurés, de même que les limites des instruments de navigation et de bombardement. Comme l'ont souligné MM. John Bates et Murray Peden dans leur mémoire présenté au Sous-comité, les aviateurs savaient :

qu'un torrent de bombes... visant des indicateurs de cibles bien en dessous... couvrait habituellement une zone circulaire de deux à trois milles de diamètre et que les personnes qui n'étaient pas dans les abris se trouvant dans cette vaste région couraient des risques très importants... Personne ne pouvait prétendre ou ne pas savoir que les maisons, les usines, les entrepôts, les usines de production de gaz et d'électricité, en bref tout dans la région, était la cible des bombardements de saturation.²³

Quant à M. Walter Thompson, il a posé cette question toute simple : «Comment un pilote d'avion marqueur qui avait pour mission de marquer les objectifs au moyen de fusées éclairantes pouvait-il ne pas être au courant de la politique qu'il avait la tâche d'appliquer?... Nous savions que ces bombes allaient être dispersées.»²⁴ Les points de mire étaient encore souvent des cibles industrielles, dans le seul but de concentrer les bombardements sur les agglomérations urbaines. Mais comme l'ont fait remarquer plusieurs témoins, les usines visées étaient souvent entourées d'habitations de travailleurs. Le résultat pouvait être tout aussi meurtrier qu'une attaque directe sur un secteur résidentiel.

Pour ce que laisse entendre le film, à savoir que le gouvernement canadien ne fut jamais consulté au sujet de la directive de février 1942, c'est peut-être vrai. Toutefois, comme l'a fait remarquer M. Halliday, le gouvernement de Mackenzie King ne montrait aucun intérêt pour la conduite de la guerre.²⁵ Si le gouvernement avait été consulté, on peut facilement deviner quelle aurait été sa réponse. D'après le journal de Mackenzie King, il est évident que le

²³ 2 juin 1992, p. 15-16.

²⁴ Délibérations du Sous-comité, 7:78-79.

²⁵ Délibérations du Sous-comité, 6:10.

premier ministre savait que des civils étaient tués par les offensives de bombardement, mais il n'a soulevé aucune objection.

LA MORALITÉ DE LA GUERRE

D'après les sources allemandes, l'offensive de bombardement a tué environ 600 000 Allemands et en a blessé encore beaucoup plus. Pour certains, la mort de «civils innocents», y compris des femmes et des enfants, pose un grave dilemme moral. Dans *Mort sous la lune*, la question est tranchée clairement. Les paroles de Freeman Dyson, spécialiste en recherche opérationnelle auprès du ministère de l'Aviation durant la guerre, sont soigneusement choisies. Les chasseurs de nuit allemands, comme il le dit, «ont fini la guerre moralement intacts... Nous leur avons donné, à la fin de la guerre, la seule chose qui leur manquait au début, une juste cause à défendre».²⁶

Pour nombre des anciens combattants qui ont comparu devant le Sous-comité, ces mots étaient des plus troublants. De l'avis de plusieurs d'entre eux, le fait de se fonder sur des valeurs morales contemporaines pour juger des événements qui se sont produits il y a cinquante ans était, pour le moins, suspect.²⁷ Compte tenu des objectifs avoués de l'Allemagne hitlérienne et des actes barbares commis pendant la guerre, y compris la dévastation des villes britanniques par l'armée de l'air allemande durant la Bataille d'Angleterre et le *Blitz* (sans parler de Varsovie et de Rotterdam), peu d'aviateurs se souciaient de l'aspect moral des bombardements de zone. Comme l'a fait remarquer l'honorable J.R. Barr : «... Le terrain et la morale étaient invisibles à 20 000 pieds d'altitude, car ils disparaissaient derrière la fumée - la fumée des chambres à gaz et des camps de la mort».²⁸ En ce qui concerne la Luftwaffe, qu'elle soit ou non demeurée «moralement invaincue», rien n'indiquait que, vers la fin de la guerre, l'armée de l'air allemande ait été pratiquement anéantie et ne pouvait riposter aux vagues de bombardement incessantes des Alliés.

Devant la description des civils allemands, que le film qualifie de «victimes innocentes», de nombreux témoins se sont demandé si ces cinéastes comprenaient la réalité de la guerre totale. Comme le fait remarquer M. Carter :

Une erreur importante qu'a faite le film, c'était de poser en postulat que les civils

²⁶ Scénario de post-production, *Mort sous la lune*, p. 40. Nombre des témoins ont dit que le portrait de Freeman Dyson est trompeur. Spécialiste de la recherche opérationnelle au quartier général de l'aviation de bombardement, il est décrit dans le film comme un «analyste brillant» de la campagne de bombardement. En fait, il n'avait que 15 ans au début de la guerre, même si l'acteur qui interprète son rôle est beaucoup plus vieux. En outre, il n'a jamais occupé un poste important au sein de l'aviation de bombardement et, en tant que pacifiste reconnu, ses opinions doivent être examinées avec soin. Voir le témoignage de l'honorable J.R. Barr, Délibérations du Sous-comité, 7:65-66.

²⁷ Professeur Rodney (retraité), Délibérations du Sous-comité, 6:25.

²⁸ Délibérations du Sous-comité, 7:75.

allemands étaient innocents, qu'ils n'étaient pas engagés dans l'effort de guerre, qu'ils étaient d'une certaine façon détachés du régime nazi et n'étaient rien d'autre que de simples spectateurs innocents. Ce n'est simplement pas le cas. Pendant la guerre, sous l'Allemagne nazie, les civils se sont unis aux militaires, ont travaillé dans les industries de guerre et ont également travaillé en tant qu'employés du gouvernement, ce qui faisait d'eux, comme je l'ai dit, des cibles militaires légitimes.²⁹

Les aviateurs étaient conscients que la mort des travailleurs, s'ajoutant à la destruction de leurs lieux de travail et de leurs foyers, augmentait leurs propres chances de survie. M. Bruce Brittain, DFC, directeur de la *Normandy Foundation* et chef d'escadron du 6^e Groupe, signale ceci : «Lorsque j'ai bombardé les usines Krupps à Essen... j'étais conscient du fait qu'il s'agissait d'une guerre totale et que nous luttons pour notre vie... En dessous de nous se trouvaient d'énormes usines qui produisaient des canons et des bombes destinés à me tuer. Il n'y avait, dans mon esprit, aucun civil à cet endroit.»³⁰

En ultime analyse, il faut placer dans ce contexte le bombardement de Hambourg, que *Mort sous la lune* décrit comme étant l'exemple ultime des tactiques brutales de l'aviation de bombardement. Les réalisateurs passent sous silence le fait que Hambourg était un centre de construction navale où ont été construits la plupart des sous-marins allemands.³¹ Ville industrielle d'importance, c'était une cible légitime. Les Américains bombardaient les usines de construction de sous-marins et les industries lourdes situées au sud de l'Elbe, alors que l'aviation de bombardement s'attaquait aux secteurs résidentiels de la rive nord, où vivaient de nombreux ouvriers et se trouvaient quelques usines. L'objectif des deux armées de l'air était le même : stopper la contribution de la ville à l'effort de guerre allemand. Albert Speer, ministre de l'armement et des munitions sous Hitler, a été renversé par l'ampleur des dégâts causés par les attaques. Mais, finalement, les dommages furent réparés rapidement par des groupes d'ouvriers choisis parmi les milliers de travailleurs ne participant plus aux offensives.³²

L'OFFENSIVE DE BOMBARDEMENT FUT-ELLE UN ÉCHEC?

Les auteurs de *Mort sous la lune* estiment que la contribution de l'offensive de bombardement à la victoire des Alliés est négligeable. Le moral de la population civile allemande n'a jamais cédé sous la pression et la production de guerre de l'Allemagne a continué d'augmenter jusqu'en 1944. D'après les cinéastes, le bombardement de ce pays a été un échec complet.

²⁹ Délibérations du Sous-comité, 3:14.

³⁰ Délibérations du Sous-comité, 9:100.

³¹ Témoignages de M. John Bates, Délibérations du Sous-comité, 4:22.

³² Témoignages de M. Robert Maxwell, DFC, Délibérations du Sous-comité, 7:96.

À vrai dire, les offensives de bombardement, qui ont drainé 25 p. 100 de l'énergie dépensée à la guerre par les Britanniques, «n'ont jamais atteint les nobles objectifs poursuivis par leurs auteurs».³³ Si l'on juge l'offensive de bombardement uniquement d'après les normes de Arthur Harris, pour qui c'était le seul moyen de gagner la guerre, il faut dire qu'il s'agit d'un échec. Mais au regard de normes plus modestes (et pourrait-on dire plus raisonnables), la contribution de l'aviation de bombardement à la victoire des Alliés a été vitale, tout particulièrement si l'on se rappelle que Harris n'a jamais obtenu tous les avions qu'il avait demandés et que la technologie de l'heure était restreinte.

Comme l'a fait remarquer M. Rodney au Sous-comité, *Mort sous la lune* n'a pas «mis en perspective historique les répercussions du *Bomber Command* sur l'économie de temps de guerre de l'Allemagne ou sur la façon dont cela a entravé la stratégie d'Hitler».³⁴ L'offensive de bombardement a eu effectivement des répercussions sur la machine de guerre de l'Allemagne, la production industrielle globale de ce pays ayant diminué de 9 p. 100 durant la guerre. Les Alliés ont toujours sous-estimé l'élasticité de l'économie nazie (qui n'a pas été mise sur un pied de guerre avant 1943). Mais on peut se poser la question suivante en toute légitimité : quel aurait été le taux de croissance de cette économie sans les offensives de l'aviation de bombardement? Peut-être plus important encore, l'offensive de bombardement a atteint son objectif premier, à savoir créer un deuxième front dans l'espace aérien au-dessus de l'Allemagne, et cela de façon remarquable, en retirant du front oriental des hommes et du matériel d'une importance vitale. Plus de deux millions d'hommes étaient affectés à la défense aérienne de l'Allemagne; ils auraient sinon combattu les Soviétiques. En outre, si les canons antichars de 88 millimètres dont on a tant vanté les mérites avaient été déployés sur le front oriental en plus grand nombre, et non pas utilisés si fréquemment en tant qu'armes anti-aériennes pour défendre le pays, la balance aurait pu pencher en défaveur des Soviétiques. Il faut dire que de 30 à 50 p. 100 de la production d'artillerie allemande a été utilisée pour assurer la défense contre les bombardiers alliés. En effet, plus de la moitié de l'industrie allemande servait à répondre aux besoins de l'armée de l'air allemande en 1944, ce qui a facilité d'autant la tâche des Alliés en Normandie.³⁵ L'ancien ministre allemand Albert Speer est peut-être celui qui résume le mieux la situation : l'importance réelle de la guerre aérienne, c'est qu'elle a ouvert un deuxième front. En raison de l'imprévisibilité des attaques, le front est devenu gigantesque; chaque mètre carré de notre territoire était devenu en quelque sorte une ligne de front. Pour nous défendre contre les attaques aériennes, nous avons dû fabriquer des milliers de canons antiaériens, emmagasiner d'énormes quantités de munitions dans tout le pays et maintenir prêts au combat des centaines de milliers de soldats, qui devaient également rester

³³ M. C.G. Gifford, *Délibérations du Sous-comité*, 9:106.

³⁴ *Délibérations du Sous-comité*, 6:32.

³⁵ Voir témoignage de M. Hugh Halliday, *Délibérations du Sous-comité*, 6:11, et de M. William Rodney (retraité), 6:31-32. Voir également R. Beaumont, «The Bomber Offensive as a Second Front», *Journal of Contemporary History*, 22 (1987), 15-17; K. Werrell, «The Strategic Bombing of Germany: Costs and Accomplishments», *Journal of American History*, 73, n° 3, 709-713.

près de leurs armes, souvent totalement inactifs, des mois durant.³⁶ La réponse de M. Brian McKenna face à cet argument a été courte. «Quant à savoir comment le *Bomber Command* est intervenu dans l'alliance stratégique et quel rôle il a joué, cela devrait faire l'objet d'un film beaucoup plus ésotérique.»³⁷ L'aviation de bombardement a non seulement ouvert un nouveau front, mais a également effectué un grand nombre de réalisations qui ont grandement aidé les Alliés. Il est curieux de constater que *Mort sous la lune* ne fait aucunement mention des attaques de précision de l'aviation de bombardement contre des cibles aussi cruciales que les rampes de lancement des roquettes à Peenemünde ou les installations de transport et de communication en Normandie. En outre, on n'y parle pas non plus des opérations de pose de mines ou du bombardement des péniches de débarquement allemandes en 1940.

Assurément, il existe un autre point de vue au débat sur l'efficacité de l'aviation de bombardement. Nombre des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité étaient d'avis que les auteurs de *Mort sous la lune* ont délibérément choisi de passer sous silence tout ce qui aurait pu montrer que l'offensive de bombardement a beaucoup contribué à la victoire alliée.

«BOMBER» HARRIS : UN PORTRAIT HONNÊTE?

Le récit de l'offensive de bombardement ne peut se faire sans parler du personnage qu'était le maréchal de l'air Arthur Harris. Commandant en chef de l'aviation de bombardement de 1942 à 1945, Harris demeure l'un des chefs militaires les plus controversés de la guerre. Admiré par certains, détesté par d'autres, il a mené la guerre de l'aviation de bombardement contre l'Allemagne avec une ténacité et un caractère impitoyable que très peu peuvent nier.³⁸ Ceux qui le soutiennent affirment que de telles qualités étaient essentielles dans une campagne de cette nature. Le lieutenant-général à la retraite Chester Hull signale que Harris était «dur mais honnête».³⁹ M. Gifford le décrit comme étant un être «agressif, dur à cuire, direct et énergique, capable d'inspirer la loyauté parmi ses collègues».⁴⁰ Or, certains diront que ses forces ont également été ses faiblesses. Sa nature entêtée a peut-être aveuglé son jugement à l'occasion. Comme le fait remarquer avec regret M. Gifford : «Notre jeunesse et notre empressement à nous sacrifier ont davantage servi à concrétiser l'obsession de Harris qu'à mettre fin à la guerre.»⁴¹

³⁶ Cité par M. Robert Maxwell, Délibérations du Sous-comité, 9:95.

³⁷ Délibérations du Sous-comité, 9:78.

³⁸ Plusieurs témoins ont précisé que Harris ne faisait qu'exécuter des ordres; contrairement à ce que le film laisse entendre à l'occasion, ce n'est pas lui qui a établi la politique des bombardements de zone. Voir témoignage de M. John Bates, Délibérations du Sous-comité, 4:20-21.

³⁹ Délibérations du Sous-comité, 4:13.

⁴⁰ Délibérations du Sous-comité, 9:109.

⁴¹ Délibérations du Sous-comité, 9:110.

Nombre des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité se sont plaints avec véhémence que, une fois de plus, les auteurs de *Mort sous la lune* ne font nullement état, dans le film, de la complexité de cette question. Au lieu de cela, on offre au spectateur une caricature de Arthur Harris interprété par un acteur (qui, d'ailleurs, ne lui ressemble aucunement) comme «un boucher cruel, méchant, sarcastique et souvent démoniaque, sans la moindre compassion pour ceux qu'il envoyait en mission de bombardement et ceux sur qui tombaient les bombes».⁴² En outre, on a dit au Sous-comité que les réalisateurs, afin de soutenir ce point de vue, ont délibérément tenté à plusieurs reprises de déformer et d'omettre des preuves.

D'abord, on présente Harris comme un officier britannique adoptant une «attitude coloniale» à l'endroit des Canadiens, attitude qui, insiste-t-on dans le film, «venait des officiers supérieurs». Dans ce qui semble être une tentative de faire ressortir le mépris de Harris pour les troupes coloniales (les réalisateurs ont omis de mentionner que Harris venait lui-même des colonies), l'acteur qui interprète le rôle de Harris les décrit comme étant «de bien mauvais cavaliers et de bien mauvais tireurs». Cependant, comme l'a souligné au Sous-comité M. Donald Elliott, ancien président de l'Association des prisonniers de guerre de l'Aviation royale du Canada, ces mots, tirés des mémoires de Harris, sont hors contexte. On conclut dans la citation ce qui suit : «... à moins et jusqu'à ce qu'elles [les troupes coloniales] aient suivi la formation normale de l'école de cavalerie, à l'époque où les cavaliers avaient un rôle à jouer, et les exercices de tir normaux des forces armées, après quoi, elles ne sont ni meilleures ni pires que les Britanniques eux-mêmes».⁴³ M. Halliday a admis que certains officiers de la RAF étaient condescendants à l'égard du personnel du Commonwealth et qu'à l'occasion ils les considéraient tous comme des «coloniaux». Cependant, il n'y a guère de preuves que les officiers supérieurs aient eu une telle attitude. Tenter de le prouver «en trafiquant une citation» ne témoigne pas de l'intégrité de la recherche.⁴⁴ Plusieurs témoins ont laissé entendre que les réalisateurs ont ainsi affiché leur parti pris anti-britannique.

Il ne fait aucun doute que Harris était déterminé à détruire les centres industriels de l'Allemagne, tactique qu'il considérait comme un moyen de vaincre l'ennemi. Pour ce faire, il s'est bien rendu compte qu'un très grand nombre de civils allemands allaient être tués. Il a accepté cette responsabilité. Selon certains témoins, les auteurs de *Mort sous la lune* ont exagéré en affirmant que le fait de tuer des civils n'a jamais dérangé le commandant en chef et en citant ses observations désinvoltes à l'égard des policiers comme étant véritablement sa façon d'agir. Une fois de plus, pour prouver ce qu'ils avancent, les réalisateurs contournent

⁴² M. John Turnbull, Délibérations du Sous-comité, 7:20.

⁴³ Voir Délibérations du Sous-comité, 4:36, et l'ouvrage de Sir A. Harris, *Bomber Offensive* (Londres, 1947), p. 63-64. Lorsque l'honorable J.R. Barr demanda à l'un des attachés de recherche du film pourquoi ces mots avaient été omis, ce dernier a répondu : «Nous n'avions pas le temps.» Délibérations du Sous-comité, 7:65.

⁴⁴ Délibérations du Sous-comité, 6:10.

les règles. L'acteur qui interprète le rôle de Harris déclare : «Nous devons détruire la volonté de combat de l'Allemagne. Maintenant que nous avons les avions et les équipages nécessaires, en 1943 et 1944, nous allons larguer 1 250 000 tonnes de bombes, détruire le foyer de 25 millions d'Allemands, en tuer 900 000 et en blesser gravement un million».⁴⁵ Cependant, ces phrases sont tirées (et non pas citées avec exactitude) d'un document du Cabinet de guerre rédigé «avec l'aide de Harris» par Sir Charles Portal, chef de l'état-major des forces aériennes, en novembre 1942.⁴⁶ Comment savoir dans quelle mesure Harris a contribué à la rédaction de ce document? En outre, les chiffres cités dans ce document ne sont que des estimations, fondées sur l'hypothèse selon laquelle en 1944, les forces anglo-américaines de bombardement disposeraient de 4 000 à 6 000 bombardiers, ce qui bien sûr ne fut jamais le cas. Autrement dit, ces données sont purement hypothétiques et le fait de les employer dans le film sans les replacer dans leur contexte est trompeur.⁴⁷ Voilà qui remet sérieusement en question l'affirmation de M. Brian McKenna selon qui «les paroles prononcées par tous les acteurs se basent sur des recherches minutieuses».⁴⁸

Une autre tentative visant à faire la preuve du caractère sanguinaire de Harris semble également malhonnête. «En dépit de tout ce qui s'est produit à Hambourg, de dire l'alter ego de Harris, les bombardements se sont avérés une méthode relativement humaine. Rien ne prouve que la plupart des victimes étaient des femmes et des enfants.»⁴⁹ Les réalisateurs ont volontairement omis une grande partie de cette citation, tirée des mémoires de Harris, y compris ce qui suivait immédiatement la première phrase, à savoir : «D'une part, cela a empêché la jeunesse de notre pays et de nos alliés d'être décimée par les militaires au combat, comme ce fut le cas dans les Flandres au cours de la guerre de 1914-1918.» Harris continue en ce sens pendant plusieurs phrases et déclare en fin de paragraphe : «On ne dispose d'aucun chiffre au sujet des femmes et des enfants tués, mais il n'y a pas de raison pour laquelle les bombardements, comme les blocus, devraient surtout faire des victimes chez les femmes et les enfants; au contraire, les Allemands ont exécuté de vastes plans d'évacuation, surtout des enfants, dans les principaux centres industriels.» Que cette dernière affirmation soit précise ou non, les termes ne concordent pas avec ceux qui sont cités dans le scénario, pas plus qu'ils ne s'appliquent explicitement à Hambourg, mais à l'offensive de bombardement dans l'ensemble.⁵⁰

Le film pousse encore plus loin la description du soi-disant entêtement de Harris à vouloir effectuer des bombardements de zone. On dit qu'il s'opposait aux bombardements de

⁴⁵ Scénario de post-production, *Mort sous la lune*, p. 27.

⁴⁶ Voir D. Seward, *Bomber Harris* (New York, 1985), p. 175-177.

⁴⁷ M. Donald Elliott, Délibérations du Sous-comité, 7:107-108.

⁴⁸ Délibérations du Sous-comité, 9:67.

⁴⁹ Scénario de post-production, *Mort sous la lune*, p. 31.

⁵⁰ Voir Harris, *Bomber Offensive*, p. 176-177.

précision durant la campagne de Normandie parce qu'une telle opération empêchait ses forces d'attaquer les villes allemandes. Tout compte fait, il a «obtenu ce qu'il voulait». Presque tous les témoins qui ont comparu devant le Sous-comité ont fait état de l'inexactitude de cette déclaration. Même si Harris hésitait au début à engager ses forces dans la campagne de Normandie, il a fini par obéir aux ordres. Dans une lettre datée du 21 septembre 1944, adressée à Dwight Eisenhower, Harris exprime sa reconnaissance à son «cher Ike» pour les bons rapports qu'ils ont entretenus pendant l'invasion et il l'assure de «ses meilleurs services, si jamais le besoin s'en fait sentir. J'espère que nous pourrions poursuivre la tâche ensemble jusqu'à son achèvement». Eisenhower manifeste à son tour sa reconnaissance à Harris pour son aide. Quelques historiens ne seront pas d'accord avec le fait que le bombardement de précision des usines de communication et de transport en France par l'aviation de bombardement était essentiel au succès de débarquement de Normandie. Comme le film se termine par le raid désastreux sur Nuremberg en mars 1944, on laisse au spectateur une impression trompeuse. L'offensive aérienne des Alliés a atteint un crescendo après le débarquement J (plus de la moitié des bombes lâchées sur l'Allemagne l'ont été après le 6 juin 1944) et, si Harris est resté fidèle au principe des bombardements de zone jusqu'à la fin de la guerre, ses escadrilles ont continué d'effectuer un grand nombre d'attaques contre des raffineries de pétrole et d'autres cibles précises jusqu'en 1945.

Selon les auteurs de *Mort sous la lune*, Harris était tout aussi impitoyable avec ses propres hommes. M. Doug Harvey signale dans le film que Harris avait enlevé une bonne partie du blindage des avions afin d'y mettre plus de bombes. Cependant, selon la plupart des anciens combattants qui ont comparu devant le Sous-comité, ce blindage était très peu utile et Harris avait tout à fait raison de l'enlever.⁵¹ L'une des décisions de Harris demeure toujours controversée : celle d'envoyer ses hommes par une nuit de pleine lune en mars 1944 sur Nuremberg, décision qui se solda par les pires pertes que connut l'aviation de bombardement au cours de la guerre. Cependant, laisser entendre que Harris a allègrement envoyé de jeunes hommes se faire tuer est certainement exagéré. De nombreuses preuves présentées au Sous-comité permettent de croire que Harris se faisait beaucoup de souci au sujet des pertes.⁵² Par ailleurs, M. Robert Dale, DFC qui effectua une mission de reconnaissance météorologique dans un appareil *Mosquito* avant le raid de Nuremberg, s'est opposé au portrait que donne de lui une des scènes dramatiques du film. Il a accusé les cinéastes de lui «prêter des paroles qui étaient techniquement inexactes».⁵³

En bref, presque chacun des témoins qui a comparu devant le Sous-comité a dénoncé

⁵¹ M. John Turnbull, Délibérations du Sous-comité, 7:23.

⁵² Voir, par exemple, M. William Rodney (retraité), Délibérations du Sous-comité, 6:30.

⁵³ Délibérations du Sous-comité, 7A:17. Selon les cinéastes, les paroles attribuées à M. Dale étaient tirées de l'ouvrage de Martin Middlebrook intitulé *The Nuremberg Raid* (Londres, 1973), mais nous n'avons pu trouver ces extraits. Voir p. 101-102. Signalons également que l'ancienne infirmière militaire, M^{me} Kay Christie, a formulé une plainte semblable au sujet de la description que l'on fait d'elle dans *La Bataille de Hong Kong, 1941*. Voir Délibérations du Sous-comité, 7A:9.

le caractère très peu crédible de Harris dans *Mort sous la lune*. Il n'existe aucune preuve qu'il prenait un plaisir pervers à tuer des Allemands ou qu'il se souciait peu de ses escadrons. S'il a déjà été critiqué pour son entêtement à poursuivre des bombardements de zone, il n'était pas le guerrier maniaque décrit dans le film, selon M. Halliday.⁵⁴ D'ailleurs, le professeur Carter en fait un portrait tout à fait différent; selon lui, c'était «un grand commandant de temps de guerre».⁵⁵

LE MANQUE DE FORCE MORALE : UN «SYSTÈME HORRIBLE»?

La description faite dans *Mort sous la lune* de la notion du manque de force morale semble cadrer avec le thème général de l'épisode, à savoir que les dirigeants de l'aviation de bombardement étaient insensibles et totalement indifférents au bien-être de leurs hommes. Le «manque de force morale» était une expression utilisée pour décrire le comportement des aviateurs qui craquaient sous la pression constante de la bataille et qui étaient mutés ailleurs pour «des motifs d'ordre mental». Dans *Mort sous la lune*, M. Douglas Harvey qualifie cette façon d'étiqueter les militaires de «système horrible». Le film précise en outre que «le harcèlement et l'humiliation imposés à ces hommes étaient une politique de la RAF, mais que certains Canadiens l'appliquaient avec vigueur». La séquence dramatique suivante met en vedette le lieutenant-colonel d'aviation Merv Fleming (et non Marvin comme on dit dans le film) décrivant comment il traitait sévèrement ces «lâches», qu'il expédiait dans les prisons militaires pour les chasser ensuite de l'escadron s'ils refusaient de modifier leur comportement. Au moins un Canadien s'est suicidé après avoir été accusé de manquer de force morale, dit-on au spectateur.

Presque tous les anciens combattants qui ont comparu devant le Sous-comité se sont dits consternés par la description de la notion de manque de force morale que donne *Mort sous la lune*, et plus particulièrement par la scène montrant le lieutenant-colonel d'aviation Fleming. Selon plusieurs des témoins qui ont connu ce dernier, y compris M. John Turnbull qui a servi avec lui dans le 419^e escadron, sa description dans le film était exagérée et complètement fautive, que les termes qui lui sont attribués aient été exacts ou non.⁵⁶

En outre, très peu d'anciens combattants ont dit avoir été témoins d'une telle sévérité. Cela ne veut toutefois pas dire qu'elle ne s'est jamais manifestée, mais plutôt qu'elle était probablement rare. Il ne fait aucun doute que l'étiquette de «manque de force morale» était utilisée au sein de la RAF et qu'elle s'étendait même aux Canadiens ne faisant pas partie du 6^e Groupe. Dans un mémoire présenté au Sous-comité, M. Noel Ogilvy, qui a été président du Sous-comité des cas spéciaux et des réaffectations de l'ARC du mois d'octobre 1944 à octobre 1945, a développé ce thème. Selon lui, il s'agissait d'une méthode équitable et en

⁵⁴ Délibérations du Sous-comité, 6:8.

⁵⁵ Délibérations du Sous-comité, 3:52.

⁵⁶ Délibérations du Sous-comité, 7:19, 7:22.

général empreinte de compassion selon laquelle les aviateurs étaient jugés d'abord et avant tout en se demandant s'ils avaient «donné le meilleur d'eux-mêmes». Pour que l'on dise qu'un homme avait manqué de force morale, le Sous-comité (qui comprenait des aviateurs de grades différents, outre deux psychiatres et un conseiller juridique) devait voter et adopter une décision unanime en ce sens. Même si la pénalité prévue pour le manque de force morale entraînait la perte de l'insigne de vol de l'aviateur (bien que ce ne fût pas là un renvoi déshonorant), «plus souvent qu'autrement», les aviateurs que l'on disait avoir manqué de force morale étaient en réalité «reclassés» comme étant des soldats inefficaces ou présentant des problèmes médicaux. La plupart de ces hommes étaient affectés aux opérations terrestres ou réaffectés à un poste au Canada sans pénalité. M. Ogilvy signale que même si le Sous-comité «n'était certainement pas parfait, il traitait cent fois mieux ces hommes que pendant la Première Guerre mondiale».⁵⁷

M. Harris a abondé dans le même sens, soutenant que l'ARC, plutôt que d'appliquer le système de manque de force morale avec vigueur, a en réalité assoupli la politique de la RAF. Voici ce qu'il a expliqué au Sous-comité : «Même si un traitement plus sévère a probablement été réservé aux sous-officiers qu'aux officiers, et c'est toujours le cas dans les forces armées, il semble que l'on ait traité beaucoup mieux les Canadiens que les Britanniques sur ce plan.» M. Harris signale également que le nombre de cas de manque de force morale au sein de la RAF ou de l'ARC était remarquablement faible; au plus, la moitié de 1 p. 100 de l'effectif aérien a été considéré comme ayant manqué de force morale et moins de la moitié ont réellement flanché. Il s'agit donc, tout au plus, d'un quart de 1 p. 100, donc de très peu de gens. «Cela est arrivé à certaines personnes, mais à très peu de membres des équipages aériens dans les faits.»⁵⁸ *Mort sous la lune* ne fait qu'effleurer la question et préfère sacrifier au sensationnel.

LE RAID SUR LES BARRAGES : UN ACTE DE FOLIE?

Selon plusieurs témoins, la description du fameux raid sur les barrages effectué par le 617^e escadron en mai 1943 est truffée de graves lacunes. En fait, la recherche subjective et superficielle relative à cette question reflète les faiblesses de l'émission dans son ensemble. Par exemple, l'affirmation selon laquelle le but de l'attaque était d'obtenir un «triomphe de relations publiques», et rien d'autre, a été accueillie avec scepticisme par plusieurs des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité. M. Harris a catégoriquement déclaré qu'un tel argument «ne pouvait être appuyé, en se fondant sur les recherches récentes».⁵⁹ En fait,

⁵⁷ Mémoire au Sous-comité, le 20 novembre 1992. Voir aussi le témoignage de M. Doug Harvey, Délibérations du Sous-comité, 4:55-57.

⁵⁸ Délibérations du Sous-comité, 3:49-50.

⁵⁹ Délibérations du Sous-comité, 3:52.

M. Halliday a fait remarquer que les barrages avaient d'abord été considérés comme des objectifs stratégiques dès le début de 1938.⁶⁰

Mais la critique ne s'arrête pas là. La bombe employée contre les barrages *Eder*, *Mohne* et *Sorpe* (les réalisateurs ne font aucune mention du barrage *Eder*) était à peine une «bombe intelligente». Bien que peu utilisée, il ne s'agissait que d'une bombe conventionnelle dépourvue de système de guidage interne, la seule différence étant qu'elle était larguée d'un avion *Lancaster* avec effet de toupie, de sorte qu'elle pouvait sauter à la surface de l'eau.⁶¹ L'inventeur de la bombe, Barnes Wallis, décrit dans le film comme un «scientifique excentrique... qui avait conçu tout cela dans ses temps libres», était en fait le plus réputé des scientifiques britanniques et l'un des plus grands concepteurs de munitions de la guerre, ayant consacré pratiquement toute sa carrière à la bombe à rebond.⁶² Il a travaillé sans relâche à ce projet (souvent chez lui où il effectua la majeure partie de ses recherches) bien avant que l'aviation de bombardement n'approuve cette bombe.

L'attaque, effectuée par dix-neuf avions *Lancaster* -, et non dix-sept comme on le dit dans le film -⁶³ détruisit deux des trois barrages. Or, les cinéastes soutiennent que les dommages furent minimes, d'autant que le barrage *Sorpe* n'a jamais été fissuré. En outre, ils laissent entendre que les lourdes pertes subies par l'escadron des *Lancaster* étaient excessives par rapport aux gains possibles. Ces opinions sont discutables. Même si le barrage *Sorpe* ne fut effectivement jamais fissuré, Albert Speer laissa entendre que si la bombe avait explosé quelques pouces plus bas, les résultats auraient pu être complètement différents.⁶⁴ Les pertes que subirent les Allemands, et que l'on a minimisées dans le film, étaient importantes; ceux-ci durent consacrer la majeure partie de l'été de 1943 à réparer les dommages. Assurément, le fait de laisser entendre que le raid a causé plus de dommages à l'Angleterre qu'à l'Allemagne est hautement discutable. Quant aux prétendues leçons à tirer du raid, plus particulièrement que les bombardements de précision étaient possibles, M. Hugh Halliday a déclaré que «les réalisateurs sont indécis devant le raid sur les barrages; d'une part, ils le décrivent comme un exemple de bombardement de précision qui, selon eux, *aurait pu* et *aurait dû* être suivi par l'aviation de bombardement; d'autre part, ils soutiennent qu'il s'agissait d'un exercice de relations publiques, d'un acte de folie...»⁶⁵ Enfin, les auteurs de *Mort sous la lune* omettent

⁶⁰ Délibérations du Sous-comité, 6:11.

⁶¹ Voir le mémoire présenté au Sous-comité par M. Carter, Délibérations du Sous-comité, 5A:4.

⁶² Voir le témoignage de M. John Bates, Délibérations du Sous-comité, 4:26, et le témoignage de M. Frank Williams, Délibérations du Sous-comité, 8:48. M. Harris a interviewé Arthur Harris et Barnes Wallis pour son documentaire au sujet du raid sur les barrages intitulé *Operation Downwood*.

⁶³ M. Frank Williams, Délibérations du Sous-comité, 8:51.

⁶⁴ M. Frank Williams, Délibérations du Sous-comité, 8:54.

⁶⁵ Mémoire au Sous-comité, p. 10.

de mentionner que la bombe *Tall-Boy* qui, selon eux, était détestée de l'aviation de bombardement, a en fait été utilisée sur plusieurs cibles de précision plus tard au cours de la guerre, y compris le navire de guerre *Tirpitz*. Mais ces cibles précises ne pouvaient être bombardées que par de très petites bombes. Selon M. Walter Thompson, il n'a jamais été possible de larguer la bombe *Tall-Boy* directement sur des cibles industrielles à partir de 25 000 pieds d'altitude.⁶⁶

DÉTAILS TECHNIQUES

La majeure partie de la controverse entourant le film *Mort sous la lune* s'articule autour de l'absence de contexte et d'équilibre des données. Cependant, les témoins qui ont comparu devant le Sous-comité ont également fait ressortir des détails factuels, certains mineurs, d'autres non, qui témoignent d'un certain laisser-aller dans la recherche. Comme l'a fait remarquer M. Hugh Halliday, «en d'autres endroits, des détails ont été pris à la légère et ont ainsi induit en erreur».⁶⁷ Par exemple, il précise que le plan d'entraînement aérien du British Commonwealth Air Training Plan a produit 131 553 aviateurs et non pas 137 000 comme on le signale dans l'épisode. Le bombardier *Lancaster*, décrit dans le film comme étant une «machine meurtrière et efficace» qui pouvait transporter jusqu'à dix tonnes de bombes, n'a pu en fait transporter ce chargement que vers la fin de la guerre, et seulement après avoir subi des modifications particulières. Il est faux de dire que les pilotes de chasseur ont reçu une médaille pour leur compagnie, contrairement aux pilotes de bombardier. La seule décoration spéciale accordée à des pilotes de chasseur fut la *Battle of Britain Clasp*, qui était ajoutée à l'Étoile de la guerre de 1939-1945.⁶⁸ Quant à M. Harris, il a ajouté que les pilotes de bombardier ne faisaient pas tellement attention aux avions qui se trouvaient sous eux, puisqu'il leur était impossible d'en voir d'autres dans le noir.

Les anciens combattants de l'aviation de bombardement ont regardé le film attentivement afin d'y déceler des détails techniques. Beaucoup ont été déçus. Par exemple, les aviateurs et les membres du Corps auxiliaire féminin d'aéronautique ne se trouvaient jamais ensemble au mess.⁶⁹ Quant au terme «mission» utilisé très souvent dans *Mort sous la lune*, il s'agissait d'un terme américain, les dirigeants de l'aviation de bombardement préférant plutôt parler «d'opérations», de «voyages» ou de «sorties». En outre, les Britanniques n'ont jamais utilisé le système américain de l'horloge pour signaler la présence d'appareils ennemis; ils disaient plutôt «travers tribord» par exemple. Plusieurs ont également été étonnés d'entendre que l'aviation

⁶⁶ Délibérations du Sous-comité, 7:87-88.

⁶⁷ Délibérations du Sous-comité, 6:9.

⁶⁸ M. Doug Sample, employé de l'ONF et ancien combattant de l'aviation de bombardement, a signalé cette erreur et de nombreuses autres aux réalisateurs qui n'en ont pas tenu compte. Délibérations du Sous-comité, 8:41.

⁶⁹ Délibérations du Sous-comité, 5:46 et 5:52.

de bombardement cachait le nombre des survivants à ses hommes. Même si aucun document de l'aviation de bombardement n'était remis aux escadrons, les aviateurs pouvaient savoir quelles avaient été les pertes en comptant simplement les hommes, en écoutant la BBC ou en posant des questions à l'officier des services du renseignement. Le fait de voir enlever l'équipement d'un camarade avait plus d'effet que tout rapport statistique.

De plus, certains avaient l'impression que les auteurs de *Mort sous la lune* n'ont pas su recréer avec justesse l'atmosphère de l'époque. La déclaration selon laquelle les Canadiens français étaient «souvent fâchés de la piètre façon dont ils étaient traités par leurs compatriotes anglophones» parut injustifiée aux yeux de beaucoup d'anciens combattants. Plusieurs anciens combattants canadiens-français qui ont comparu devant le Sous-comité ont dit n'avoir jamais été témoins de discrimination ou de friction entre les aviateurs francophones et anglophones et estimaient que la scène dramatique mettant en vedette M. Joseph Favreau était exagérée.⁷⁰

CONCLUSION

Devant le Sous-comité, M. Brian McKenna a déclaré ce qui suit au sujet de l'enquête sur l'authenticité de *La Bravoure et le Mépris* : «... ces audiences visent... à protéger une version de l'histoire conforme à l'orthodoxie politique et à refroidir l'élan créateur.»⁷¹ Il a indiqué qu'il était temps d'arrêter de faire des films nostalgiques sur le rôle du Canada dans la Seconde Guerre mondiale et de jeter sur celui-ci un regard moins complaisant et plus critique. Défendant le caractère «exact» de son émission, il s'est ensuite engagé dans un débat animé avec des membres du Sous-comité sur certains des points qui prêtent à controverse. L'évaluation de l'offensive de bombardement de la Seconde Guerre mondiale présentée dans l'épisode *Mort sous la lune* renferme des lacunes graves. Le Sous-comité ne remet pas en question la notion voulant que l'histoire laisse place à l'interprétation, mais est obligé de tenir compte de nombreuses preuves laissant croire que les réalisateurs du film ont enfreint plusieurs règles fondamentales de la recherche historique. Même en tenant compte des restrictions inhérentes à la télévision, ces règles doivent toujours être suivies méticuleusement si l'on veut que le produit fini soit conforme à des normes acceptables.

Comme l'a expliqué au Sous-comité le lieutenant-colonel A.R.W. Lockhart, président du Congrès des associations de la Défense et journaliste de renom, «la méthode historique... exige un examen équilibré de tous les points de vue ou du moins des points de vue fondamentaux. À partir de ces points de vue documentés, on tire une conclusion».⁷² Autrement dit, l'histoire exige une certaine ouverture d'esprit et, pour reprendre les termes de M. Maurice Tugwell, président de l'Institut Mackenzie, «elle veut qu'on accepte calmement les faits et que

⁷⁰ Voir le témoignage de M. Jacques Côté, Délibérations du Sous-comité, 5:59, et de M. Léonard Tremblay, 7:99-100.

⁷¹ Délibérations du Sous-comité, 9:61.

⁷² Délibérations du Sous-comité, 9:15.

l'on en arrive à des conclusions à la lumière de ces faits et non malgré eux». ⁷³ Le Sous-comité est tout à fait d'avis que les réalisateurs n'ont pas respecté ce critère. Comme l'a reconnu M. Brian McKenna, nombre des questions abordées dans *Mort sous la lune* sont, selon ses propres termes, «ouvertes à la discussion». Malheureusement, d'après les preuves présentées au Sous-comité, le film ne montre pas toute l'étendue du débat. Compte tenu de l'auditoire auquel a été présenté *Mort sous la lune*, c'est-à-dire à des millions de Canadiens qui ont des connaissances restreintes de l'histoire militaire de leur pays, les auteurs n'ont pas assumé leurs responsabilités.

La décision des réalisateurs de ne pas décrire les événements et les personnalités avec un certain équilibre et dans un certain contexte semble traduire un manque d'objectivité grave. Comme l'a dit au Sous-comité M. Halliday, qui a été contacté par les réalisateurs durant la production, il était évident que «les points de vue allaient être montés en épingle, que l'absence de contexte ne serait pas accidentelle». ⁷⁴ MM. McKenna croient fermement que toute guerre est déplorable et ils ont bien entendu raison. Ils semblent aussi professer un préjugé anti-britannique et anti-establishment. Malheureusement, il faut déformer et mutiler l'information objective pour lui faire illustrer un propos si biaisé. Un autre élément vient encore empirer les choses : les producteurs ont souvent recours à une sagesse après coup et s'en servent comme d'un instrument historique. Comme l'a fait remarquer M. Copp, professeur de l'Université Wilfrid Laurier, cet élément devrait être utilisé pour affiner les questions des historiens et non pas pour y répondre. Sinon, l'histoire perd ses complexités et ses nuances. L'objectif devient la recherche d'explications simples et la chasse aux sorcières commence. C'est ainsi que *Mort sous la lune* donne une image très déformée. Les agresseurs assoiffés de sang, les Allemand, étaient-ils d'innocentes victimes et les membres de l'aviation de bombardement, d'inconscients agents de mort?

Par ailleurs, le recours à des acteurs dans une production de ce genre présente un danger. Quant aux séquences dramatiques, même lorsqu'elles sont bien documentées, elles laissent toujours place à des interprétations très diverses et à une grande subjectivité, à cause du ton de voix et des comportements. Le sensationnalisme prévaut souvent. Pour cette raison précise, M. Ken Burns, producteur du documentaire de la PBS *The Civil War*, fort bien accueilli par le public, s'en remet exclusivement aux narrateurs qui lisent les citations exactes tirées de lettres, de journaux personnels et d'autres documents. ⁷⁵ Lorsqu'il est clair que ceux-ci ne reprennent pas toujours les citations exactes tirées des documents historiques, le danger est encore plus net. En font foi les citations déformées tirées des mémoires d'Arthur Harris et les mots inventés mis dans la bouche de Robert Dale.

⁷³ Délibérations du Sous-comité, 9:23.

⁷⁴ Mémoire au Sous-comité, p.10.

⁷⁵ Délibérations du Sous-comité, 7:112-113.

Enfin, pour ce qui est de certaines parties du film, les travaux de recherche ont été complètement bâclés. Le nombre d'erreurs factuelles et techniques signalées au Sous-comité est étonnant. Certaines erreurs ont été portées à l'attention des réalisateurs par des conseillers informés quoique officieux, M. Doug Sample par exemple, mais on n'a pas tenu compte de leurs conseils. Le Sous-comité a été choqué d'apprendre que les historiens professionnels et des anciens combattants informés n'ont pas joué un plus grand rôle dans la production de la version finale, afin d'éviter que ne se produisent de telles erreurs et de corriger toute subjectivité apparente.

Mort sous la lune est un film très personnel, voire un document d'opinion, une sorte d'éditorial en images. Bien qu'il existe certaines preuves étayant l'interprétation du film, les cinéastes ne respectent aucunement les normes de CBC régissant la production de documentaires, car ils refusent de laisser les faits parler d'eux-mêmes et d'explorer toutes les facettes du débat. Comme l'a signalé le colonel Lockhart, si les réalisateurs «se drapent du sacrifice de combattants si nombreux et que cela a une telle influence sur la jeunesse de notre pays à un moment critique de notre évolution, ils se doivent de présenter les choses de façon équilibrée. Or, ils ne l'ont pas fait».⁷⁶

⁷⁶ Délibérations du Sous-comité, 9:15.

CHAPITRE III

LA BATAILLE DE NORMANDIE, 1944

J'estime que ... (*La Bataille de Normandie*) est inexact[e], qu'il s'agit d'une production révoltante et d'une insulte pour les hommes qui ont servi dans l'armée canadienne. (Le brigadier général (retraité) J.E. Anderson, Délibérations du Sous-comité, 8:85.)

(*La Bataille de Normandie*) est farci[e] de déclarations péremptoires marquées par les demi-vérités et les inexactitudes flagrantes. Un officier d'état-major considérerait le tout bâclé. Un manque d'équilibre et de compréhension caractérise aussi la série. (Le colonel John English, Délibérations du Sous-comité, 3:75-76.)

UN RÉCIT À FAIRE?

La Bataille de Normandie, 1944, troisième et dernier volet de *La Bravoure et le Mépris*, se veut le récit de la participation du Canada à l'une des campagnes les plus marquantes de la Seconde Guerre mondiale. Elle porte principalement sur la conduite des troupes canadiennes et de leurs officiers au cours de l'été 1944, lorsque les Alliés débarquèrent sur les plages de Normandie et entreprirent la dure bataille visant à rompre l'emprise d'Hitler sur le continent européen. Après avoir mené certains des combats les plus féroces de la guerre, les Alliés ont défait les Allemands en Normandie et ont effectué une percée dans la campagne française. Mais ce succès a été extrêmement coûteux. Les Canadiens, qui sont restés au cœur de la bataille du début à la fin, ont laissé derrière eux nombre de leurs plus valeureux soldats.

D'après les cinéastes, «le véritable récit de ces batailles n'a jamais été fait».¹ Voilà une révélation renversante pour les anciens combattants et les historiens professionnels qui ont comparu devant le Sous-comité. M. Reg Roy de l'Université de Victoria, auteur de nombreux ouvrages sur la campagne de Normandie, a reconnu que les correspondants de guerre à l'époque n'avaient pas toujours donné à la population canadienne le compte rendu détaillé de la guerre,

¹ *La Bravoure et le Mépris*, Scénario de post-production, *La Bataille de Normandie, 1944*, p. 2.

mais pour une bonne raison : les bulletins des correspondants de guerre étaient censurés pour éviter qu'ils ne contiennent une information qui pourrait être utile à l'ennemi.² Or, ce qui n'a pas été révélé par les correspondants a depuis fait l'objet d'ouvrages de la part de certains des plus grands historiens canadiens. Des dizaines de livres et des centaines d'articles ont été écrits au sujet de l'armée canadienne en Normandie, certains favorables, d'autres moins. C'est là une question qui, à l'instar de l'offensive de bombardement, suscite toujours la controverse. Ce récit d'une stratégie complexe et de disputes de généraux se prête à des divergences d'opinions.

Les cinéastes participent à ce débat sur les dirigeants militaires et leurs stratégies, et ils expriment leur opinion avec beaucoup de vigueur. Il est dit dans le film que l'armée canadienne a subi une série de «cataclysmes» à l'été de 1944, désastres militaires qui, de toute apparence, ont éclipsé toutes ses réalisations. Le thème du film est le manque d'entraînement des soldats, l'incompétence et la cruauté des généraux, ainsi que les actes brutaux de guerre; c'est un récit lugubre du début à la fin. Les seuls héros, selon les réalisateurs, ce sont les simples soldats, pris dans le creuset de la guerre et n'entretenant qu'un faible espoir de survie.

RÉACTIONS DE COLÈRE

Aucun des anciens combattants de la Normandie qui a comparu devant le Sous-comité n'a accepté cet «hommage» avec plaisir. Ils ont tous abordé le même thème dans leurs témoignages. Le brigadier-général en retraite Ernest Anderson, commandant de compagnie du *North Shore Regiment* du Nouveau-Brunswick le 6 juin 1944, a précisé au Sous-comité que l'épisode sur la bataille de Normandie était «inexact... et une insulte pour les hommes qui ont servi dans l'armée canadienne».³ Le capitaine en retraite George Richardson, qui a servi auprès de la 3^e Section avancée d'entretien des munitions en Normandie, insiste sur le fait suivant : «Nous n'avons certainement pas été ces idiots ivres, maladroits et méchants que cherche à dépeindre *La Bravoure et le Mépris*... On a l'impression que le but premier de cette émission est de dénigrer les efforts canadiens et alliés.»⁴ Quant au brigadier-général en retraite Denis Whitaker, qui commandait le *Royal Hamilton Light Infantry* en Normandie avant d'être blessé le 18 juillet 1944, il a expliqué au Sous-comité que le film «a profondément offensé les anciens combattants, parce qu'on s'attarde lourdement sur les échecs et qu'on ignore les exploits des forces canadiennes sur le champ de bataille».⁵

Tout comme dans *Mort sous la lune*, les anciens combattants et les organismes les représentant estiment que l'honneur des combattants canadiens a été injustement et gravement

² Délibérations du Sous-comité, 3:61.

³ Délibérations du Sous-comité, 8:85.

⁴ Délibérations du Sous-comité, 6:90-91.

⁵ Délibérations du Sous-comité, 5A:9.

compromis et que la mémoire de ceux qui sont morts dans la bataille a été souillée. Les anciens combattants qui ont comparu devant le Sous-comité ne voulaient pas que leur histoire devienne des récits de héros, ni qu'on glorifie la guerre, mais ils tenaient à ce qu'elle soit racontée avec exactitude et équité. L'une de leurs plus grandes craintes était qu'on laisse ainsi aux simples citoyens canadiens une image déformée et inexacte d'une période critique de l'histoire de leur pays.

Certains des historiens militaires canadiens les plus réputés ont comparu devant le Sous-comité et ils n'ont pas hésité à faire écho aux sentiments des anciens combattants. Même si ces spécialistes sont conscients que des erreurs ont été commises en Normandie et que la conduite de l'armée canadienne n'a pas toujours été constante, ils sont d'avis que *La Bataille de Normandie, 1944* ne présente qu'un côté de la médaille et que sa recherche laisse beaucoup à désirer. M. Reg Roy s'en est plaint au sujet des cinéastes : «...ils n'ont choisi que les seules données susceptibles de confirmer leurs idées préconçues. Je dirais que leurs insinuations et leurs sous-entendus, leur négligence à vérifier et contre-vérifier leurs informations, leur négligence à rechercher des informations qui pouvaient contredire leur thèse sont autant d'éléments qui ont mené au parti pris et à une déformation de la réalité». ⁶ M. Terry Copp, de l'Université Sir Wilfrid Laurier, auteur de plusieurs ouvrages sur la campagne de Normandie, a soutenu que «dans l'émission sur la Normandie, les scénaristes ont omis toute allusion à un quelconque événement qui jetterait un éclairage favorable sur le leadership, l'entraînement et le rendement de l'armée canadienne». ⁷ Même le colonel John English du Collège d'état-major de la Défense nationale de Kingston, auteur de l'ouvrage *The Canadian Army and the Normandy Campaign : A Study of Failure in High Command* (1991), n'a pas mâché ses mots : «[Le vidéo de McKenna] est farci de déclarations péremptoires marquées par les demi-vérités et les inexactitudes flagrantes. Un officier d'état-major considérerait le tout bâclé. Un manque d'équilibre et de compréhension caractérise aussi la série.» ⁸ Aucun spécialiste de la campagne de Normandie n'est venu adéfendre les cinéastes devant le Sous-comité.

La controverse qui fait rage au sujet de l'exactitude et de l'équilibre des données du dernier épisode de *La Bravoure et le Mépris* porte sur un certain nombre de questions. En fait, le Sous-comité a été renversé par l'ampleur du débat. Le présent chapitre met en lumière certains des points litigieux.

⁶ Délibérations du Sous-comité, 3:73.

⁷ Délibérations du Sous-comité, 8:13-14.

⁸ Délibérations du Sous-comité, 3:86.

LE SOLDAT CANADIEN EN NORMANDIE

Mal entraîné et pas assez patriote?

Selon nombre des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité, *La Bataille de Normandie, 1944* dénigre, intentionnellement ou non, le simple soldat en Normandie. À maintes reprises, les témoins ont donné des exemples de preuves déformées visant, semblait-il, à décrire le simple soldat en termes moins que flatteurs. Les réalisateurs insistent pour dire que *La Bataille de Normandie, 1944* rend hommage au courage et à la persévérance du soldat canadien, mais les renvois répétés à son manque de patriotisme et d'entraînement ont touché une corde sensible chez les anciens combattants comme chez les historiens.

Par exemple, plusieurs témoins se sont dits en désaccord avec les réalisateurs quand ils soutiennent que de nombreux Canadiens se sont engagés non pas par patriotisme ou par goût d'aventure, mais pour échapper aux ravages de la Crise. M. Roy reconnaît que des milliers de soldats ont pu s'engager dans l'armée en 1939 pour y trouver un emploi rémunéré, mais que l'économie s'est rapidement relevée après le début de la guerre, qui a aussi ramené rapidement le plein emploi. Durant la guerre, le pourcentage de Canadiens qui se sont enrôlés pour éviter le chômage était faible.⁹ En fait, M. Robert Vogel, professeur de l'Université McGill, s'est dit d'avis qu'en 1939 et en 1940, la grande majorité des Canadiens qui se sont enrôlés avaient un emploi, qu'ils ont donc dû quitter.¹⁰

Selon les auteurs de *La Bataille de Normandie, 1944*, l'entraînement des soldats canadiens a «surtout été effectué à la légère» et, en conséquence, les soldats ont risqué leur vie durant toute la campagne de Normandie. Ce verdict n'a pas été accueilli avec flegme par les anciens combattants qui ont comparu devant le Sous-comité. Selon le général Anderson, «la troisième division canadienne a reçu le meilleur entraînement d'assaut possible, pendant plus de deux ans... Assurément, le succès du débarquement de Normandie... témoignera de ce fait».¹¹ Quant au lieutenant-colonel en retraite Donald Thompson, qui commandait le 13^e peloton des *Cameron Highlanders* le jour J, il a fait remarquer que les soldats canadiens étaient inexpérimentés, mais qu'ils «n'étaient pas mal entraînés, bien au contraire. Ils avaient participé à des opérations combinées en Angleterre et en Écosse».¹²

Certains éléments portent à croire que l'entraînement des soldats canadiens n'était pas toujours pris autant au sérieux qu'il aurait dû l'être, particulièrement chez les officiers des régiments, ce qui eut de graves conséquences. Mais selon d'autres éléments, dans l'ensemble,

⁹ Délibérations du Sous-comité, 3:61-62.

¹⁰ Délibérations du Sous-comité, 3:97.

¹¹ Délibérations du Sous-comité, 8:86.

¹² Délibérations du Sous-comité, 6:73.

les soldats canadiens étaient effectivement bien entraînés, comme certains l'ont fait remarquer, peut-être même «trop». *La Bataille de Normandie, 1944* semble manquer d'un certain équilibre à cet égard. Tout compte fait, le véritable problème se ramenait à une question d'expérience. On ne pouvait pas s'attendre que les soldats canadiens qui ont débarqué sur les plages de Normandie aient autant d'expérience que leurs ennemis allemands. Par exemple, de nombreux officiers et sous-officiers de la 12^e Panzerdivision avaient dû affronter les Russes sur le front oriental. Par contre, les Canadiens en Normandie avaient dû acquérir de l'expérience sur le tas, ce qui n'était pas de leur faute.

Dans le feu de l'action

La description de la conduite du soldat canadien en Normandie que donne *La Bataille de Normandie, 1944* a déplu à de nombreux témoins. Pour reprendre les termes du colonel English, «le sensationnalisme a pris le pas sur l'exactitude historique».¹³

Le récit dramatique de l'histoire de Joseph Le Bouthillier a particulièrement suscité la controverse. Ce caporal suppléant auprès du *North Shore Regiment* le jour J aurait reçu des ordres de son officier de tirer sur tous les soldats qui refusaient de quitter l'engin de débarquement. Le général Anderson, commandant de compagnie du *North Shore Regiment* le 6 juin, s'est dit étonné : «Je puis dire sans réserve que ni lui ni aucun autre soldat de la compagnie n'a au grand jamais entendu un tel ordre.»¹⁴ Il s'est demandé si les producteurs étaient entrés en contact avec d'autres membres survivants du régiment afin de vérifier cette déclaration. M. Roy n'a pas nié que Le Bouthillier pouvait avoir reçu un tel ordre, mais il a dit qu'à son avis, si cela était le cas, c'était là un incident isolé :

Assurément, des milliers de documents et d'ordres administratifs que j'ai lus concernant le jour J, je n'ai jamais vu un tel ordre. Cela aurait été illégal. Les officiers de notre armée n'avaient pas ce pouvoir, autrement que s'il leur était conféré par la Cour martiale. Pourtant, dans le film, encore là indirectement, on laisse entendre que c'était une pratique courante. On a l'impression que les formations d'attaque hésitaient à faire face à l'ennemi et étaient forcées de débarquer à la pointe du fusil si elles refusaient de le faire.¹⁵

Les cinéastes insistent pour dire que *La Bataille de Normandie, 1944* ne constitue pas l'histoire exhaustive de la campagne de Normandie. Pourtant, en dépit de son titre, on y fait mention de bon nombre de grandes batailles. Une fois de plus, les témoins ont été étonnés de voir que les réalisations des Canadiens sont rarement incluses dans ces brefs comptes rendus. On montre une scène de l'attaque des plages de Normandie, l'opération inter-armées la plus

¹³ Délibérations du Sous-comité, 3:75.

¹⁴ Délibérations du Sous-comité, 8:86.

¹⁵ Délibérations du Sous-comité, 3:63-64.

importante de l'histoire militaire, mais on ne fait aucunement mention de l'excellent travail des troupes canadiennes qui ont avancé encore davantage à l'intérieur des terres que toute autre division alliée. Au lieu de cela, on dit au spectateur que la population canadienne a été mal informée par les généraux et les journalistes qui prétendaient que le nombre de victimes était peu élevé quand, en réalité, on a dénombré plus de 1 000 morts et blessés.

De tels commentaires, a-t-on dit au Sous-comité, sont trompeurs. M. Copp a fait remarquer que plus de la moitié de ces victimes n'ont pas perdu la vie et ont été évacuées rapidement.¹⁶ En outre, M. Roy a expliqué au Sous-comité que les Alliés avaient d'abord craint que le nombre des victimes n'atteigne les 25 p. 100 le jour du débarquement J; or, il fut la moitié moins élevé.¹⁷ D'après ce chiffre, on peut dire que les pertes, en fait, ont été peu nombreuses. Comme l'a fait remarquer au Sous-comité le colonel (retraité) Thompson, les producteurs «semblent avoir oublié une chose fondamentale : l'opération *Overlord* a été un succès».¹⁸

Chez les soldats canadiens et les Alliés, les victimes ont été nombreuses au fur et à mesure qu'ils avançaient dans les terres, mais attribuer cette situation simplement à «un manque d'entraînement» ou à une «piètre direction des généraux» était trompeur, selon M. G.G. Blackburn, officier d'artillerie en Normandie. Le film omet de mentionner que les pertes chez les Allemands étaient plus élevées que chez les Alliés, en dépit de l'avantage que conférait aux défenseurs la végétation très dense de la campagne normande. Tout compte fait, ni l'une ni l'autre des parties n'avait tellement de marge de manoeuvre en Normandie, ce qui provoquait souvent des affrontements entre les deux parties et des pertes élevées.¹⁹

Un tel affrontement s'est produit le 7 juin 1944, lorsque les Canadiens furent durement touchés par la 12^e Panzerdivision. Les auteurs de *La Bataille de Normandie, 1944* font état, en particulier, des lourdes pertes infligées aux Canadiens. Cependant, ils omettent de mentionner que pendant les trois jours suivant le 7 juin, les Allemands ont tenté de mener une série d'attaques qui ont été repoussées de façon brillante par la 7^e brigade d'infanterie canadienne. Comme l'a fait remarquer M. Copp au Sous-comité, «un coup fatal a été porté aux Jeunesses hitlériennes».²⁰ Le Sous-comité n'a pu s'empêcher de prêter attention à ces curieuses omissions.

¹⁶ Délibérations du Sous-comité, 3A:15.

¹⁷ Délibérations du Sous-comité, 3:64.

¹⁸ Délibérations du Sous-comité, 6:74.

¹⁹ Délibérations du Sous-comité, 6:95.

²⁰ Délibérations du Sous-comité, 3A:15.

L'exécution de prisonniers de guerre

À tous égards, la campagne de Normandie a été brutale, et peu d'anciens combattants seraient prêts à nier que des atrocités ont été commises des deux côtés, y compris l'exécution de prisonniers de guerre. Le colonel en retraite J.G. Poulin, PSD, CD, membre du Royal 22^e Régiment en Italie et en Europe du Nord-Ouest, a reconnu que les Canadiens ont parfois, dans le feu de l'action, tué des ennemis au lieu de les faire prisonniers. Mais il nous met en garde contre le fait que «le récit de tels incidents, hors contexte et exagérés, peut fortement induire en erreur les personnes crédules ou non initiées».²¹

Selon plusieurs témoins, c'est justement ce que les réalisateurs de *La Bataille de Normandie*, 1944 ont fait. De l'avis de M. Copp, il était injuste d'établir un parallèle entre un incident mettant en cause le général Dextrase, qui a reconnu sa part de responsabilité dans la noyade de prisonniers de guerre allemands, et «l'exécution systématique et sans pitié d'un grand nombre de prisonniers canadiens qui attendaient sous surveillance militaire d'être expédiés dans des camps de prisonniers de guerre».²² M. Roy a abondé dans le même sens : «Autant que je sache, il n'est jamais arrivé que cela se fasse systématiquement et de sang froid, comme cela s'est produit dans les lignes de la division des Jeunesses hitlériennes. En outre, je crois qu'il est injuste de comparer les incidents....»²³

L'allégation que l'on fait dans le film, selon laquelle les généraux canadiens avaient donné ordre de ne pas faire de prisonniers en Normandie, a été mise en doute. Les preuves permettant d'étayer cette déclaration sont, au mieux, fondées sur des oui-dire. M. Roy, qui a épluché des milliers de documents et interviewé des centaines d'anciens combattants, a insisté sur ce point : «Jamais je n'ai entendu parler d'un ordre selon lequel les prisonniers de guerre devraient être exécutés sur le champ.»²⁴ En fait, l'armée canadienne a donné un ordre spécial rappelant à ses troupes qu'il était criminel de chercher à se venger contre les prisonniers allemands.

La bataille de Caen

Les historiens qui ont comparu devant le Sous-comité ont dit ne pas comprendre la déclaration des réalisateurs selon laquelle l'objectif du général Montgomery à Caen était simplement «un triomphe de relations publiques».²⁵ La ville de Caen était la charnière de la tête de pont de la Normandie, le centre d'un réseau routier et ferroviaire; elle bloquait en outre

²¹ Délibérations du Sous-comité, 6:50.

²² Délibérations du Sous-comité, 3A:16.

²³ Délibérations du Sous-comité, 3:65.

²⁴ Délibérations du Sous-comité, 3:64.

²⁵ Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p. 19.

le chemin aux divisions blindées qui auraient eu sans elle toute liberté de manoeuvre. Caen constituait un objectif des Alliés depuis le début de la campagne et les Canadiens et les Britanniques ont désespérément tenté de s'en emparer pendant plusieurs semaines.

Afin de sortir de l'impasse où l'on se trouvait autour de Caen, les bombardiers stratégiques furent mis à contribution afin d'offrir un appui direct pour la première fois au cours de la guerre. Les réalisateurs laissent entendre que le recours aux bombardiers ne visait rien d'autre «qu'à survolter le moral des Alliés en nettoyant la ville».²⁶ En fait, le récit est un peu plus complexe. La zone cible, au départ, était une série de villages défendus par les Allemands au nord de Caen, mais elle fut repoussée plus au sud vers la ville afin d'éviter des dommages possibles aux positions alliées qui avançaient.²⁷ Ainsi, une grande partie de Caen fut détruite, infligeant très peu de dommages aux militaires allemands mais tuant de nombreux civils. Bien que l'opération ne constituât pas le succès que les Alliés avaient escompté, elle permit toutefois de détruire les postes de commandement de la 16^e division des opérations de l'armée de l'air allemande et de tirer d'intéressantes leçons quant à l'appui direct des forces aériennes dans le futur.²⁸ En outre, il ne faut pas sous-estimer l'effet que l'opération eut sur le moral des Alliés. Comme l'a fait remarquer le général Anderson : «Nos soldats sont sortis de leurs tranchées, où ils avaient passé des jours, et ont véritablement applaudi le bombardement. Nos positions ont cessé d'être la cible du tir d'artillerie.»²⁹

Le bombardement de Caen demeure l'une des décisions les plus controversées de la campagne de Normandie. Après coup, on peut dire qu'il a constitué une terrible erreur, mais *La Bataille de Normandie, 1944* ne fait aucun effort pour replacer les choses dans leur contexte. Au lieu de cela, les réalisateurs semblent seulement intéressés par les détails de la destruction massive causée par les Alliés. Donald Pearce, dont le rôle est joué par un acteur, dit que Caen n'a pas été «libérée» mais «liquidée». M. Copp a signalé au Sous-comité que M. Pearce était un officier de renfort qui s'était joint au régiment *North Novas* en octobre 1944, bien après le bombardement de Caen.³⁰

UNE QUESTION DE LEADERSHIP

L'un des grands thèmes exploités dans *La Bataille de Normandie* consiste à savoir si les Canadiens sont sortis victorieux de la bataille de Normandie «parce qu'ils étaient bien dirigés.

²⁶ Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p. 19.

²⁷ Voir le témoignage de M. Copp, Délibérations du Sous-comité, 3A:17.

²⁸ Délibérations du Sous-comité, 3:80.

²⁹ Délibérations du Sous-comité, 8:85.

³⁰ Délibérations du Sous-comité, 3A:18.

ou en dépit de cela».³¹ Les historiens canadiens s'interrogent encore sur les mérites relatifs des Crerar, Simonds, Foulkes, Keller et Kitching. Certains ont été critiqués, comme on le dit dans le film, «pour avoir agi inconsidérément quand il fallait faire preuve de prudence, et ensuite, pour avoir été indécis dans des situations qui exigeaient de l'audace».³² La même critique est adressée aux généraux britanniques et américains en Normandie. Personne ne niera que des erreurs ont été commises par des officiers canadiens qui, comme l'a reconnu le général Anderson, n'étaient «pas tous les mieux qualifiés».³³ Mais les témoins ont constamment rappelé au Sous-comité que toute évaluation portant sur les officiers canadiens en Normandie doit être étayée de preuves et aussi équilibrée que possible.

En général, les témoins qui ont comparu devant le Sous-comité s'accordaient pour dire que l'épisode de *La Bataille de Normandie, 1944* avait échoué à cet égard. Plusieurs ont laissé entendre que le film calomniait les officiers supérieurs canadiens durant la campagne de Normandie, refusant une fois de plus de présenter des preuves qui pouvaient laisser croire que les généraux étaient autre chose que des incompetents. Bien que les producteurs reconnaissent que la question suscite beaucoup de controverse, très peu d'efforts ont été déployés pour faire voir les deux côtés de la médaille. Les caricatures qui en ont résulté ont choqué beaucoup d'anciens combattants. Le major-général en retraite George Kitching, qui commandait la 4^e Division blindée canadienne en Normandie, a écrit à la SRC pour dire qu'une telle tentative visant à «diminuer des officiers supérieurs... est un coup bas et facile pour attirer l'attention et la notoriété».³⁴

Crerar : l'héritage du désastre?

Le général Harry Crerar commandait la Première Armée canadienne en 1944. Le spectateur apprend qu'il a été promu en dépit du fait qu'il ait participé à l'organisation de deux des pires désastres militaires du Canada, soit les batailles de Hong Kong et de Dieppe, et en dépit du fait que le général Montgomery, commandant des armées alliées en Normandie, le considérait comme un soldat de deuxième ordre, laissant entendre à la blague «qu'il avait pris le commandement à midi, commis sa première erreur à 12 h 05, la seconde après le déjeuner».³⁵

Certains ont dit au Sous-comité que ces quelques mots portaient un jugement peu professionnel et partial sur le général Crerar. Pour reprendre les paroles de M. Roy, Crerar «est ridiculisé par une remarque désobligeante faite à son sujet par l'acerbe commandant en chef

³¹ Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p. 52.

³² Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p. 52.

³³ Délibérations du Sous-comité, 8:87.

³⁴ Major-général (retraité) George Kitching au Directeur des émissions, SRC, 28 janvier 1992.

³⁵ Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p.52.

britannique Montgomery... Cette remarque désobligeante sur le général Crerar qui tient en une phrase acide est tout ce que le narrateur a à dire à son sujet». ³⁶ M. Vogel a également rappelé au Sous-comité que même si Montgomery avait critiqué Crerar, il lui avait confié un volet important de l'armée britannique en Normandie, point que les réalisateurs omettent de mentionner. ³⁷

Keller : une question d'abus?

L'une des descriptions données dans le film qui ont suscité le plus d'indignation est celle du major-général Rod Keller, commandant de la 3^e Division d'infanterie canadienne. Plusieurs témoins ont été scandalisés que les réalisateurs insinuent, dans leur scénario, que Keller avait un problème d'alcool qui compromettrait sa capacité de commander. Le colonel English a reconnu que Keller avait des problèmes; il avait reçu un avertissement au sujet de sa consommation d'alcool en 1943, après que les officiers supérieurs britanniques et canadiens s'en furent plaints; au cours de l'été de 1944, le lieutenant-général John Crocker avait dit qu'il était inapte au commandement. Mais, selon le colonel English, les réalisateurs ont outrepassé les limites de la liberté artistique en dépeignant le major-général Keller «comme le pire des ivrognes». ³⁸ Ils n'avaient tout simplement pas les preuves pour avancer une telle chose.

De même, l'argument selon lequel l'alcool a influé sur le comportement de Keller durant la campagne est extrêmement douteux. M. Larry Macdonald, radio-télégraphiste au sein du *Royal Canadian Signal Corps* rattaché au quartier général de Keller en Normandie, était régulièrement en contact avec le général. Même s'il a reconnu que Keller, à l'occasion, prenait un ou deux verres avant le dîner, jamais Macdonald ne l'a vu ivre, ou «inapte au commandement». ³⁹ Le major-général en retraite Kitching, lui aussi en contact avec Keller en Normandie, a fait la même remarque et précisé que certains des problèmes du général étaient peut-être attribuables aux officiers supérieurs britanniques qui comprenaient mal leurs homologues canadiens. ⁴⁰

Selon le colonel English, les réalisateurs avaient été avertis de ne pas mettre un verre dans la main de Keller dans les scènes dramatiques, mais ceux-ci n'ont pas tenu compte de cet

³⁶ Délibérations du Sous-comité, 3:62.

³⁷ Délibérations du Sous-comité, 3:78.

³⁸ Délibérations du Sous-comité, 3:75.

³⁹ Délibérations du Sous-comité, 9:54-55.

⁴⁰ Le major général Kitching au Directeur des émissions, SRC, *op. cit.*

avis.⁴¹ Voilà qui laisse croire au Sous-comité que les réalisateurs étaient peut-être davantage intéressés par le sensationnalisme que par la recherche historique honnête.

Simonds : un jugement à l'emporte-pièce

Bien que les descriptions de Crerar et de Keller aient irrité de nombreux témoins qui ont comparu devant le Sous-comité, ceux-ci ont été outrés par le traitement réservé au lieutenant-général Guy Simonds, commandant du 2^e Corps canadien. Simonds, décrit par un ancien combattant «comme un général impitoyable, mais plein de bon sens, qui était juste et tout désigné pour diriger des hommes»,⁴² a été jugé diversement par les historiens. Pour certains, il s'agissait d'un homme exceptionnel parmi les officiers supérieurs canadiens, alors que pour d'autres il affichait un rendement moyen tout au plus. Mais d'une façon ou de l'autre, la majorité des témoins qui ont comparu devant le Sous-comité s'entendaient pour dire, une fois de plus, que les réalisateurs n'avaient aucunement tenté de faire la part des choses à son sujet. M. Copp a fait remarquer que «comme tous les généraux, Simonds doit être dépeint de façon schématique comme un "méchant" et il avait de surcroît le malheur d'avoir un accent britannique».⁴³

Simonds est présenté par les réalisateurs du film en termes encore moins flatteurs que Crerar. Il «a gagné ses épauettes» en tant que briseur de grève en Nouvelle-Écosse. Même si les Britanniques l'appréciaient parce qu'il venait de la classe aisée, il était moins populaire auprès des Canadiens qui le trouvaient souvent «arrogant et autoritaire». MM. Copp et Roy ont signalé que jamais le film ne mentionne les réalisations de Simonds, l'excellence de son rendement scolaire au Collège militaire royal du Canada, ses articles sur la tactique moderne ou les victoires qu'il a remportées à la tête de la Première division d'infanterie canadienne en Sicile et en Italie.⁴⁴

On dit également dans le film que Simonds pouvait être brutal; il considérait que les hommes qui craquaient sous la pression du combat étaient des «lâches, des tire-au-flanc». Une telle opinion cadre très bien avec la façon dont a été représentée l'ensemble de l'armée canadienne, qui faisait de la simulation de maladie «un crime pouvant entraîner un emprisonnement de cinq ans ou des travaux forcés en prison. D'autres armées prenaient le traumatisme dû au bombardement pour ce qu'il était... c'est-à-dire un effondrement psychique

⁴¹ Le film *La Bataille de Normandie* semble obsédé par l'alcool au sein de l'armée canadienne. Simonds, dont le rôle est interprété par un acteur, est présenté avec un verre à son poste de commandement après l'attaque du *Black Watch* sur la crête de Verrières. Le major-général Kitching et le colonel English ont fait remarquer que Simonds buvait rarement et certainement pas à son poste de commandement.

⁴² Capitaine (retraité) George Richardson, Délibérations du Sous-comité, 6:89.

⁴³ Délibérations du Sous-comité, 3A:14.

⁴⁴ Délibérations du Sous-comité, 3:62-63, 3A:14.

grave». ⁴⁵ M. Copp, qui, en collaboration avec M. William McAndrew, a écrit l'ouvrage *Battle Exhaustion : Soldiers and Psychiatrists in the Canadian Army 1939-1945* (1990), s'est fortement opposé à ces déclarations. Il les a décrites comme une «série de faussetés et de déformations de la réalité», dont la plus choquante était le dur portrait que l'on trace de Simonds. Voici ce qu'il a expliqué au Sous-comité :

L'armée canadienne a mis au point la méthode la plus humaine qui soit pour traiter les cas d'épuisement nerveux chez les combattants, méthode qui a été utilisée dans toutes les armées alliées. Les méthodes psychiatriques de pointe britanniques et surtout américaines ont été fortement influencées par la méthode canadienne... Les Allemands exécutaient les hommes qui souffraient d'hébétéude, les Américains et les Britanniques essayaient trop souvent de les renvoyer sur le front, mais les Canadiens se rendaient à l'évidence et ils laissaient aux leurs le temps de recouvrer leur amour-propre à l'arrière des lignes de front. ⁴⁶

Les réalisateurs ont reçu un exemplaire du manuscrit de l'ouvrage *Battle Exhaustion* de M. Copp, mais ils ont manifestement décidé de ne pas en tenir compte.

Le thème du leadership brutal est exploité davantage dans le film. Certains historiens qui ont comparu devant le Sous-comité ont jugé dérisoire l'insinuation voulant que Simonds ait mis en danger la vie des soldats canadiens en portant le ratio d'attaque de 6 contre 1 à 3 contre 1. Selon eux, les Canadiens ne disposaient tout simplement pas du même nombre d'hommes que les Russes sur le front oriental. Comme l'a dit M. Roy : «Je ne peux penser à une seule occasion où les armées canadiennes ou britanniques ont lancé contre les Allemands une attaque délibérée avec un avantage de six hommes contre un avant la désintégration finale de l'armée allemande dans les derniers jours de la guerre.» ⁴⁷ Quant à M. Vogel, il ajoute que les réalisateurs, en faisant une telle observation, ont donné la preuve qu'ils comprenaient mal «ce que les Alliés faisaient [ainsi que] les difficultés auxquelles ils faisaient face dans la bataille de Normandie». ⁴⁸

On dit également dans le film que Simonds avait pris une autre décision «dangereuse» en Normandie en refusant de remplacer le général Keller lorsque celui-ci offrit sa démission. C'est là une question des plus discutables. Plusieurs historiens ont soutenu que l'on ne pouvait

⁴⁵ Scénario post-production, *La Bataille de Normandie*, p. 28.

⁴⁶ Délibérations du Sous-comité, 3A:18-19.

⁴⁷ Délibérations du Sous-comité, 3:67-68.

⁴⁸ Délibérations du Sous-comité, 3:81-82.

pratiquement pas s'attendre à ce que Simonds, qui venait tout juste d'arriver en France en juillet, puisse remplacer Keller avant d'avoir eu suffisamment de temps pour évaluer son rendement récent sur le champ de la bataille. On peut soutenir qu'un renvoi aurait eu des répercussions néfastes sur les soldats qui avaient mené un dur combat sous les ordres de Keller et qui le respectaient. Par conséquent, comme on ne trouvait pas de remplaçant immédiat à Keller, et que le rendement de la 3^e division s'était avéré bon dans les dernières batailles, Simonds décida que Keller devait rester. Ce dernier accepta immédiatement. De l'avis du colonel English, «c'était là une décision très sensée».⁴⁹

Simonds et la crête de Verrières : des erreurs tragiques?

Le malheur qui s'abattit sur le *Black Watch* sur la crête de Verrières le 25 juillet 1944 constitue l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'armée canadienne. On ne pourra jamais douter du courage du bataillon, et plus particulièrement celui du major Phil Griffin. Cependant, le Sous-comité s'est laissé dire que le fait de tenir Simonds seul responsable de cette désastreuse attaque suicidaire prête le flanc à l'interprétation.

Dès le début, l'opération *Spring* était loin d'être un succès. *La Bataille de Normandie, 1944* laisse entendre que cela peut être attribuable au «plan d'attaque désastreux» de Simonds. Par exemple, on impute presque entièrement à la «planification improvisée» de celui-ci, plus particulièrement à l'utilisation du clair de lune artificiel, l'échec de la 3^e division à Tilly-la-Campagne. Comme l'a fait remarquer M. G. G. Blackburn au Sous-comité, les Britanniques avaient déjà utilisé avec succès cette technique, que les Canadiens devaient reprendre de façon spectaculaire.⁵⁰ Cette nuit-là, les choses n'ont pas fonctionné comme prévu, mais il semble injuste d'en tenir Simonds personnellement responsable. La décision de remplacer certains des officiers ayant participé à l'attaque infructueuse, y compris le brigadier Dan Cunningham, ne visait pas nécessairement à faire porter le blâme de l'échec sur d'autres personnes. Selon M. Copp, Cunningham a reconnu par la suite que la décision de Simonds n'était pas déraisonnable.⁵¹

L'attaque du *Black Watch*, selon l'un de nos témoins, était «soigneusement planifiée et réfléchie, mais... a mal tourné».⁵² Des renseignements opérationnels erronés qui sous-estimaient la force de l'opposition allemande, un échec sur le plan des communications et l'inexpérience des troupes canadiennes, voilà autant d'éléments qui ont contribué à cet échec. La confusion de la guerre n'a jamais été aussi manifeste. Comme l'a souligné M. Roy au Sous-comité, le commandant du *Black Watch* et le major ont été atteints par le feu des

⁴⁹ Délibérations du Sous-comité, 3:96.

⁵⁰ Délibérations du Sous-comité, 6:97.

⁵¹ Délibérations du Sous-comité, 3A:21.

⁵² Délibérations du Sous-comité, 8:27.

mitraillettes avant même que le bataillon n'atteigne sa ligne de départ. Le système de radio-télégraphie du major Griffin a été mis hors service dès le début de l'avance, tout comme le réseau des officiers d'artillerie qui accompagnaient l'unité. À cause du piètre état des communications, les flancs du bataillon étaient exposés. Et contrairement à ce qu'on prétend dans le film, personne ne savait qu'il y avait des puits de mines dans la région où le *Black Watch* devait attaquer.⁵³

Des erreurs ont été commises. Le commandant de la 5^e Brigade, W.J. Megill, il faut le reconnaître, s'inquiétait beaucoup au sujet du plan et souhaitait que l'attaque soit annulée. Il a déclaré à M. Copp que lors de sa rencontre avec Griffin, ce dernier avait confiance que, avec l'appui des blindés et un nouveau plan d'artillerie, l'attaque pourrait continuer.⁵⁴ Les historiens ne disposent que du témoignage de Megill. L'artillerie a apparemment ouvert le feu, mais, après coup, l'estimation de Griffin s'est révélée inexacte. Megill a eu tort également de ne pas l'arrêter. Et Simonds n'aurait probablement pas dû poursuivre l'attaque de jour, même si c'était là une décision raisonnable selon les informations qu'il avait alors.

En tant que commandant de corps, tout compte fait, Simonds était responsable de tous les succès et de tous les échecs de ses troupes. Cependant, comme le signale le major-général Kitching, le détail des opérations était confié au major-général Charles Foulkes, commandant de la 2^e division, dont il est rarement question dans le film. «C'était Foulkes qui décidait ce qu'il avait à faire. Si quelque chose n'allait pas dans le déploiement des unités de sa division, c'était sa responsabilité, et non pas la responsabilité directe du général Simonds.»⁵⁵

Très peu de témoins qui ont comparu devant le Sous-comité étaient d'accord avec l'affirmation des réalisateurs selon laquelle tous les détails de la tragédie ont été camouflés. Après la guerre, on a mené une enquête officielle sur la bataille et Simonds, qui n'a jamais répondu à ses détracteurs selon les réalisateurs, a en fait rédigé une analyse détaillée qui critiquait les tactiques du bataillon. M. Brian McKenna prétend que le ministère de la Défense nationale a détruit des documents incriminants. Cette allégation a effectivement été réfutée par M. Sydney Wise, ancien directeur du Service historique au ministère de la Défense nationale.⁵⁶ Depuis la guerre, les historiens ont rédigé de nombreux ouvrages au sujet de cette bataille. Comme le faisait remarquer M. Copp : «Il n'y a pas de secret au sujet de l'opération *Spring*.»⁵⁷

Bien que l'attaque du *Black Watch* fût un grave échec, les réalisateurs ne précisent pas

⁵³ Délibérations du Sous-comité, 3:70-71.

⁵⁴ Délibérations du Sous-comité, 3A:24.

⁵⁵ Major général Kitching au Directeur des émissions, SRC, 28 janvier 1992.

⁵⁶ Sydney Wise, *There's No Smoking Gun on Operation Spring*, *Globe and Mail*, 26 novembre 1992.

⁵⁷ Délibérations du Sous-comité, 8:28.

que le *Royal Hamilton Light Infantry* avait atteint son objectif au cours de la même opération,⁵⁸ pas plus que l'opération *Spring* est devenue, intentionnellement ou pas, une action de fixation réussie qui a permis aux Américains d'effectuer une percée sur leur front.⁵⁹ On ne dit pas non plus que les Canadiens ont fini par pénétrer les défenses allemandes, aidés en partie par les véhicules blindés de transport de troupe introduits sur les champs de bataille par Simonds et qu'ils ont fait leur part dans la bataille de Falaise. Ainsi, M. Blackburn a souligné que «le côté tragique de la chose n'est pas tant ce que ces gens ont dit mais ce qu'ils n'ont pas dit dans leur film».⁶⁰

RECHERCHES SANS FAILLE?

Outre les déformations et les interprétations douteuses qui ont été remarquées dans le film, un certain nombre de témoins ont signalé au Sous-comité plusieurs erreurs factuelles. Voici quelques exemples qui suffiront à illustrer ce propos.

La moitié des hommes du régiment *Queen's Own Rifles* ne «gisaient pas morts ou blessés» sur les plages de Normandie; sur un régiment de 900 hommes, 145 ont été blessés ou tués. Kurt Meyer ne commandait pas la 12^e Panzerdivision le 7 juin, mais plutôt un de ses régiments. La veille de l'opération *Spring*, ce n'était pas une seule division blindée allemande qui a repoussé l'attaque d'une vaste armée américaine, mais toute la Septième armée allemande qui faisait face aux Américains. Simonds n'a pas pris le commandement de la Première armée canadienne qui lui était transféré par les Britanniques en juillet 1944 : il commandait le Quartier général du 2^e Corps canadien en France. Les Canadiens n'ont pas réussi à repousser les Jeunesses hitlériennes à l'extérieur de la crête de Verrières : la 12^e Panzerdivision n'était pas là du tout. Les images des puits de mines utilisés par les Allemands durant l'opération *Spring* sont en fait des plans de la ligne Siegfried allemande au début de la guerre. Et dans les scènes dramatiques, on montre Simonds qui porte la flanelle rouge de la 1^{re} division, alors qu'il aurait dû s'agir de l'insigne bleu foncé du 2^e Corps canadien. De même, on montre à tort un Keller portant les insignes d'épaule de la 1^{re} au lieu de la 3^e division. D'infimes erreurs peut-être, mais comme l'ont fait remarquer certains de nos témoins, est-ce acceptable pour une production de 3 millions de dollars?

CONCLUSION

Le Sous-comité est d'avis que l'épisode de *La Bataille de Normandie, 1944* souffre d'un grand nombre des problèmes que l'on trouve dans *Mort sous la lune*. Une fois de plus, le film manque gravement d'équilibre. Ainsi que l'ont souligné dans leur témoignage le colonel

⁵⁸ Voir mémoire du brigadier-général Denis Whitaker, Délibérations du Sous-comité, 5A:9.

⁵⁹ Voir le témoignage de M. Blackburn, Délibérations du Sous-comité, 6:96. De nombreux historiens appuient cet argument, y compris C.P. Stacey. Voir *The Victory Campaign* (Ottawa, 1960) p. 195-196.

⁶⁰ Délibérations du Sous-comité, 6:98.

English et M. Copp (auprès de qui les réalisateurs ont fait des démarches durant la production), les réalisateurs tenaient seulement à découvrir des documents qui mettraient en valeur leur interprétation personnelle de la guerre. Les auteurs passent sous silence et déforment toutes les preuves qui risquent de contredire leur thèse, à savoir que l'armée canadienne était mal entraînée, mal dirigée et capable des mêmes atrocités de guerre que celles de l'ennemi. En faisant appel à une sagesse après coup, ils portent des jugements faciles. Ils tentent de trouver des méchants, en l'occurrence Guy Simonds et Rod Keller qui, dans les scènes dramatiques, sont réduits à la caricature. Dans sa hâte de condamner la guerre, le film a omis d'en comprendre les complexités. Le résultat est une production qui vise davantage à choquer qu'à informer.

Compte tenu également des graves erreurs factuelles que renferme le film, on ne peut que conclure que *La Bataille de Normandie, 1944*, tout comme *Mort sous la lune*, n'est pas vraiment un documentaire, mais un document d'interprétation personnelle. Les conclusions des réalisateurs peuvent à certains endroits être étayées de preuves, mais ils ont violé tant de règles que la crédibilité du film en souffre gravement. Le résultat de leur labeur est de diminuer les efforts qu'ont déployés les anciens combattants et de dénaturer une période importante de notre histoire.

CHAPITRE IV

LE RÔLE DE LA SRC ET DE L'ONF

La Bravoure et le Mépris est une coproduction de la société privée Galafilm Inc., du réseau anglais de Radio-Canada et de l'Office national du film. Le réseau français de Radio-Canada et Téléfilm Canada y ont également participé financièrement. D'après un document interne de l'ONF dont a pu prendre connaissance le Sous-comité, le réseau anglais de Radio-Canada y a investi 960 000 \$, le réseau français de Radio-Canada 200 000 \$, l'ONF 400 000 \$, Téléfilm Canada 900 000 \$, Alliance Internationale (la maison de distribution) 200 000 \$ et Galafilm 180 000 \$. Ces chiffres n'incluent peut-être pas tous les coûts de production. D'après le témoignage de M^{me} Joan Pennefather, présidente de l'ONF, l'investissement de l'ONF en argent et en services a totalisé environ 729 000 \$.¹

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

L'ONF a participé à la production de la série dans le cadre du Programme d'aide à la coproduction indépendante, qui prévoit des crédits fédéraux de 5 millions de dollars permettant à l'ONF de produire, avec des entreprises du secteur privé, des longs métrages «ayant une pertinence culturelle» destinés aux salles de cinéma, ainsi que des documentaires. Selon les modalités du programme, l'ONF n'offre qu'une participation financière minoritaire et, pour reprendre les termes de M^{me} Pennefather, «son rôle est celui de facilitateur plutôt que d'initiateur».² L'ONF négocie les droits de distribution avec le producteur privé qui se réserve généralement les droits de distribution au cinéma et à la télévision, alors que l'ONF, lui, se garde les droits non commerciaux ou éducatifs et les droits rattachés à la vidéo domestique.

La société Galafilm a pressenti l'ONF dans le but de lui présenter l'idée d'une série de téléfilms sur le rôle de l'armée canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale. Pour ce faire, les producteurs se proposaient de recourir à la fois au journalisme d'enquête, au récit historique, au film et à la photographie historiques, à l'art militaire et à la dramatisation. Il s'agit en fait de la même approche qu'a utilisée M. Brian McKenna dans *The Killing Ground*, film réalisé pour CBC sur la participation du Canada à la Première Guerre mondiale. L'ONF évalue les propositions de ce genre en fonction de quatre principaux critères, à savoir : le concept du projet de film, les compétences et l'expérience des responsables de la production, ainsi que l'auditoire possible. L'Office évalue également si le projet est appuyé d'un financement approprié.

Pour approuver un projet de documentaire dans le cadre du Programme d'aide à la

¹ Délibérations du Sous-comité, 5:19-20.

² Délibérations du Sous-comité, 5:17.

coproduction indépendante, l'ONF examine un énoncé général et non détaillé du concept du film qui est proposé. Les responsables de l'ONF étaient d'avis qu'une série sur le rôle joué par le Canada lors de la Seconde Guerre mondiale était intéressante; ils estimaient que les principaux intervenants dans ce dossier - MM. Arnie Gelbart de Galafilm, Brian McKenna qui agirait à titre de réalisateur, et Terence McKenna qui participerait à la rédaction du scénario - possédaient les compétences et l'expérience nécessaires. La CBC étant très intéressée par le projet, la série était donc assurée d'un vaste auditoire, sans compter que la participation d'autres associés venait en assurer la viabilité financière. Par conséquent, l'ONF décida d'y participer.

Le contrat signé entre Galafilm et l'ONF prévoyait que les deux parties devaient s'entendre sur tous les projets de scénario, sur toutes les personnes engagées dans le processus de création et de production, de même que sur toutes les étapes de la production. Aucune disposition n'obligeait le producteur ou l'ONF à collaborer, à titre de professionnels égaux, avec des historiens spécialisés dans le rôle joué par les militaires canadiens lors de la Seconde Guerre mondiale. En outre, aucune des conditions ne prévoyait que la série devait d'abord être présentée à un auditoire de spécialistes ou d'anciens combattants. Au contraire, il était prévu au contrat qu'en cas de désaccord, le producteur avait le dernier mot sur le montage final et conservait les droits de distribution négociés.³

Questionnée sur les efforts déployés par l'ONF pour assurer l'exactitude et la justesse du contenu des films, M^{me} Pennefather a précisé que le producteur du film, c'est-à-dire Galafilm, s'était occupé de la plus grande partie de la recherche. «Toutefois, affrime-t-elle, nous avons fait des observations sur tout ce que nous avons jugé équivoque, illogique ou inapproprié relativement au film». Quant à la correction des inexactitudes, le réalisateur de l'ONF rattaché à la production, M. Adam Symansky, était, dit-on, «convaincu que, lorsqu'il jugeait que des changements importants s'imposaient, ces derniers étaient bel et bien apportés.»⁴

Néanmoins, le Sous-comité a entendu le témoignage d'un autre employé de l'ONF, ancien combattant de l'aviation de bombardement qui a effectué 33 missions opérationnelles sur le théâtre de l'Europe et qui a accepté d'agir à titre de consultant officieux et non rémunéré. Selon lui, M. Symansky s'est dit inquiet au sujet de l'épisode *Mort sous la lune - Observations générales*, et s'est demandé si l'épisode n'allait pas causer à l'ONF le même genre de problèmes que le film *The Kid Who Couldn't Miss*.⁵ M. Symansky était producteur délégué de ce film, réalisé à l'interne par l'ONF, film qui a choqué les anciens combattants par son recours à la dramatisation et les lacunes de sa recherche. Selon eux, celle-ci ne visait qu'à appuyer les opinions du réalisateur au sujet du passé militaire de l'un des anciens combattants et des héros les plus connus du Canada, le maréchal de l'air (Billy) Bishop. Après enquête du

³ Délibérations du Sous-comité, 5:17.

⁴ Délibérations du Sous-comité, 5:21.

⁵ Voir le témoignage de M. Douglas Sample, Délibérations du Sous-comité, 8:35-45.

Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants, l'ONF a accepté de redéfinir son film comme étant un «docudrame» et d'y joindre une mise en garde.

Nous tenons pour deux raisons à rappeler l'incident de la production intitulée *The Kid Who Couldn't Miss*. Premièrement, M^{me} Pennefather a déclaré dans son témoignage qu'un documentariste entreprend son travail avec une idée ou un sujet qui l'intéresse. Elle dit ceci :

Ceux-ci [l'idée ou le sujet] sont d'abord fouillés à l'étape de la recherche, puis illustrés pendant le tournage. Le ou la cinéaste et le producteur ou la productrice savent peut-être ce qu'ils veulent au départ, mais ils ne savent pas ce qu'ils vont trouver. La recherche débouche souvent sur des découvertes inattendues et l'utilité des prises ne peut souvent être déterminée qu'à la fin. Ainsi, pour le ou la documentariste, l'histoire finale se dessine dans la salle de montage.⁶

Plus loin, M^{me} Pennefather cite John Grierson, selon qui la réalisation de documentaires est «l'interprétation créative de la réalité. Autrement dit, dans chaque film, on fait un choix entre les différentes possibilités ou l'information que l'on veut présenter».⁷

Le Sous-comité croit fermement que, quand des organismes financés par le gouvernement réalisent des documentaires d'information publique, les producteurs doivent s'adjoindre les services de spécialistes indépendants qui connaissent bien la question, ou annexer à ces documentaires une mise en garde adéquate. Le public a le droit de s'attendre à ce que les documentaires réalisés à l'aide des deniers publics soient aussi justes et équilibrés que possible. Sinon, il faut y joindre une mise en garde, établissant la perspective du réalisateur et signalant qu'un spécialiste de la question à l'étude, qui examinerait le même corpus de preuves, pourrait en tirer des conclusions très différentes.

Deuxièmement, nombre d'anciens combattants sont, en toute honnêteté, dégoûtés par l'idée qu'une série comme *La Bravoure et le Mépris* soit disponible dans toutes les écoles du pays à titre d'auxiliaire pédagogique. Du mois de janvier au mois de novembre, les écoles ont acheté 137 séries complètes et 44 films individuels de *La Bravoure et le Mépris*. Les spécialistes qui donnent des cours sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale n'ont eu aucune difficulté à établir la valeur relative de la méthodologie utilisée et de la perspective présentée dans la série. Cependant, les films ont été accueillis favorablement par de nombreux chroniqueurs du monde des arts et du spectacle et ont été défendus par d'éminents commentateurs. Le Sous-comité doute toutefois que les professeurs qui enseignent les sciences sociales, voire l'histoire, au niveau secondaire, aient le bagage nécessaire pour replacer les opinions de M. McKenna dans leur contexte.

Lors d'une entrevue accordée à l'émission radiophonique de la CBC intitulée *As It*

⁶ Délibérations du Sous-comité, 5:15.

⁷ Délibérations du Sous-comité, 5:29.

Happens, le 18 novembre 1992, M^{me} Pennefather a déclaré que l'ONF mettrait à la disposition de ceux qui se procureraient des films de la série *La Bravoure et le Mépris* «un résumé de la documentation du réalisateur ainsi que d'autres éléments qui ont été soulevés pour situer la série et le débat dans un contexte plus vaste». Il est à espérer que ces «autres éléments» seront établis sous la surveillance d'un historien qui connaît très bien le rôle joué par les militaires canadiens lors de la Seconde Guerre mondiale.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Le Sous-comité a écrit à maintes reprises à la Société Radio-Canada pour l'inviter à venir témoigner devant ses membres. La Société s'est fermement opposée à la création d'un Sous-comité parlementaire chargé d'examiner la valeur historique et la méthodologie d'une émission dans laquelle elle avait investi plus d'un million de dollars en fonds publics, qui avait été coproduite dans le cadre de sa programmation d'émissions de nouvelles et d'information publique, et qui s'est vue accorder un total de dix-huit heures de diffusion sur son réseau anglais et français. Cette émission a soulevé la colère de nombreux anciens combattants et des organismes qui les représentent; elle a été publiquement décriée par presque tous les historiens militaires canadiens spécialisés dans la Seconde Guerre mondiale et, selon l'ombudsman de la CBC, il s'agissait d'une série «imparfaite» qui n'était pas conforme aux politiques et aux normes de la Société. Des représentants de la SRC, qui assistaient en spectateurs à la première audience, ont quitté la salle pendant la réunion et dénoncé ce qu'ils avaient entendu, au cours d'une conférence de presse donnée sur la Colline.

Après la parution du «rapport sommaire» de l'ombudsman, la direction de la Société a finalement refusé l'invitation du Sous-comité à venir comparaître devant ses membres. Le président du Sous-comité a lancé un dernier appel au président du Conseil de la Société, M. Patrick Watson, au président-directeur général de la Société, M. Gérard Veilleux, et à l'ombudsman de la CBC, M. William Morgan. Les lettres envoyées à cet effet et les réponses reçues sont éloquentes; elles sont jointes en annexe au présent rapport.⁸

Ne pouvant compter sur le témoignage des responsables de la Société, le Comité doit donc donner les renseignements suivants qui sont connus du public ou tirés de ses dossiers et témoignages.

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

La Société Radio-Canada est assujettie à la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion*. L'article 3 de la Loi établit les principes fondamentaux et les objectifs généraux qui régissent la politique canadienne de radiodiffusion. Le nouveau mandat de la Société est décrit à l'alinéa 3(1)m). Contrairement aux dispositions de la loi antérieure, qui obligeaient la Société à «contribuer au développement de l'unité nationale», la loi actuelle prévoit que la programmation de la Société

⁸ Voir Annexe A.

devrait «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales, être principalement et typiquement canadienne, refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais, et être offerte partout au Canada». La Société devrait refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale, et sa programmation devrait «contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre».

À maints égards, la Loi accorde à la Société un statut privilégié par rapport aux diffuseurs privés. Par exemple, on précise à l'article 3 que les conflits entre les objectifs de la Société et les intérêts de toute autre entreprise de diffusion doivent être résolus «dans le sens de l'intérêt public», ou, si l'intérêt public est également assuré, en faveur de la Société.

En tant que diffuseur, la Société est assujettie à la réglementation et à la surveillance du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, tout comme les diffuseurs privés. Cependant, de par sa nature de diffuseur public national, la Société est traitée différemment. Le CRTC ne peut lui refuser ou révoquer ses licences de «services essentiels»; quant au pouvoir du Conseil d'imposer ses conditions à la Société, il est restreint. Si la Société estime qu'une condition qui lui est imposée par le CRTC «la gêne outre mesure», elle peut soumettre la question au ministre des Communications, qui aura 90 jours pour donner au Conseil des instructions écrites qui sont publiées dans la Gazette du Canada et déposées au Parlement. La décision sera exécutoire pour la Société et le CRTC. [Article 23 et paragraphe 23(2)].

L'article 24 de la Loi établit une liste des licences de services essentiels de la Société qui ne peuvent être révoquées. Cependant, tous les autres services non essentiels (comme le réseau de nouvelles et la superstation qu'il est proposé d'établir à Windsor) ne sont pas protégés. Le CRTC doit faire rapport au ministre sur toute prétendue contravention de la Société à la Loi, eu égard à ses licences de services essentiels; le ministre déposera le rapport au Parlement et il doit faire de même en cas de non-respect. Cette disposition, qui n'a jamais été utilisée depuis qu'elle fait partie de l'ancienne loi en 1968, vise à décourager la Société en la menaçant de lui faire de la publicité défavorable.⁹

La Partie III de la Loi porte précisément sur la Société Radio-Canada. Le paragraphe 35(2) établit l'indépendance de la Société en matière de journalisme, de création et de programmation, ainsi que la liberté d'expression et l'indépendance dont elle jouit face au Gouvernement. Contrairement à la loi antérieure, la nouvelle loi prévoit un poste de «président du Conseil d'administration» à temps partiel, confié à une personne qui préside les réunions du Conseil d'administration, ainsi qu'un poste de président-directeur général à temps plein, chargé de surveiller et de diriger les activités ainsi que le personnel de la Société. Il agit également à titre de «président» du Conseil lorsque le titulaire est absent, lorsqu'il n'est pas en mesure d'assumer ses fonctions ou lorsque le poste est vacant.

⁹ Il faut signaler que le CRTC a conclu, en décembre 1992, que la série *La Bravoure et le Mépris* n'avait pas contrevenu à la *Loi sur la radiodiffusion* ou au Règlement sur la télédiffusion.

PRÉDOMINANCE DE LA SOCIÉTÉ

Les crédits votés par le Parlement pour la Société représentaient 45 p. 100 de toutes les dépenses consacrées à la culture par le gouvernement fédéral en 1989-1990. De tout temps, la Société a tiré environ 80 p. 100 de ses revenus d'exploitation des crédits votés par le Parlement à cet effet et 20 p. 100 de la publicité. Les programmes de compressions budgétaires imposés par le gouvernement fédéral ont diminué la dépendance relative de la Société à l'égard des fonds publics depuis le milieu des années 1980; cependant, les crédits d'exploitation votés par le Parlement représentent toujours environ 69 p. 100 de ses revenus d'exploitation.¹⁰ Entre autres choses, ces crédits permettent à la Société d'occuper une place dominante dans la collecte et l'analyse de nouvelles et la diffusion d'informations d'intérêt public.

M. Douglas Fisher, ancien combattant, ancien député et courriériste parlementaire de longue date, a précisé au Comité : «Au Canada et à l'étranger, ceux qui rapportent des nouvelles et les interprètent pour le compte de la Société Radio-Canada sont de loin beaucoup plus nombreux que les employés de toute autre organisation qui couvrent les affaires du gouvernement et de la politique et interprètent les faits qui se produisent dans le monde ou qui sont survenus dans le passé.» À l'heure actuelle, près du tiers des quelque 370 personnes membres du Cercle national des journalistes travaillent pour la Société, qui emploie aussi beaucoup de journalistes pigistes et de commentateurs éminents et, de ce fait, constitue un marché important pour les producteurs indépendants comme la société Galafilm.¹¹

En ce qui concerne les nouvelles et l'information publique, la télévision est devenue le média qui domine tous les autres. Ainsi, un important sondage réalisé en 1987 par la maison *Environics* révèle que la Société était le réseau de télévision canadien auquel on faisait le plus confiance. Les réseaux anglais et français de Radio-Canada se sont vus attribuer les notes les plus importantes pour l'équité (38 %) et pour l'analyse détaillée (43 %).¹² Cependant, selon un sondage réalisé en 1990 par le Service de recherche de la Société, celle-ci ne détenait qu'une faible longueur d'avance sur son rival, le réseau CTV, en ce qui a trait à la présentation d'émissions de nouvelles et d'information (83 %-80 %), à sa contribution à l'information du

¹⁰ Colin Hoskins et Stuart McFadyen, «The Mandate, Structure and Financing of the CBC», *Canadian Public Policy*, XVIII:3, pp. 277 et 286.

¹¹ Délibérations du Sous-comité, 5:81.

¹² Michael Adams et Jordan Levitin, *Media Bias as Viewed by the Canadian Public*, in Robert Fleming, Éditeur général, *Canadian Legislatures*, 1987-1988, p. 6. Par contre, le réseau CTV s'est vu accordé la première place par 17% des répondants pour l'analyse détaillée et par 18% d'entre eux pour l'objectivité et la précision.

public en général (76 %-72 %) et à la présentation d'émissions de grande qualité (65 %-63 %).¹³

Cette supériorité au chapitre de la dotation, des fonds publics et de la confiance du public implique de grandes responsabilités qui ne sont pas toujours assumées comme il se doit. Selon M. Douglas Fisher :

Personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la SRC, ne comprend la responsabilité énorme, toujours immédiate, d'assurer un traitement équitable et honnête de l'information et de mettre l'accent sur l'objectivité dans tout ce qui est diffusé. Il suffit de s'arrêter sur la série *La Bravoure et le Mépris*, sur la précédente histoire épique des McKenna sur les Flandres ou encore sur le film très dur dans lequel on présentait Billy Bishop comme un menteur et un peureux, pour comprendre qu'on risque toujours de ne pas traiter l'information de façon équitable et équilibrée. Le principe de l'équité doit être au premier plan lorsqu'on commande des émissions. Il doit être appliqué avant que les émissions ne soient diffusées. Lorsque les procédures en question échouent, on doit remédier à la situation et les principaux dirigeants ne doivent pas se cacher de façon honteuse derrière un principe démocratique général...¹⁴

La Société a établi deux grandes balises institutionnelles pour assurer équité, honnêteté et objectivité à ses émissions de nouvelles et d'information publique : il s'agit de sa politique journalistique et de son ombudsman. Les responsables de l'application de la politique journalistique ont lamentablement échoué dans leur tentative d'empêcher la production et la diffusion de *La Bravoure et le Mépris*. Quant au bureau de l'ombudsman, il n'a commencé son enquête indépendante que lorsque le Sous-comité eut annoncé son intention de tenir des audiences.

POLITIQUE JOURNALISTIQUE DE LA SOCIÉTÉ

La Société revoit actuellement sa politique journalistique à la lumière de la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion*. La nouvelle politique devrait demeurer essentiellement la même que la politique actuelle, adoptée en février 1988. Les extraits suivants tirés du manuel *Politique journalistique* ont été retenus parce qu'ils paraissent pertinents à la discussion sur la série *La Bravoure et le Mépris*.

¹³ *Rapport annuel de la Société Radio-Canada, 1990-1991*, p. 20. Tous les résultats étaient établis sur 100. La prédominance de Radio-Canada sur son rival, le réseau TVA, était davantage prononcée, mais elle se situait derrière Radio-Québec, sauf pour la qualité des émissions.

¹⁴ Délibérations du Sous-comité, 5:82.

Dans l'avant-propos, le président de la Société à l'époque, M. Pierre Juneau, écrit ceci :

Un journaliste a ses propres opinions et partis pris et son comportement sera naturellement influencé par son milieu géographique et culturel. Toutefois, ces considérations ne devraient pas entrer en ligne de compte dans l'exercice de son métier. Ce qui ne veut pas dire que le journaliste ne peut pas avoir d'opinions, mais il doit éviter de se laisser influencer par elles afin de ne pas compromettre la pertinence et l'équité de ses reportages.

Dans un chapitre portant sur les principes journalistiques, on note que les émissions d'information doivent être conformes aux «principes journalistiques établis» suivants :

- Exactitude : l'information est fidèle à la réalité, et n'est d'aucune façon fautive ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais aussi une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.
- Honnêteté : l'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.
- Équité : l'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements.

En ce qui a trait à la question de l'équilibre, on attire de nouveau l'attention sur la nécessité pour les journalistes de faire en sorte que leurs opinions et leurs attitudes personnelles ne les amènent pas à donner une information subjective ou empreinte de préjugés. Une série n'est pas un éditorial dans lequel l'auteur prend parti sur une grande question controversée; au contraire, on doit accorder beaucoup d'attention aux divergences d'opinions. À cet effet, le manuel précise :

Il est possible qu'une émission soit fondée sur une opinion individuelle, mais celle-ci doit provenir d'une personne dont la connaissance du sujet peut être démontrée. En ce cas, il faut signaler à l'auditeur le caractère subjectif de l'émission.

La discussion sur les principes journalistiques prend fin avec une déclaration de la Société au sujet de son pouvoir éditorial, du contrôle et de la responsabilité de toutes les émissions diffusées sur ses réseaux. Il est précisément question d'ententes portant sur la

coproduction d'émissions ou la collaboration, et sur l'achat d'émissions avec des parties extérieures à la Société :

De tels accords sont soumis aux conditions qu'imposent la Société ou la Loi. Toute émission complète, produite ou achetée en vertu de tels accords, doit être acceptée par la Société ou ses représentants, avant sa diffusion; elle doit se conformer aux conditions fixées par la Société (ou par la Loi), en particulier respecter ses critères d'excellence et ses principes journalistiques, à un niveau professionnel de réalisation acceptable.

Un deuxième volet du guide de la politique journalistique de la Société établit des principes et des lignes directrices à l'intention des responsables de la version finale d'une émission de nouvelles ou d'information publique. Le montage «doit refléter la réalité, aussi bien visuelle que sonore, ainsi que les conditions fixées durant la préparation de l'émission».

En général, on n'encourage pas la combinaison du réel et du dramatique, autrement dit la technique du «docudrame» :

Les émissions d'information ne doivent pas en principe mêler des scènes d'actualité, reproduisant des événements et des gens réels sous une forme sonore ou visuelle, à la représentation dramatique d'événements ou de personnages.

L'auditoire doit être en mesure de juger la nature de l'information qu'il reçoit. Le mélange des genres rend difficile ce jugement parce qu'il peut donner à l'hypothétique l'apparence du vrai. S'il arrivait qu'une telle combinaison soit la seule façon efficace de transmettre l'information nécessaire, il faudrait que la partie dramatisée soit bien identifiée.

Enfin, le guide établit des normes strictes régissant le journalisme d'enquête :

Le journalisme d'enquête s'exerce dans la discipline qu'imposent les principes journalistiques et la politique qui en découle.

Tout journalisme, au sens large, est investigateur; cependant, le terme définit particulièrement l'examen rigoureux et approfondi des institutions et des activités politiques ou de ce qui touche la vie d'une grande partie de la population. Le journalisme d'enquête devrait s'intéresser aux problèmes à cause de leur importance et non seulement chercher à révéler des erreurs, des injustices ou des méfaits. Les petites affaires ne devraient pas être suivies quand des sujets plus importants requièrent l'attention.

C'est un genre très particulier de journalisme, dont l'influence peut être énorme sur l'esprit du public et donc sur la vie et le bien-être des citoyens, sur la vitalité des institutions et des entreprises privées. Par conséquent, il commande des talents supérieurs et le respect d'une stricte exactitude. Le journaliste d'enquête ne peut oeuvrer sans ressources suffisantes à sa recherche et sans assez de temps pour la mener à bonne fin.

Les conclusions que l'auditoire peut tirer de l'examen du sujet dans l'émission doivent logiquement découler des faits et non d'opinions éditoriales ou de procédés partiels de présentation. Il est donc essentiel que pour se conformer au principe d'exactitude, d'honnêteté, d'équité et d'intégrité, l'émission repose sur une recherche des plus scrupuleuses et assidues. L'émission doit tenir compte de tous les témoignages disponibles sur le sujet et reconnaître les opinions diverses qu'il suscite.

Le droit de réponse est indissociable du journalisme d'enquête. Pour assurer l'impartialité, tous les intéressés auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

Le Sous-comité est d'avis que la série *La Bravoure et le Mépris* ne respecte pas les critères établis ci-dessus et qu'elle n'aurait jamais dû être produite ou diffusée, en sa forme actuelle, dans le cadre de la programmation des émissions de nouvelles et d'information publique de la SRC. Lors de son témoignage devant le Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes, le président du Conseil d'administration de la Société, M. Patrick Watson, a rejeté les critiques au sujet de la subjectivité ou du déséquilibre en ce qui a trait à la politique journalistique et à la programmation de la Société. M. Watson a allégué que même durant le débat constitutionnel, «nous avons voulu qu'il soit absolument clair que les normes de la Société, énoncées dans ses politiques, devaient être respectées».¹⁵ Quelles règles la Société a-t-elle adoptées pour s'assurer que sa politique journalistique est respectée par les documentaristes qui travaillent pour elle? Si de telles règles existent, comment et pourquoi n'ont-elles pas été appliquées pour la coproduction de *La Bravoure et le Mépris*? Si elles n'existent pas, comment les cadres supérieurs de la Société peuvent-ils assurer au public que ces normes ne sont pas qu'une façade?

Dans la lettre qu'il a fait parvenir au Sous-comité pour décliner l'invitation que lui avait lancée ce dernier, l'ombudsman de la CBC, M. William Morgan, a réitéré que «tout compte fait, en partant de la recherche jusqu'à l'acceptation d'une production par le directeur des émissions - tout comme pour l'appui accordé par une organisation qui, en toute bonne foi, accepte qu'une émission soit diffusée - il est impossible que les responsables ne fassent

¹⁵ Citation tirée du Rapport du Comité permanent des communications et de la culture, *Les liens qui nous unissent*, avril 1992, p. 16.

autrement que de s'appuyer largement sur la confiance». Le professionnalisme et la confiance, renforcés par la connaissance qu'ont les supérieurs des forces et des faiblesses d'un journaliste, voilà ce qui doit primer dans une salle de nouvelles, compte tenu de la nécessité de respecter des délais serrés. Cependant, *La Bravoure et le Mépris* n'était pas une émission d'information mise sur pied en quelques heures, ni un documentaire créé en quelques semaines; cette série a coûté des millions de dollars et sa réalisation a nécessité plusieurs années. Le Sous-comité est donc d'avis que des règles de vérification différentes et beaucoup plus rigoureuses que la simple confiance auraient dû être appliquées, dans ce cas où les commanditaires et les distributeurs étaient en fait des organismes gouvernementaux.

Nombre des historiens professionnels qui ont comparu devant le Sous-comité ont fait état de ce processus de vérification par des pairs auquel leurs propres publications sont soumises. Le manuscrit d'un livre ou d'un article est envoyé à des lecteurs de l'extérieur, proposés par l'auteur pour leur connaissance du sujet. Ceux-ci peuvent faire des suggestions, voire trouver des erreurs ou des omissions graves dans le texte. L'auteur doit répondre de façon satisfaisante à ces critiques avant que le manuscrit ne soit accepté pour fins de publication. Utilisé officiellement, ce processus peut être long; par contre, s'il est utilisé de façon officieuse, il peut prendre quelques jours. Le but visé n'est pas d'imposer la censure, mais de protéger les normes et la réputation de l'éditeur et, du même souffle, la réputation de l'auteur.

L'OMBUDSMAN DE LA SOCIÉTÉ (BUREAU DE LA POLITIQUE ET DES PRATIQUES JOURNALISTIQUES)

Pour la plupart des Canadiens, l'existence de l'ombudsman de la Société ou du Bureau de la politique et des pratiques journalistiques est un secret bien gardé. Le rapport annuel 1989-1990 de la Société ne renferme qu'un bref compte rendu sur le Bureau et ses activités, alors que des rapports plus récents ne font aucune mention de l'ombudsman ou du Bureau. Un communiqué du 4 juin 1991 annonce que le poste d'ombudsman a été officiellement rattaché au Bureau de la politique et des pratiques journalistiques.

Dans l'édition de 1991-1992 d'un *Cahier de documentation de la SRC*, on précise que l'ombudsman a été mandaté pour exercer deux fonctions. Premièrement, cet organisme est chargé d'examiner les plaintes des personnes insatisfaites de la réponse d'un journaliste, des responsables d'une émission ou d'un service. Deuxièmement, le Bureau fait enquête et répond aux plaintes et aux observations adressées au président du Conseil, au président-directeur général, à d'autres membres du Conseil d'administration ou à l'ombudsman même. Afin de favoriser l'indépendance de l'ombudsman (poste attribué à un anglophone à Toronto et à un francophone à Montréal), celui-ci fait directement rapport au président du Conseil et, par son entremise, au Conseil d'administration.

On connaît peu de choses sur les activités de l'ombudsman ou la façon dont il mène ses enquêtes. La publication du rapport de M. Morgan sur la série *La Bravoure et le Mépris* semble avoir consterné les journalistes de la Société, les réalisateurs d'émissions et les producteurs, tant à cause de la façon dont il a mené son enquête que des conclusions qu'il en

a tirées. D'après les dossiers du Sous-comité, dans les réponses aux plaintes adressées au président du Conseil ou au président-directeur général de la Société, il n'est fait mention nulle part des fonctions de l'ombudsman, pas plus que dans les réponses rédigées par les responsables des relations publiques.

L'ombudsman ne semble pas avoir entrepris avant le mois de mai son enquête sur les plaintes concernant la série, lorsque le président-directeur général lui a suggéré de mener une enquête complète et lui a proposé de faire appel à des historiens compétents. À ce moment-là, plusieurs critiques détaillées avaient déjà été formulées à propos d'un volet de la série, soit celui portant sur l'aviation de bombardement. Le Sous-comité avait décidé que la SRC et l'ONF collaboraient si peu qu'il devait entreprendre sa propre étude. Dans quelles circonstances l'ombudsman a-t-il le pouvoir d'amorcer une enquête et de contacter des autorités à l'extérieur? Cette personne reçoit-elle régulièrement copie des plaintes et suit-elle leur cheminement au sein de la Société pour s'assurer qu'elles sont traitées avec politesse, exhaustivité et célérité? Le Sous-comité est d'avis que l'indépendance du poste d'ombudsman devrait être renforcée et que son processus de résolution des plaintes devrait être accéléré.

CHAPITRE V

CONCLUSION

Le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants estime que son étude de la série *La Bravoure et le Mépris* n'a aucunement porté atteinte au principe de la liberté d'expression. Ce principe est inviolable et constitue le fondement même de la démocratie. Les soldats, marins et aviateurs canadiens se sont battus au cours de la Seconde Guerre mondiale afin de préserver cette liberté. Pour aucune considération, les anciens combattants, y compris ceux qui font partie du Sous-comité, ne souhaitent voir cette liberté compromise.

Or, le Sous-comité estime également que cette liberté, lorsqu'elle est exercée par des organismes du gouvernement canadien, comporte d'importantes responsabilités. Par-dessus tout, les organismes publics se doivent de donner à la population canadienne une information aussi exacte et juste que possible. Si un organisme manque à ce devoir, le public peut exercer son propre droit à la liberté d'expression. En ce qui a trait à la série *La Bravoure et le Mépris*, des anciens combattants canadiens représentant un important groupe minoritaire se sont plaints du fait que la production d'un film financé en partie par deux organismes publics, la SRC et l'ONF, ne respectait pas ces normes. Leurs plaintes n'ayant pas été entendues, les anciens combattants se sont adressés au Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants, afin qu'il leur fournisse la tribune publique dont ils avaient besoin pour exposer leurs griefs. Le Sous-comité, dont le mandat est d'étudier toutes les questions concernant les affaires des anciens combattants, a acquiescé à cette demande. Il lui semblait tout à fait raisonnable que des organismes du gouvernement comme la SRC et l'ONF, financés par le contribuable canadien, devaient être tenus responsables de leurs actes.

Le Sous-comité est d'avis que les critiques formulées contre la série *La Bravoure et le Mépris* sont, dans l'ensemble, légitimes. En termes simples, il faut dire que même si les réalisateurs du film ont droit à leur propre point de vue, ils ont omis de le présenter avec suffisamment d'exactitude ou de justesse. Les deuxième et troisième épisodes, portant respectivement sur l'offensive de bombardement et la campagne de Normandie, sont truffés d'inexactitudes et de perceptions subjectives, et souffrent d'un grave manque d'équilibre. À cet égard, le Sous-comité est tout à fait d'accord avec l'ombudsman de la SRC, qui en est venu à la conclusion que la série *La Bravoure et le Mépris* est «imparfaite... et n'est pas conforme aux politiques et aux normes exigeantes de la SRC». ¹ Or, il est malheureux que l'ombudsman ait pris tant de temps à faire connaître son verdict et que les personnes qui s'étaient plaintes à la Société entre-temps aient en réalité reçu des réponses très évasives de celle-ci. Par conséquent, le Sous-comité recommande que le processus de résolution des plaintes de l'ombudsman de la SRC soit accéléré et que l'indépendance de celui-ci soit renforcée. En

¹ Rapport de l'ombudsman de la CBC, *La Bravoure et le Mépris*, le 10 novembre 1992.

outre, il faudrait rendre publics les rapports commandés à des spécialistes de l'extérieur pour aider l'ombudsman dans son enquête sur *La Bravoure et le Mépris*.

Malheureusement, le mal est fait, et le Sous-comité estime que toute tentative visant à réparer les dégâts s'avérera une bien piètre consolation pour les milliers d'anciens combattants qui estiment qu'on a discrédité leurs exploits militaires et le sacrifice de leurs camarades. En outre, il ne sera pas facile de rectifier les faits auprès de la population canadienne, à qui les films ont transmis une connaissance imparfaite de l'une des périodes les plus importantes de notre histoire. Néanmoins, certaines mesures peuvent être prises. La SRC, après avoir déclaré en novembre 1992 qu'elle ne rediffuserait pas la série dans sa forme initiale compte tenu de ses graves lacunes, a depuis annoncé que les films seront en fait diffusés de nouveau en février 1993. Le Sous-comité est désolé de voir que la Société est disposée à enfreindre de façon aussi flagrante son engagement à l'égard de la population canadienne et plus particulièrement des anciens combattants canadiens. Par conséquent, le Sous-comité recommande fortement que la SRC tienne la promesse qu'elle a faite à la population canadienne de ne pas rediffuser *La Bravoure et le Mépris* sur son réseau de télévision et dans sa forme initiale. En outre, la SRC devrait dans un proche avenir tenir sa promesse d'accorder du temps d'antenne aux anciens combattants et aux universitaires intéressés, afin qu'ils puissent réfuter les allégations présentées dans ces films.

La Société a laissé entendre, après la publication du rapport de son ombudsman, qu'elle était disposée à «examiner avec les réalisateurs de la série les divers moyens de remanier le matériel des émissions pour que toute diffusion éventuelle soit conforme aux politiques journalistiques de Radio-Canada».² Selon le Sous-comité, il est peu probable que les réalisateurs du film, dont les opinions sont si arrêtées, soient disposés à y apporter quelque modification majeure que ce soit. Pourtant, les anciens combattants canadiens et la population dans son ensemble méritent une meilleure production que *La Bravoure et le Mépris*. Au lieu de chercher à «refroidir l'élan créateur»³, comme l'a affirmé M. McKenna, le Sous-comité souhaite que plus de films portent sur la participation du Canada à la guerre, pourvu que ces films se fondent sur des recherches approfondies et qu'ils atteignent un juste équilibre. De tels films, sans embellir les défaites, les tragédies ou les erreurs du passé et sans adopter un regard nostalgique, devraient également souligner nos triomphes militaires, malheureusement si souvent minimisés par les Canadiens.⁴ Le Sous-comité recommande que la SRC et l'ONF choisissent de nouveaux cinéastes pour produire un autre documentaire sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale. Ce documentaire viendrait redresser les déséquilibres et corriger les inexactitudes de *La Bravoure et le Mépris*, tout en portant un

² Rapport de l'ombudsman de la CBC, *La Bravoure et le Mépris*, le 10 novembre 1992.

³ Délibérations du Sous-comité, 9:61.

⁴ Voir le témoignage de M. Halliday, Délibérations du Sous-comité, 6:12-14, 6:20.

regard critique sur le rôle du Canada dans des campagnes comme celles de l'offensive de bombardement et du débarquement de Normandie.⁵

Pour atteindre ces objectifs, il est crucial que les procédures internes de la SRC et de l'ONF visant à assurer l'exactitude et l'équilibre des films soient plus sévères. Pour ce qui est de *La Bravoure et le Mépris*, le Sous-comité a constaté que l'absence de telles procédures se faisaient cruellement sentir. L'ONF, ne s'appuyant que sur une brève description du concept de la série qui était proposée, a versé plus de 729 000 \$ aux réalisateurs et leur a donné le droit d'effectuer le montage final. L'ONF a fait très peu d'efforts, sinon aucun, pour vérifier l'exactitude de la recherche des réalisateurs. De toute évidence, la SRC leur a témoigné une confiance presque aveugle, faisant fi de son propre code journalistique presque partout. Plus étonnant encore, les deux organismes publics n'ont pas réussi à faire en sorte que le travail des journalistes soit revu par des historiens qualifiés ou des anciens combattants informés. Cet exercice aurait pu se faire au cours d'un visionnement préalable de la série ou en soumettant à ces personnes le scénario de post-production.

Le Sous-comité s'inquiète également du recours à la dramatisation dans un film présenté comme un documentaire. La politique journalistique de la SRC précise que «les émissions ne doivent pas en principe mêler des scènes d'actualité... à la représentation dramatique d'événements ou de personnages». Le Sous-comité est d'avis que c'est là une ligne directrice sensée. Même lorsque les termes utilisés par les acteurs sont conformes à ce qu'on trouve dans les dossiers historiques, une certaine subjectivité et une mauvaise interprétation peuvent facilement fausser les scènes dramatiques, à cause de l'expression faciale ou du ton de la voix. C'est exactement ce qui s'est produit à plusieurs reprises dans *La Bravoure et le Mépris*. En outre, on a constaté que certains des termes utilisés par les acteurs dans la série ne reflétaient pas du tout la réalité historique, mais étaient soit déformés, soit simplement inventés. Bien que la combinaison d'une dramatique et d'un documentaire puisse être plus divertissante pour le téléspectateur moyen, elle vient brouiller les frontières entre la réalité et la fiction et, tout compte fait, tromper le spectateur.

M. Gérard Veilleux, président-directeur général de la SRC, a indiqué que le vice-président des nouvelles, des actualités et de Newsworld procède déjà à un examen des pratiques journalistiques actuelles, examen qui aboutira à des recommandations visant un meilleur équilibre dans la production de documentaires comme *La Bravoure et le Mépris*. Le Sous-comité recommande qu'un examen soit effectué de façon exhaustive et professionnelle et que ses conclusions soient rendues publiques. Le rapport final devrait expliquer comment et pourquoi les procédures de la SRC n'ont pas permis de s'assurer que la politique journalistique avait été respectée durant le tournage de *La Bravoure et le Mépris*. L'ONF devrait entreprendre un examen semblable. Le Sous-comité recommande aussi que la SRC et l'ONF songent sérieusement à établir un processus plus officiel prévoyant une

⁵ Plusieurs vidéos amateurs ont déjà été produits suite à la diffusion de *La Bravoure et le Mépris*, notamment *On the Wings of Valour*, par M^{me} Jeannie Morrison, et un document présenté devant le Sous-comité par le lieutenant-général (à la retraite) Chester Hull.

consultation auprès de spécialistes de l'extérieur reconnus, afin d'assurer l'exactitude et l'équilibre des documentaires financés par le gouvernement. Enfin, le Sous-comité recommande que la SRC évite à l'avenir d'inclure des scènes dramatiques dans les documentaires et qu'elle prenne des mesures pour renforcer les lignes directrices régissant l'usage de cette technique dans sa politique journalistique.

De telles mesures pourraient empêcher que des productions imparfaites comme celle-ci ne soient rediffusées à l'avenir, mais ne régleraient pas le problème des exemplaires de *La Bravoure et le Mépris* distribués par l'ONF dans les écoles, les bibliothèques et les foyers du Canada. Les anciens combattants et les groupes qui les représentent ont maintes fois prévenu le Sous-comité que les écoliers, en particulier, prendraient au pied de la lettre la subjectivité et les inexactitudes des films, et ne seraient pas en mesure de replacer dans leur contexte les événements en question. Bien que très conscients de ce danger, les membres du Sous-comité ne préconisent aucunement la censure et, pour cette raison, ne recommandent pas que les films soient retirés de ces établissements. Cependant, d'autres mesures pourraient atténuer les effets nuisibles de la distribution des cassettes.

Le Sous-comité estime que l'ONF, tout en distribuant *La Bravoure et le Mépris* dans les écoles et les bibliothèques publiques, devrait également remettre un document qui précise d'autres points de vue au sujet des questions abordées dans la série. Par exemple, M. Terry Copp a proposé qu'une brochure ou un petit livre donne un compte rendu équilibré et précis des événements dépeints dans *La Bravoure et le Mépris*, et établisse le contexte dans lequel ces événements se sont produits. Un tel livre permettrait aux «Canadiens... de bien mieux comprendre notre histoire et le rôle que les anciens combattants canadiens ont joué pour assurer l'avenir d'une nation libre».⁶ Par conséquent, le Sous-comité recommande que l'ONF rédige, avec l'aide d'un historien militaire compétent qui connaît bien le rôle qu'a joué le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, une petite brochure qui ferait ressortir les inexactitudes et les éléments subjectifs de *La Bravoure et le Mépris*, tout en donnant d'autres points de vue aux spectateurs, particulièrement aux écoliers.

Le Sous-comité estime en outre que la série *La Bravoure et le Mépris* ne peut être qualifiée de documentaire. La série présente des points discutables comme étant des faits consignés; en refusant d'explorer d'autres facettes du débat, elle donne plutôt l'impression d'être davantage un document d'opinion qu'un véritable documentaire. Le recours constant à la dramatisation et la façon peu consciencieuse dont on aborde les faits ne font que renforcer cette impression. Le Sous-comité recommande qu'un avertissement soit inscrit en gros caractères au début de toutes les cassettes, de *La Bravoure et le Mépris*, y compris celles qui ont déjà été distribuées aux écoles et aux bibliothèques publiques, indiquant que la série est un docudrame qui ne repose qu'en partie sur des faits. L'avertissement devrait aussi préciser que les opinions exprimées dans la série sont celles des réalisateurs et que, après avoir étudié les mêmes données, des historiens militaires bien au fait de la

⁶ Délibérations du Sous-comité, 8:11.

participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale en sont arrivés à des conclusions radicalement différentes.

Tout au long de la préparation et de la tenue des audiences, les membres du Sous-comité ont pu se rendre compte de l'énorme influence de la Société Radio-Canada sur la collecte et la diffusion des nouvelles et de l'information publique destinées à la radio et à la télévision. Le Sous-comité a été à même de constater le pouvoir de la Société dès le premier jour des délibérations, quand la haute direction de la Société, accompagnée d'un conseiller juridique et d'une armée de cameramen, a organisé un événement médiatique pour dénoncer la témérité d'un comité parlementaire osant enquêter sur l'exactitude et l'impartialité d'une de ses émissions. Le mandat du Sous-comité ne prévoyait pas l'étude de la couverture de la controverse par la SRC et par ses employés, ni de la réaction de la haute direction et des employés à la publication du rapport de l'ombudsman. Cependant, en tant que service d'information financé par les deniers publics, la SRC a nettement donné aux membres du Sous-comité l'impression d'échapper à l'autorité de son conseil d'administration. Les membres du Sous-comité sont d'avis qu'il serait temps d'évaluer le degré de domination que les organismes financés par l'État exercent sur la diffusion des nouvelles et de l'information publique, les conséquences de cette domination et l'intérêt du public dans ce contexte.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Le Sous-comité recommande qu'un avertissement soit inscrit en gros caractères au début de toutes les cassettes de *La Bravoure et le Mépris*, y compris celles qui ont déjà été distribuées aux écoles et aux bibliothèques publiques, indiquant que la série est un docudrame qui ne repose qu'en partie sur des faits. L'avertissement devrait aussi préciser que les opinions exprimées dans la série sont celles des réalisateurs et que, après avoir étudié les mêmes données, des historiens militaires bien au fait de la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale en sont arrivés à des conclusions radicalement différentes.

Le Sous-comité recommande fortement que la SRC tienne la promesse qu'elle a faite à la population canadienne de ne pas rediffuser *La Bravoure et le Mépris* sur son réseau de télévision et dans sa forme initiale. En outre, la SRC devrait dans un proche avenir tenir sa promesse d'accorder du temps d'antenne aux anciens combattants et aux universitaires intéressés, afin qu'ils puissent réfuter les allégations présentées dans ces films.

Le Sous-comité recommande que l'ONF rédige, avec l'aide d'un historien militaire compétent qui connaît bien le rôle qu'a joué le Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale, une petite brochure qui ferait ressortir les inexactitudes et les éléments subjectifs de *La Bravoure et le Mépris*, tout en donnant d'autres points de vue aux spectateurs, particulièrement aux écoliers.

Le Sous-comité recommande que la SRC et l'ONF choisissent de nouveaux cinéastes pour produire un autre documentaire sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale. Ce documentaire viendrait redresser les déséquilibres et corriger les inexactitudes de *La Bravoure et le Mépris*, tout en portant un regard critique sur le rôle du Canada dans des campagnes comme celles de l'offensive de bombardement et du débarquement de Normandie.

Le Sous-comité recommande que l'examen, dirigé par le vice-président des nouvelles, des actualités et de Newsworld, soit effectué de façon exhaustive et professionnelle et que ses conclusions soient rendues publiques. Le rapport final devrait expliquer comment et pourquoi les procédures de la SRC n'ont pas permis de s'assurer que la politique journalistique avait été respectée durant le tournage de *La Bravoure et le Mépris*. L'ONF devrait entreprendre un examen semblable. Le Sous-comité recommande aussi que la SRC et l'ONF songent sérieusement à établir un processus plus officiel prévoyant une consultation auprès de spécialistes de l'extérieur reconnus, afin d'assurer l'exactitude et

l'équilibre des documentaires financés par le gouvernement. Enfin, le Sous-comité recommande que la SRC évite à l'avenir d'inclure des scènes dramatiques dans les documentaires et qu'elle prenne des mesures pour renforcer les lignes directrices régissant l'usage de cette technique dans sa politique journalistique.

Le Sous-comité recommande que le processus de résolution des plaintes de l'ombudsman de la SRC soit accéléré et que l'indépendance de celui-ci soit renforcée. En outre, il faudrait rendre publics les rapports commandés à des spécialistes de l'extérieur pour aider l'ombudsman dans son enquête sur *La Bravoure et le Mépris*.

ANNEXES

l'équilibre des documents diffusés par le gouvernement. Enfin, le sous-comité recommande que la SRC évalue à l'avance l'impact des autres documents dans les documents et qu'elle prenne des mesures pour renforcer les lignes directrices régissant l'usage de cette technique dans les médias audiovisuels.

Le sous-comité recommande que le processus de révision des plans de l'ordonnance de la SRC soit accéléré et que l'indépendance de celui-ci soit renforcée. En outre, il recommande que les documents diffusés par la SRC soient évalués par des spécialistes de l'ordonnance pour éviter les biais. Le sous-comité recommande également que les documents diffusés par la SRC soient évalués par des spécialistes de l'ordonnance pour éviter les biais. Le sous-comité recommande également que les documents diffusés par la SRC soient évalués par des spécialistes de l'ordonnance pour éviter les biais.

Le sous-comité recommande que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision. Le sous-comité recommande également que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision.

Le sous-comité recommande que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision. Le sous-comité recommande également que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision.

Le sous-comité recommande que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision. Le sous-comité recommande également que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision.

Le sous-comité recommande que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision. Le sous-comité recommande également que la SRC soit tenue de respecter la promesse qu'elle a faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation et le Mépris sur son réseau de télévision.

Correspondance

Le 3 décembre 1992

Monsieur Gérard Vailloux
Président
Société Radio-Canada
1500, av. Bronson
OTTAWA (Ontario)
K1G 3J5

Monsieur,

ANNEXES

Les membres du Sous-comité se souviennent, par le point de vue selon lequel la comparution de représentants de la Société Radio-Canada devant le Sous-comité ne serait d'aucune utilité.

Quelque admirable et courageux, le rapport de l'ombudsman de Radio-Canada soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. La version rendue publique n'est qu'un résumé incomplet et ne soulève aucune question sur le fait que la Société se soit convenue et diffusé un "documentaire" coûteux sans obtenir auprès d'une source indépendante l'assurance que la méthodologie utilisée respectait les normes de recherche historique et la politique journalistique de Radio-Canada.

Dans son rapport public, M. Morgan omet de demander pourquoi la Société a pris ses instructions directement à votre bureau avant qu'il n'entame son enquête indépendante. Le scénario post-production aurait pu, à n'importe quel moment, être distribué librement à des historiens compétents en vue d'obtenir un point de vue impartial sur la méthodologie utilisée et sur les conclusions de l'œuvre.

On doit également s'interroger sur la réaction des principaux dirigeants la Société aux critiques formulées à l'endroit de la série cinématographique et devant la perspective d'une enquête du Sous-comité, alors qu'ils n'avaient pas obtenu au préalable d'une source indépendante l'assurance que la série "La Bravoure et le Mépris" était au moins conforme à la politique journalistique de Radio-Canada.

Correspondance

Le 3 décembre 1992

Monsieur Gérard Veilleux
Président
Société Radio-Canada
1500, av. Bronson
OTTAWA (Ontario)
K1G 3J5

Monsieur,

Les membres du Sous-comité ne souscrivent pas au point de vue selon lequel la comparution de représentants de la Société Radio-Canada devant le Sous-comité ne serait d'aucune utilité.

Quoiqu'admirable et courageux, le rapport de l'ombudsman de Radio-Canada soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. La version rendue publique n'est qu'un résumé incomplet et ne soulève aucune question sur le fait que la Société ait pu coproduire et diffuser un "documentaire" coûteux sans obtenir auprès d'une source indépendante l'assurance que la méthodologie utilisée respectait les normes de recherche historique et la politique journalistique de Radio-Canada.

Dans son rapport public, M. Morgan omet de demander pourquoi la Société a pris ses instructions directement à votre bureau avant qu'il n'entame son enquête indépendante. Le scénario post-production aurait pu, à n'importe quel moment, être distribué officiellement à des historiens compétents en vue d'obtenir un point de vue impartial sur la méthodologie utilisée et sur les conclusions de l'oeuvre.

On doit également s'interroger sur la réaction des principaux dirigeants la Société aux critiques formulées à l'endroit de la série cinématographique et devant la perspective d'une enquête du Sous-comité, alors qu'ils n'avaient pas obtenu au préalable d'une source indépendante l'assurance que la série "La Bravoure et le Mépris" était au moins conforme à la politique journalistique de Radio-Canada.

Enfin, la question la plus importante qui se pose est la suivante: Comment s'assurer que les documentaires produits par la Société Radio-Canada sont inattaquables? La société d'État possède-t-elle ou a-t-elle l'intention d'établir des directives sur la collaboration de ses cinéastes avec des spécialistes indépendants? À quelles conditions la Société Radio-Canada devrait-elle diffuser des documentaires entachés de partialité et comment les spectateurs devraient-ils être prévenus que ces productions ne sont pas conformes à la politique journalistique de la Société?

Le Sous-comité a bien recueilli des témoignages et opinions à ce sujet au cours de ses audiences, mais il aurait aussi avantage à connaître votre point de vue personnel.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sénateur Jack Marshall
Président
Sous-comité sénatorial
des affaires des anciens combattants

Le 3 décembre 1992

- 2 - Le 8 décembre 1992

Le sénateur Jack Marshall
Président
Sous-comité sénatorial des affaires
des anciens combattants
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 décembre dans laquelle vous m'invitez de nouveau à comparaître devant le Sous-comité pour parler d'un certain nombre de questions dont vous faites état dans votre lettre.

Permettez-moi de vous rappeler les raisons pour lesquelles il ne conviendrait pas que la Société Radio-Canada compareaisse devant le Sous-comité.

L'étude de la série "La Bravoure et le Mépris" a été effectuée par l'ombudsman, dont le poste a été créé par le conseil d'administration de la Société Radio-Canada. L'étude s'est échelonnée sur une période de six mois, selon les règles voulues et en toute équité. L'ombudsman a agi sans subir l'influence ou l'ingérence du conseil d'administration, de la direction de la Société ou de quelque groupe d'intérêt que ce soit. Vous reconnaîtrez que cela était nécessaire pour préserver l'intégrité et la crédibilité qui doivent caractériser le poste d'ombudsman et son titulaire.

Lorsque le conseil d'administration a créé le poste d'ombudsman, il a prévu un examen du poste au bout de deux ans. Cet exercice est actuellement en cours, et nous entendons tirer des leçons de l'étude sur "La Bravoure et le Mépris", comme des quelque 600 autres études effectuées jusqu'à maintenant par l'ombudsman.

... / 2

Les questions soulevées dans votre lettre sont toutes liées à la radiodiffusion. Toute intervention, de ma part ou de la part de toute autre personne associée à la Société Radio-Canada, auprès d'un organisme politique violerait la règle de l'inexistence d'un lien de dépendance qui est prévue dans la Loi sur la radiodiffusion. De toute manière, tout ce que l'on pourrait dire sur la question est déjà contenu dans le communiqué qui a été diffusé au moment de la parution du rapport de l'ombudsman.

Je tiens à souligner encore une fois que toute comparution de la Société Radio-Canada devant votre Sous-comité serait inopportune et inutile.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Gérard Veilleux

c.c.: M. Patrick Watson
Président
Conseil d'administration
de la Société Radio-Canada

Le 3 décembre 1992

Monsieur Patrick Watson
Président
Société Radio-Canada
1500, avenue Bronson
OTTAWA (Ontario)
K1G 3J5

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 10 décembre 1992. Après mûre réflexion, les membres du Sous-comité ne peuvent souscrire à l'opinion que votre comparution devant le Sous-comité ne serait d'aucune utilité.

Tel que publié, le résumé du rapport de l'ombudsman de la Société Radio-Canada faisait une évaluation honnête et courageuse de la méthodologie historique et journalistique utilisée dans la série "La Bravoure et le Mépris". Le rapport intégral de M. Morgan, qui a été soumis au président de la Société Radio-Canada, faisait aussi, d'après mes informations, une évaluation honnête et courageuse des méthodes internes utilisées par la Société pour assurer l'authenticité de sa programmation dans le domaine des nouvelles et de l'information publique, et en particulier en ce qui concerne le "processus" qui a permis la production et la diffusion d'un documentaire très imparfait et coûteux.

La société Galafilm et M. Brian McKenna ont produit cette série cinématographique, et M. McKenna a voulu en faire un documentaire "inattaquable" sur ses opinions concernant la guerre, les impérialistes britanniques, les coloniaux canadiens, etc., comme il en avait d'ailleurs le droit. M. McKenna a défendu son oeuvre avec passion et énergie contre toutes les critiques et il entend de toute évidence continuer à le faire, ce qui, encore une fois, est son droit.

... / 2

Il incombait à la Société Radio-Canada et à ses principaux dirigeants de voir à ce que la série "La Bravoure et le Mépris" soit à tout le moins fiable et exacte avant d'en accepter la production et d'en permettre la diffusion. Il nous apparaît injuste et mal avisé de la part de la haute direction, qui a critiqué après coup et publiquement la série télévisée, de soutenir qu'il ne serait pas utile de tenir un débat public sur les raisons de cet échec et sur les mesures à prendre pour empêcher que ne se reproduise une situation de ce genre.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sénateur Jack Marshall
Président
Sous-comité sénatorial des
affaires des anciens combattants

Le 11 décembre 1992

Le sénateur Jack Marshall
Président
Sous-comité sénatorial des affaires
des anciens combattants
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

Je vous remercie de votre troisième lettre qui visait à m'inviter encore une fois à comparaître devant le Sous-comité.

Comme je le mentionnais dans ma dernière lettre, le conseil d'administration est convaincu que sa position et celle de la direction de Radio-Canada sont clairement énoncées dans le communiqué de presse diffusé au moment de la publication du rapport de l'ombudsman.

En outre, l'argument qu'a fait valoir M. Veilleux dans sa réponse du 8 décembre 1992 à propos de l'inexistence d'un lien de dépendance est tout à fait fondé et traduit ma propre opinion.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Patrick Watson
Président

Le 3 décembre 1992

Monsieur William Morgan
Ombudsman
Société Radio-Canada
C.P. 8478
OTTAWA (Ontario)
K1G 3J5

Monsieur,

Votre rapport, qui a été résumé et distribué par la Société Radio-Canada, est un travail à la fois courageux et admirable. Toutefois, la partie qui a été rendue publique soulève autant de questions qu'elle apporte de réponses. Le document n'explique pas, notamment, comment la série "La Bravoure et le Mépris" a été produite, diffusée et énergiquement défendue par la plupart des principaux dirigeants de Radio-Canada sans qu'on ait au préalable obtenu d'une source indépendante l'assurance que la méthodologie utilisée et les conclusions de la série étaient historiquement fondées et que l'oeuvre était conforme à la politique journalistique de Radio-Canada.

Le rapport révèle que votre bureau a fait enquête sur des plaintes concernant la méthodologie historique et journalistique utilisée pour la série à la demande du président de la Société. Cela donne à penser que votre bureau n'a reçu aucune plainte sérieuse concernant la série ou que vous avez attendu d'obtenir l'autorisation avant d'effectuer une enquête. Dans quelles circonstances seriez-vous habilité à prendre à tout le moins des dispositions officieuses pour faire enquête sur le bien-fondé de telles plaintes et à informer le président qu'il serait opportun de confier la tenue d'une enquête en bonne et due forme à des autorités indépendantes?

... / 2

Le Sous-comité aimerait connaître votre point de vue sur ce qui précède et sur de nombreuses autres questions. Il voudrait aussi avoir accès aux études qui ont été effectuées sur la série par les professeurs Wise et Bercuson et par les auteurs Richards et Vincent. Aussi, nous aimerions beaucoup vous entendre comme témoin, à huis clos si vous le voulez. Nous espérons que vous accepterez notre invitation.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jack Marshall
Sénateur
Président
Sous-comité sénatorial des
affaires des anciens combattants

Le 7 décembre 1992

Le sénateur Jack Marshall
Président
Sous-comité sénatorial des
affaires des anciens combattants
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 décembre 1992, dans laquelle vous commentez le résumé de l'étude que j'ai effectuée au sujet de la série LA BRAVOURE ET LE MÉPRIS.

Contrairement à ce que vous semblez croire, mon rapport n'a pas été "résumé" par la Société Radio-Canada. Il s'agit bien de mon propre rapport qui expose des cas et fournit des exemples résultant d'une étude longue et complexe au cours de laquelle j'ai posé de nombreuses questions et fait de nombreuses demandes de documentation aux producteurs de la série. Elle m'a permis d'analyser attentivement, pendant deux mois, les opinions d'historiens et les explications et observations détaillées des producteurs et des cinéastes eux-mêmes.

Comme je le mentionne clairement dans l'introduction de mon rapport, mon étude visait simplement, comme c'est habituellement le cas des études que nous faisons, le contenu des programmes diffusés et l'enquête s'est déroulée en regard de la politique journalistique, des normes et des traditions de la Société Radio-Canada. L'étude ne portait pas sur la gestion de la série, les méthodes contractuelles ou les règles d'acceptation de la Société. J'ai également voulu bien faire comprendre que, dans une production aussi considérable et complexe, il peut arriver, comme cela se produit dans les vrais conflits armés ou dans les travaux d'un comité parlementaire par exemple, que des erreurs soient commises ou que de mauvaises décisions soient prises, sans que cela ne découle nécessairement d'une intention malicieuse.

J'ai également souligné que tout au long du processus, depuis l'étape des recherches à celle de l'approbation donnée par la direction, comme c'est le cas lorsqu'une organisation accorde son soutien à un projet d'émission télévisée et l'approuve de bonne foi, les personnes engagées dans le projet ne pouvaient faire autrement que de travailler principalement sur la base d'une confiance mutuelle.

Mon rapport ne mentionne pas, comme vous l'affirmez, que mon bureau "a fait enquête sur des plaintes concernant la méthodologie historique et journalistique utilisée pour la série à la demande du président de la Société." Ces mots n'apparaissent nulle part dans le rapport. En général, lorsqu'une émission diffusée par Radio-Canada fait l'objet de plaintes, les responsables du projet et les directeurs du programme pour le service de qui l'émission a été réalisée répondent les premiers aux plaintes. Le bureau n'intervient que lorsque tout ce processus est achevé et que les réponses fournies n'ont de toute évidence pas donné satisfaction aux plaignants.

Les historiens que j'ai consultés au sujet de la série télévisée m'ont fait part de leurs observations directement, dans le contexte de l'étude que j'effectuais et dont je les avais informés. J'aurais le sentiment de trahir leur confiance si je communiquais à d'autres la documentation et les observations que ces historiens m'ont fournies dans le contexte précis de mon étude et si je permettais qu'elles soient utilisées dans une tout autre perspective.

En ce qui concerne l'invitation que vous me faites de venir témoigner personnellement devant le Sous-comité, à huis clos ou autrement, j'ai déjà, comme vous le savez, décliné l'invitation que vous-même et vos collaborateurs m'avez faite et je préfère m'en tenir à cette décision.

Comme vous avez sans doute eu l'occasion de le constater, j'ai supporté en silence une pluie d'accusations et de propos diffamatoires non fondés, tant de la part de ceux qui estimaient offensant ou choquant que leur oeuvre fasse l'objet de sévères critiques que de la part de ceux qui, quoique généralement mal informés, les appuyaient. Je suis demeuré silencieux, estimant que le rapport que j'avais produit après une étude effectuée selon des méthodes tout à fait indépendantes et impartiales serait suffisamment éloquent. Je maintiens malgré tout ma position.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

William Morgan
Ombudsman

WM: nw

L'ajout de ces données au long des années, dans l'étape des recherches
à celle de l'opération donnée par la direction, comme c'est le cas lorsqu'une
organisation accorde son soutien à un projet d'émission télévisée et l'opération de
bonne foi, les personnes impliquées dans le projet ne pouvaient faire autrement que
de travailler principalement sur la base d'une confiance mutuelle.

Mon rapport ne mentionne pas, comme vous l'affirmez, que mon bureau "a fait
enquête sur des plaintes concernant la méthodologie journalistique et journalistique
utilisée pour la série à la demande du président de la Société". Ces mots
n'apparaissent nulle part dans le rapport. En général, lorsque nous enquêtons sur
par Radio-Canada fait l'objet de plaintes, les responsables de la chaîne et les directeurs
du programme pour le service de qui l'émission a été réalisée fournissent les
premiers aux plaintes. Le bureau n'intervient que lorsque tout le processus est
achevé et que les réponses fournies n'ont de toute évidence pas donné satisfaction
aux plaignants.

Les historiens que j'ai consultés au sujet de la série télévisée m'ont fait part de
leurs observations directes, dans le contexte de l'étude que j'étais en train de faire
à l'époque. J'ai aussi eu occasion de parler avec certains de ces historiens
et m'ont fournies dans le contexte précis de mon étude et à je pense, en fait
soient utilisées dans une autre perspective.

Comme vous avez sans doute eu l'occasion de le constater, j'ai apprécié en silence
une plume d'accusations et de propos diffamatoires non fondés, dans le fait de
diffamer certains éléments de la série, ce qui est tout à fait contraire à l'éthique
journalistique et à la responsabilité sociale des médias. Les personnes qui ont
été impliquées dans ces accusations ont été traitées avec respect et dignité.

Comme vous avez sans doute eu l'occasion de le constater, j'ai apprécié en silence
une plume d'accusations et de propos diffamatoires non fondés, dans le fait de
diffamer certains éléments de la série, ce qui est tout à fait contraire à l'éthique
journalistique et à la responsabilité sociale des médias. Les personnes qui ont
été impliquées dans ces accusations ont été traitées avec respect et dignité.

William Morgan
Ombudsman

Liste des témoins

Nom du témoin	Fascicule	Date
<i>Aerospace Heritage Foundation of Canada</i> John G. BATES, président Don ELLIOTT	4	92/06/26
Brigadier général (retraité) J.E. ANDERSON	8	92/11/05
Association des ex-prisonniers de guerre de l'ARC (Succursale d'Ottawa) Juge Edward HOUSTON Anthony J. LITTLE Gilbert McELROY	4	92/06/26
Association des producteurs de film et de télévision du Québec Louise BAILLARGEON, présidente Roch DEMERS	9	92/11/06
Jean BABY	6	92/11/03
Robert BARCLAY	5	92/11/02
John R. BARR	7	92/11/04
Professeur Jordan BISHOP (au nom de C.B. Gifford)	9	92/11/06
G.G. BLACKBURN	6	92/11/03
Professeur Michael BLISS Département d'histoire Université de Toronto	8	92/11/05
Bruce BRITTAIN	9	92/11/06
Ken BROWN	4	92/06/26

Nom du témoin	Fascicule	Date
Professeur Bill CARTER Département d'histoire Université du Nouveau-Brunswick	3	92/06/25
Professeur Terry COPP Département d'histoire Université Wilfrid Laurier	8	92/11/05
Jacques CÔTÉ	5	92/11/02
Peter V. CRERAR	4	92/06/26
Professeur Graeme DECARIE Président Département d'histoire Université Concordia	8	92/11/05
William DUBOIS Vice-président et directeur de la <i>Bomber Command Association of Canada</i>	5	92/11/02
Don ELLIOTT	7	92/11/04
Colonel John ENGLISH Collège d'état-major de la défense nationale	3	92/06/25
Doug FISHER	5	92/11/02
Normand R. FORD	8	92/11/05
Galafilm inc. Arnie GELBART Brian McKENNA	9	92/11/06
Professeur Foster J.K. GRIEZIC Département d'histoire Université Carleton	8	92/11/05
Hugh HALLIDAY Conservateur des affiches et des photographies Musée canadien de la guerre	6	92/11/03

Nom du témoin	Fascicule	Date
M. Steve HARRIS Historien, Direction de l'histoire Ministère de la défense nationale	3	92/06/25
Lieutenant colonel d'aviation (retraité) J. Douglas HARVEY	4	92/06/26
Dr. Lionel HASTINGS Secrétaire honoraire du <i>Guinea Pig Club</i> (Section canadienne)	5	92/11/02
Leo HEAPS	6	92/11/03
Lieutenant général (retraité). A. Chester HULL	4	92/06/26
M. Ian D. INRIG Secrétaire-trésorier national Anciens combattants de l'aviation, de la marine et des forces armées du Canada	8	92/11/05
Colonel (retraité) Murray C. JOHNSTON Président Les Amis du Musée canadien de la guerre	8	92/11/05
Karl KJARSGAARD <i>The Aircrew Association</i> <i>The Greater Vancouver Branch</i>	7	92/11/04
Lieutenant général (retraité) Reginald LANE Président national Fédération des Instituts militaires et inter-armées du Canada	7	92/11/04
Légion royale canadienne (Direction nationale) Bob FORD, président national Fred G. HANNINGTON, secrétaire national	6	92/11/03
Lieutenant Colonel (retraité) A.R.W. LOCKHART Président Congrès des associations de la défense	9	92/11/06
Terry LYONS	8	92/11/05
Larry MacDONALD	9	92/11/06

Nom du témoin	Fascicule	Date
Sandra MacDONALD, présidente L'Association canadienne de production de film et de télévision	9	92/11/06
Robert MAXWELL	7	92/11/04
Michael OSTROFF Caucus canadien du cinéma et de la vidéo indépendant	9	92/11/06
Joan PENNEFATHER Commissaire du gouvernement à la cinématographie et présidente Office national du film du Canada	5	92/11/02
Colonel (retraité) J.G. POULIN	6	92/11/03
Révérénd Donald G. RAY	6	92/11/03
Capitaine (retraité) G.C. RICHARDSON	6	92/11/03
Professeur William RODNEY <i>Aircrew Association, Vancouver Island Branch</i>	6	92/11/03
M. R.H. ROY Université de Victoria	3	92/06/25
Douglas SAMPLE	8	92/11/05
L. Ray SILVER	7	92/11/04
Lieutenant Colonel (retraité) J.A. TASCHEREAU	6	92/11/03
Colonel (retraité) Donald M. THOMPSON	6	92/11/03
John THOMPSON Directeur <i>Mackenzie Institute</i>	9	92/11/06
Walter R. THOMPSON	7	92/11/04
Leonard TREMBLAY	7	92/11/04

Nom du témoin	Fascicule	Date
Maurice TUGWELL Président <i>Mackenzie Institute for the Study of Terrorism, Revolution and Propaganda</i>	9	92/11/06
John TURNBULL	7	92/11/04
Professeur Robert VOGEL Université McGill	3	92/06/25
Geoffrey WASTENEYS	7	92/11/04
Frank WILLIAMS	8	92/11/05

Mémoires reçus

The Sous-comité a reçu des mémoires, rapports, articles de journaux, lettres et appels téléphoniques des groupes et des particuliers suivants :

Kim Abbott	Leonard Beenham
Steve Ackerman	F J Bélanger
Gordon H Aiken	Don Bell
D Amiri	LGen (retraité) C H Belzile
P Anderson	Henry Beissel
LGen (retraité) W A B Anderson	BGen (retraité) J A W Bennett
Don Angus	William R Bennett
Kell Antaft	Richard A Bethell
Michael Antoniandes	Frank Bertram
Valerie Antoniandes	V Bjarnason
Frank J Archibald	Vétérans contre les armes nucléaires
Henry C Armstrong	Lillian E Bibby
J B Armstrong	Christopher Bievenu
George Ascroft	<i>Heroes' Memorial School</i>
Betty Ash	Jerry Billing
W J Asselin	Jack Blyth
Harry Atkinson	A K Bolton
<i>Hong Kong Veterans'</i>	J C Bond
<i>Association of Canada</i>	Ronald Bosquet
James Bacque	Robert Bothwell
Lt (retraité) Donald Baillie	Guy Bourgeault
Don Baird	Conseil de presse du Québec
J Douglas Baird	Marylin R Bowering
Capt d'aviation (retraité) Edgar Baird	P D Bowring
Terry Barron	Dr R D Bramwell
Frederick Barr	K A Branch
Col (retraité) A J Bauer	Maurice Brazeau
J C Bayliss	Paul Brick
A Lynne Beal	Michael J Broderick
J R Beech	Gordon J Brooke

Ted Brothers
Vancouver Island Military Museum
Jean Brotzell
Kenneth W Brown
Derek V Browne
Dorothy M Browne
Charles Bruce
W H Bruning
George Buch
George Buchanan
N A Buckingham
Ted Buracas
Robert Burns
D R Burrill
Eileen Butson
Defence Medical Association
Central Ontario Branch
BGen (retraité) Ron Button
Association de l'Aviation
royale du Canada
Jack Cahan
Brian Calvert
Alex Cameron
Al Campbell
Alice Campbell
Irene Campbell
Douglas K Campbell
Mark Campbell
William Carr
John B Carling
Paul Carney
Robert R Cassels
Army, Navy, Air Force Veterans
in Canada Inc
Glen Cawker
Canadian Airline Pilots Association
H C Chadderton
National Council of Veteran
Associations in Canada
Joe Chapman
Ralph Charad
Les Anciens combattants juifs du
Canada (Succursale Montréal)
Anderson Charters
E Bryce Chase
Donald H Cheney

R J Chisholm
A G Christie
Patricia Christie
Lt (M) (retraité) Kay Christie
Robert D Clark
LGen (retraité) S Findlay Clark
J P Clarke
The Aircrew Association
Roy F Clarke
The Aircrew Association
Metropolitan Toronto Branch
Col (retraité) F Le P T Clifford
W S Clatworthy
David E Code
Congrès des Associations de la défense
Ronald Morris Code
Professor Maxwell Cohen
M Coleman
David Cook
Robert Cooper
Col (retraité) C M Cornish
J D Cowie
Perth Regiment Veterans Association
June Cowie
La Légion royale canadienne
Succursale 160
R W Cown
Harold A Coyle
Michael P Coyle
Andrew B Cox
Lawrence A Cragg
Dr William H Cram
Dr J N Crawford
LCol (retraité) Arthur Crighton
Raymond W Culley
Donald M Currie
William A Curran
Stan Dadswell
Robert G Dale
L'hon Barney Danson
Manik B Datta
Scott Daum
LGen (retraité) James I Davies
Charles B Davison
Reverend Wm B De Courcy
Joe Dehner

Louise Dennys
Centre Canadien du PEN international
 F M Densley
 A L D'Eon
 Professor Peter Desbarats
 University of Western Ontario
 J J de Vries MacRitchie
 R G Dickey
 LCol (retraité) D Digby
 Oscar Dirnfeld
 Les Anciens combattants juifs du
 Canada (Succursale Vancouver N° 1)
 Daniel O'C Doheny
 William Doherty
 W E Doole
 D M Dorward
 L'Association Sir Arthur Pearson
 des aveugles de guerre
 W A B Douglas
 Muriel D E Down
 Anne Dowson
 H I Drake
 Gilbert Drolet
 A James Dugas
 Col (retraité) Ben Dunkelman
 Gaston Dupuis
 Andrew Durovecz
 A David Dvali
 Tom Earle
 Bill Edwards
 Gordon E Ehlers
 Michael Elcock
 Joe English
 Ed Ennis
 Jean Éthier-Blais
 Centre québécois du PEN international
 P H Etter
 John D Evans
 Vétérans contres les armes nucléaires
 (Succursale Hamilton)
 Gordon W Fairgrieve
Hartland Publications Limited
 Richard H Fallon
 Kenneth Ferguson
 Harold A Findlater
 Bernard J Finestone
 C Finlayson
 Hartland R Finley
 James E Finnie
 Michael Fish
 O Fisher
 F H D Bill Fitzpatrick
 Reg Forbes
*Commonwealth Air Training
 Plan Museum Inc*
 Daniel Francis
*The Federation of
 British Columbia Writers*
 Marion Frank
 Vétérans contre les armes nucléaires
 (Succursale Toronto)
 Irving B Frankel
 Duncan Fraser
 Jacques Frechette
 Eric Friedrichs
 H Fullard
 H J Funnell
 A Fussell
 Robert Gagnon
 Association des réalisateurs
 Col (retraité) John Gardam
 Cam Gardner
 MGen (retraité) W M Garton
 Denise Gascon
 Syndicat des journalistes
 de Radio-Canada
 Dr L I Gaum
 LCol (retraité) J Gauthier
 L'Association canadienne de l'infanterie
 Kenneth J Gdanski
 Len Gelfand
 Céline Germain
 S H Ghant
 A J Gibbons
 John C Gibson
 George Giguère
 L'Association des Anciens Combattants
 et Prisonniers de guerre de Dieppe
 W R Gilchrist
 Emil Gilles
 Stan R Given
 L'hon John Godfrey

Stephen Godfrey
Ruth W Goff
Harvey Goldberg
Commission canadienne des droits de la
personne
Al Golinker
H Terry Goodwin
Ray Goodyear
S H Grant
Sheldon Grant
Royal Canadian Naval Association 428
Jack Gray
The Writers Guild of Canada
W Gray
James A Green
Ralph Green
Mrs F J Greenwood
Leslie M Greer
H Griffin
H Rae Grinnell
W J Groendijk
Eric Grove
Thomas C Guy
Ed Halayko
Association canadienne de pensionnes
et rentiers militaires
Professeur Bert S Hall
Collège Victoria
Patricia Halliwell
Lech A Halko
Ross H Hamilton
Roy Hamilton
Lawrence C Hansen
Lloyd G Harding
Robert Harlow
M V Harpe
The Hon A Milton Harradence
Michael Harrington
LCol (retraité) A J Harris
*Royal Canadian Dental Corps
Association*
A G Harrison
LCol (retraité) D L Hart
*Canadian Forces Communications
and Electronics Association*
Michael Harvey

Carolyn Hawley
J B Hawley
C R Hawthorne
Freda Hayes
Ray Heard
BGen (retraité) R G Heitshu
Alan F Helmsley
James G Henderson
Al Herbert
Howard Hewer
Ike Hewitt
Peter Heyes
K E Hill
Professeur Roderick Hill
Alberta Hing
Peter Hoad
Robert Hodgins
G Hogan
George Hogg
Hal Holden
BGen (retraité) D E Holmes
*Canadian Airborne
Forces Association*
W S Hopper
Norman Hopper
D H Horner
Len Hossie
*432 Squadron
6 Group Bomber Command*
Frank Houison
Association nationale des prisonniers
de guerre (ET)
F H Howard
Albert Howting
Col (retraité) W N Hoyle
John R Hudson
Diedre Hughes
Doris Humphries
Lloyd Hunt
*Canadian Fighter Pilots
Association*
Beatrice Hunter
*Nursing Sisters Association
of Canada*
LCol (retraité) P W Hunter
Bettye Hyde

R Peter Hypher
S Roy Inkster
LCol (retraité) R V Inman
Elwood E Irwin
Professeur Steve Iscoe
Université Queen's
Leonard Isaacson
Roy Jamieson
May Jarratt
*Nursing Sisters Association of Canada
(Hamilton Unit)*
Pierre Jasmin
Artistes pour la paix
William J Jeffrey
D Jenkins
Donald W Jenkins
Phil Jenkins
Cedric Jennings
Michael C Jessen
Kenneth M Johnson
Peter H Johnson
John D Johnston
Vice Admiral de l'air (retraité) L V Johnson
Jack W Jolleys
La Légion royale canadienne
G L Jones
Jack Jones
Nippising University College
Stan Jones
Dr Eugene Kaellis
James Kafieh
F Dan Kaye
A Kazimi
Hank Keane
Professeur A R Kear
Université du Manitoba
Professeur Michael Keefer
Université de Guelph
Robert B Keefer
Capt d'aviation (retraité) J N Keen
Air Force Officers' Association
Brian Tracy Kelly
John Kemp
Cliff Kennedy
Earl K Kennedy
Elmer C Kennedy

Basil S Kerr
Robert Kerr
Robert L Kift
Murray Killman
Samuel King
Thomas R King
J N Kirk
Paul Kitchen
MGen (retraité) G Kitching
Karl Kjarsgaard
Ivan Kollar
Frek Kolthoff
Bert E Konig
National POW Journal
P Korwin-Syzmanowski
Dan Kostiew
C Kraseman
Mike Laffin
Bob Lagerquist
Bernice Laing
George H Laing
Mary Lamont
Alfred E Lamourea
Stan Lancaster
*The Aircrew Association
Vancouver Branch*
Janet Lang
Raymond B Lank
*Canadian Aviation Historical
Society*
Ann Large
Ken Lavoie
Robert Law
Walter J Lawlor
Lyle Lawson
J P LeBlanc
Maurice Lecaillon
A R Lee
MGen (retraité) Bruce Legge
The Royal Commonwealth Society
Lech Lesiak
S M Leslie
Commander (retraité) Gerald S Levey
A J Lewington

Reginald W Lewis
Royal Canadian Legion
Fort York Branch N° 165
Randy Lieb
Sol Littman
Friends of the Simon Wiesenthal
Centre for Holocaust Studies
Ivan Lockhart
Gehard Loerch
Dr Alice Loomer
Jack Lougheed
Maj (retraité) William Love
Linda Lovelace
S E Lumsden
Charles Luter
Malcolm S MacConnell
Lt J R MacCormack
Maj (retraité) C G S MacDonald
Ian V Macdonald
Robert McColl
Col d'aviation (retraité) Kenneth McDonald
Col (retraité) F F McEachern
Connie McEvan
Alexander MacKay
David MacKenzie
Ian A B MacKenzie
B Allan Mackle
L'hon Angus Maclean
Donald F Maclean
Peter K MacLeod
W J Magee
Colonel d'aviation (retraité) T G Mahaddie
VAmiral (retraité) Dan Mainguy
LCol (retraité) R N McKay
J G Molloy
John Mandley
Philip Marchant
Rodovan R Maric
Philip Markham
Beatrice Marshall
Nursing Sisters Association of Canada
National Executive
Elliott Marshall
Robert G Marshall
Norma A Martin

Hon J R Matheson
R S Matheson
John R May
426 Thunderbird Squaron
Association
Don McBrearty
La Guilde canadienne des réalisateurs
Professeur Susan McCorquodale
Université Memorial de Terre-Neuve
Edward E McCullough
Angus N McDonald
Captain Angus McDonald
Diana H McKay
E R McLaughlin
Tighe McManus
Roger A McMullen
La Légion royale canadienne
(Succursale N° 098)
Alex McQuilkin
Grant S McRae
The Aircrew Association
(Metropolitan Toronto Branch)
Kenneth McRae
Canadian Paraplegic
Association
Philip Joseph McRae
Don McVicar
Bill Mellalieu
John Mellor
Douglas G Meredith
Glen S Merrifield
Teresa Metters
A H Meyers
H J Mickle
Martin Middlebrook
J L Miller
Tom Miller
Dr Marc Milner
Bob Milton
Révérend Gerry Mitchinson
LCol (retraité) F Moar
Association des Anciens combattants
du Régiment North Shore
LGen (retraité) Robert Moncel
J L Monkman
Dr M I R Montgomery

A H Moore
Christopher Moore
LCol (retraité) E M Moore
Medecine Hat United Service Institute
Patterson Armoury
Kenneth F Moore
LCol (retraité) S R Moore
S Morant
R Wayne Morel
Bill Morgan
Ombudsman
Société Radio-Canada
Donald S Morgan
D R Morrison
Royal Canadian Air Force
Prisoners of War Association
Harold Morrison
Jessie G Morrison
K L Morrison
MGen (retraité) M Morrison
Neil Morrison
Bill Morry
Desmond Morton
Anton Mueller
D M Muir
Jeannie Muldoon
Wm Murphy
Larry Murray
Harry Myers
Gary D Naylor
William J. Neil
Les Amputés de guerre du Canada
Derek Nelson
Capitaine (M) J Newbery
Maritime Defence Association
of Canada
June Newton
Jim Nightingale
Daniel Noonan
Vétérans contre les armes nucléaires
(Succursale Victoria)
K E Oakes
Peter G O'Brian
David O'Brien
M E O'Brien
Darcy O'Connor

Earl A Olmstead
Gordon Olmstead
Canadian Merchant Navy
Prisoner of War Association
W G O'Neal
James Oran
Helen O'Reilly
Joyce O'Keefe
Professeur Brian S Osborne
Université Queen's
Capitaine (retraité) Helen F Ott
E M Overn
Jacques Page
MGen (retraité) W. G. Paisley
Alliance of Air Force
Associations
E R T Park
F W Parker
Grant Parent
LCol (retraité) John A Parker
Sam Pasternack
J S Paterson
J W Patterson
Robert Pattillo
Vice Président (Communications)
Société Radio-Canada
Douglas R Pearce
William D Pearce
Charles Pearse
Murray Peden
George E Penfold
Association de l'Aviation royale du Canada
Douglas H Penny
Doug R Penny
Ex-Air Gunner's Association of
Canada Inc
E A Pepper
Les Perkins
John Pettit
David P C Petrie
Selvyn Phinn
R D Plommer
Philip Pocock
Leslie E Pope
H Porter
Gerald Potterton

Lisa Poultney
Thomas H Prescott
Doug Pretty
Aline Pritchard
M Pryce
Frank Pugh
R E Purves
S J Puskas
Bryan A Quinlan
Joseph Quittner
Manuel Raber
Edward Rae
MGen (retraité) S V Radley-Walters
Ken Ramstead
E A Rankin
George B Redfearn
Roland R Reed
Ken Reid
McCready D Reid
P M Rekis
LCol (retraité) W Remple
E Rennie
Col (retraité) M E Rich
*Canadian Corps of Commissionaires
(Toronto & Region)*
C F Richardson
Capitaine (retraité) George C Richardson
Peter Riches
Bill Riddell
Merchant Navy Association
Dan Riley
Keith E Risler
Dr Marguerite E Ritchie
Institut canadien des
droits humains
Hayden Roberts
Lawrence L Roberts
Ronald H Roberts
J A L Robertson
C A "Smokey" Robson
Professeur William Rodney
Louis-Philippe Rodrigue
Carl Rollo
La Légion royale canadienne
(Succursale R L Beattie)

Terry Rooney
Douglas F Rose
St Andrew's War Veterans Association
Don Ross
Dorothy Ross
George A Rota
MGen (retraité) D P R Rothschild
James B Rowan
William E Rowbotham
W M Ruddock
Eric Runacres
Don St Amour
*The Royal Canadian Naval Association
(Ottawa-Hull Branch)*
Fred Saeger
James W Sanders
L'Association Sir Arthur Pearson
des aveugles de guerre
Richard Sanderson
Howard A Sanderson
Creighton W Sargeant
Alan Sassoon
Alain Saulnier
Fédération professionnelle
de journalsites du Québec
R J Scally
Col (retraité) P Douglas Scanlan
R R Schramm
Wulf K F Schuldes
M T Schulstad
Dr C Karl Schulstad
R D Schulz
Dr Don Schurman
S Schweitzer
James G Scott
Esprit de Corps - *Canadian
Military*
Douglas T Shaw
George Shaw
John P Sherback
Barbara Sheridan
W H Sheridan
Raymond Sherk
LCol R W Shurb
Association canadienne
du Génie militaire

John Sigouin
William C C Silver
Ronald B Simpson
Association de l'Aviation royale du Canada
David Sisam
Betty E Slade
Orest Slepokura
Capitaine (retraité) D L Small
*The Monarchist League of
Canada*
Arthur R Smith
E W Smith
*National Headquarters
Canadian Naval Air Group
Association*
Frank E Smith
Kenneth V Smith
S Donald Smith
Stan Smith
Walter Smith
Fred Snyder
George Sobering
Projet Lancaster
Fred L Soloman
A Somerton
G H Southam
Larry Speiss
James A Spencer
Reverend Phillip Spencer
J Norman St Aubin
RCAF Benevolent Fund
Douglas A Stallard
W J Staple
Cmndt d'aviation (retraité) G L Starkey
Peter Steadman
D J Steel
D Steele
John M Stene
W M Stephen
I A Stevenson
D B Stewart
MGen (retraité) John Stewart
Richard Stewart
David Stewart-Patterson
L'Association Canadienne
des journalistes

Cliff Stone
Campbell J Stuart
Alvin E Styles
Jack L Summers
James Summersides
*First Special Service Force
Association*
BGen (retraité) H M Sutherland
John A Sutherland
George Sweanor
Ms Eileen Swinton
Michael Talmon
Dr David Taras
Carolyn Tavender
Cecil W F Thom
*British Heritage Institute
(Canada)*
Paul A Thomlinson
Denise Thompson
Stewart Thompson
Ruth Thorne
*United Council of Veterans
Associations*
M F Thurgood
E V Titheridge
Audrey Tobias
Vétérans contre les armes nucléaires
Robert L Todd
Isolde Todoroff
P A Tomlinson
LCol d'aviation (retraité) C Torontow
William Townley
R Travell
Dal Travnick
J A Troy
Fred Tucker
Frank C Turner
W E Turner
W A Tuskey
D B Urquhart
L'association canadienne des vétérans
de la Corée
H E Vaughan
Gérard Veilleux
Président
Société Radio-Canada

Professeur Brian L Villa
Université d'Ottawa
Dorothea Vincent
Fred Vincent
War Pensioners of Canada Inc
F G Vincent
*Ex W A G and Air Gunners
Association
(Toronto Branch)*
William P Vrandenburg
Capitaine C D Waddell
*Defence Medical Association
of Canada*
Tom Wagner
Elizabeth M Waight
Annalise K Walker
D R Walker
Capt d'aviation (retraité) G T Walsh
Wilkie Wanless
Edward Ward
John Ward
Lillian Ward
Thomas A Wardle
Donald M Warner
A M Warrington
Reg Waterfall
David Watson
Patrick Watson
Président
Société Radio Canada
Robert Kelley Watson
Cdr (retraité) F B Watt
BGen (retraité) Jack Watts
Gordon S Way
C Web
Dyson Webb
Graham T Welsh
Heinz G Wenzek

Jack Western
*Bomber Command Association
Canada Inc*
Thomas A Weyersberg
LCol (retraité) T R Wheler
*Canadian Fighter Pilots
Association (Ontario Wing)*
BGen (retraité) Dennis Whitaker
Capt d'aviation (retraité) E F White
M White
Ralph S White
Vernon M White
Dorothy Whitworth
Geoffrey Whyte
J D W Wiebe
G E Williams
L Williams
Ray Williams
Dave Williamson
The Writers' Union of Canada
William S Willis
Gerald E Wilson
John P Wilson
Willis R Wilson
Peter Wintnick
Le Caucus indépendant du cinéma et de la
vidéo indépendant
Frank W Withers
Gen (retraité) R M Withers
J D Wolchuk
James Wolfe
John H Woodrow
Dr John R W Wynne
W R Wynveen
John Young
W G Young
A Younger

Nota : Un grand nombre de personnes et d'organisations ont par ailleurs communiqué directement avec le président ou d'autres membres du Sous-comité.